

Revue Canadienne



SOMMAIRE

Pages

481 —	I. VISION D'HOPITAL (poésie).....	Lionel Montal.
482 —	II. SAINT-VINCENT-DE-PAUL (île Jésus).....	Elie-J. Auclair.
492 —	III. PAR DELÀ LES LIMITES DE NOTRE CAGE (IV)...	M. Tamisier.
509 —	IV. Mgr DENIS GÉRIN	F.-L. Desaulniers.
518 —	V. ÉCHOS DES SCIENCES	J. Flahault.
533 —	VI. A TRAVERS LES FAITS ET LES ŒUVRES.....	Thomas Chapais.
562 —	VII. NOTÈS BIBLIOGRAPHIQUES.....	* * *
567 —	VIII. TABLES.....	* * *

PUBLICATION MENSUELLE

Dirigée par un groupe de professeurs de l'Université Laval, Montréal

LA CIE DE PUBLICATION DE LA REVUE CANADIENNE

MONTRÉAL — Canada



La Route Populaire



ENTRE

Montréal et Québec
Montréal et Ottawa
Montréal, Joliette et St-Gabriel
Montréal, Ste-Agathe, Nominiguet
et les Laurentides
Montréal et les Chutes Shawinigan
Montréal et Ste-Anne de Beaupré
Montréal et le Cap de la Magdeleine
Montréal, Bala et le Muskoka

Montréal, St-Jean, N.B., et les Provinces
Maritimes
Montréal, Manchester, Nashua, Lowell,
Boston et la Nouvelle Angleterre
Montréal, Toronto, Détroit et Chicago
Montréal, Sault Ste-Marie, St-Paul,
Duluth et Minneapolis
Montréal, Fort William, Winnipeg, Van-
couver, le Kootenay et la Cote du
Pacifique.

Empress of Britain

Empress of Ireland

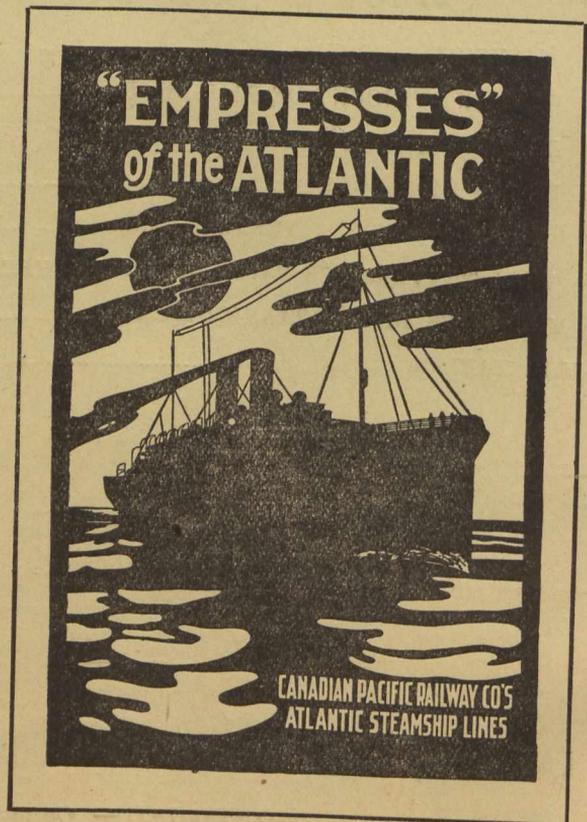
LES PAQUEBOTS "Empress"

sont les plus modernes
et les plus rapides faisant
le service entre les ports
Canadiens et Liverpool



W. G. ANNABLE,
Agent Général du Trafic-
Voyageur pour les
Paquebots,
MONTREAL

EMILE J. HEBERT,
Agent Général Dépt. des
Voyageurs pour le
Chemin de Fer,
MONTREAL





AUX AMIS DE LA " REVUE "

NOUS remercions bien cordialement tous les amis de la *Revue*, collaborateurs, souscripteurs et annonceurs ; leur concours nous permet de servir au lecteur une publication de plus en plus intéressante.

Nos abonnés sont priés de nous donner avis de tout changement dans leur adresse.

Ceux d'entre eux qui ne l'auraient pas encore fait, voudront bien nous envoyer le montant de leur souscription (\$3.00 par année), le plus tôt possible.

Les abonnements commencent en janvier et finissent en décembre.

Chaque fois qu'une de nos annonces vous guide dans vos achats, veuillez mentionner la *Revue Canadienne*. Le revenu de nos réclames nous fournit un appoint sérieux.

La Compagnie de Publication de la " Revue Canadienne "



Revue Canadienne

47me ANNEE 1911

Paraissant chaque mois vers le 15

S'adresser pour la rédaction et l'administration au *Bureau de la Revue Canadienne*,
471, rue Laguchetière Ouest, Montréal.

CONDITIONS :

Abonnement : Canada et Etats-Unis, \$3.00 ; France et Union Postale, 18 francs ; Angleterre, 15 shillings. — Chaque livraison, 25 cents, et, pour l'Union Postale 1.50 frs.

NOTE. — Les abonnements comptent de janvier à décembre. Pour cesser de recevoir la *Revue*, il faut renoncer formellement à son abonnement avant le 15 décembre. Il ne suffit pas de refuser un numéreau qui arrive par la poste. Il faut donner avis verbalement ou par écrit.

... LIVRES REÇUS ...

Il sera rendu compte aux NOTES BIBLIOGRAPHIQUES de tout ouvrage dont on nous fera parvenir *deux exemplaires*.

PRINCIPAUX COLLABORATEURS (1910-1911)

Mgr Bruchési. — Mgr Archambeault. — MM. Ernest Marceau, Léonidas Perrin, Philippe Perrier, Emile Chartier, directeurs de la *Revue*, Elie-J. Auclair, secrétaire de la rédaction, P.-A. Archambeault, Louis Arnould, P.-M.-J. Benoit, J.-B. Caouette, Thomas Chapais, J.-C. Chapais, C.-P. Choquette, Armand Chossegras, J.-M. Clarke, W. Chapman, L.-O. David, Henri d'Arles, Adélard Desrosiers, F.-L. Desaulniers, A.-C. Dugas, Luc Dupuis, Albert Ferland, Hector Filiatrault, Jean Flahaut, Jules Fournier, Alphonse Gagnon, Ernest Gagnon, Père Galtier, Henri Gauthier, Antonio Huot, Abbé Jeannotte, Wilfrid Lalonde, Henri Lemay, Pamphile Lemay, V. Many, A. Marsan, A. Nantel, L.-A. Prudhomme, A.-B. Routhier, Benjamin Sulte, M. Tamisier, Valentin-M. Breton, A. Van Biervliet, Rodrigue Villeneuve, Fabien Vanasse.

Capital autorisé : \$2,000,000 Capital payé : \$1,000,000
Réserve et Surplus : \$438,674.48 (au 31 déc. 1910).

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Incorporée par Acté du Parlement en Juillet 1900
44 Succursales dans les Provinces de Québec, d'Ontario et du
Nouveau-Brunswick

BUREAU DES DIRECTEURS : *Président*, M. H. LAPORTE, de la Maison Laporte, Martin & Cie, administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien ; *Vice-président*, M. W. F. CARSELEY, de la Maison S. Carsley & Co. ; Hon. Louis BEAUBIEN, Ex-Ministre de l'Agriculture ; M. G. M. BOSWORTH, vice-président "Canadian Pacific Ry. Co." ; M. Alph. RACINE, de la Maison Alphonse Racine & Cie, L. J. O. Beauchemin, de la Librairie Beauchemin Ltée ; M. Tancrede BIENVENU, *directeur, gérant-général*.

BUREAU DE CONTROLE : *Président*, Hon. Sir Alex. LACOSTE ; *vice-président*, Dr E. PERSILLIER-LACHAPELLE, administrateur du Crédit Foncier ; Hon. Sir Lomer GOUIN ; M. Tancrede BIENVENU, *gérant-général* ; J. W. L. FORGET, *inspecteur* ; ALEX. BOYER, *secrétaire*.

INFORMATIONS. — *Avantages spéciaux de notre département d'épargne.* — 1o Vous pouvez déposer vos argents remboursables à demande et recevoir TROIS p. c. d'intérêt payable semi-annuellement, les 30 juin et 31 décembre de chaque année ; 2o Vous pouvez aussi déposer votre argent sur CERTIFICATS DE DEPOTS SPECIAUX, payables à huit jours d'avis et obtenir un taux d'intérêt s'élevant graduellement jusqu'à 3½ p. c. l'an, suivant termes, savoir : Trois mois, 3 p. c. Six mois 3¼ p. c. Douze mois, 3½ p. c. Ces certificats ne sont émis toutefois que pour une somme de \$500. et plus.

Bureau-Chef . . . 7 et 9, Place d'Armes

TANCREDE BIENVENU, gérant-général A. GIBOUX, gérant.

408 Rue Rachel Est, C. A. Roy.

103 Rue Roy, A. Larose.

742 Rue Ontario Est, J.P. Leblanc.

848 Notre-Dame O., A.E. Prudhomme

972 Rue Beaubien, Geo. L. Marsolais.

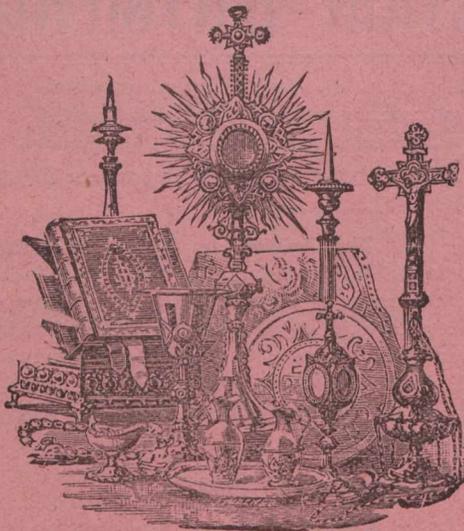
16, Notre-Dame Ouest, Montréal

J. E. CARREAU

Successeur de

C. B. LANCTOT,

Importateur de Bronzes, Orfè-
vrie, Ornaments, Says, Mérinos
Vêtements Ecclésiastiques, Etc.



Ateliers spéciaux pour la fabrication
de Statues peintures, Chemins de Croix
en peinture sur toile, Chemins de
Croix en relief, Drapeaux, Bannières.
Décorations pour Société. Vins de
messes approuvés par les autorités ec-
clésiastiques, Tarragone, Sicile, Mas-
saula, Sauternes, Muscatel et Clarets.

Huile de table, Huile d'Olive de
Nice, brûlant huit jours, hautement
recommandé et étant aussi le plus en
usage pour le clergé et les communau-
tés religieuses du Canada. Nous ven-
dons notre Huile avec le privilège de

la retourner à nos dépens si elle ne donne pas satisfaction, Bouquets et Fleurs, Lustres
en cristaux, Photographies de Statues, etc., et la liste des prix envoyés sur demande.
Braise Encens, Encens Arabie, Dominical. Nous avons toujours en mains un assorti-
ment très varié d'objets pour missions à des prix très avantageux. Médailles, Chapelets.

Spécialités : Décorations d'Eglises, Tentures Funèbres de tous genres.

La Vogue Irrésistible des

GANTS PERRIN



Pour hommes est due à leur supériorité bien établie au point de vue de la beauté, de la qualité, de la coupe et de la durée.

**TOUTES LES POINTURES,
TOUTES LES NUANCES A LA MODE.**

SIMPLE QUESTION D'HYGIENE

Médecins et hygiénistes condamnent la consommation excessive que nous faisons de la viande et recommandent l'usage régulier des Céréales, comme base de notre alimentation.

LES CEREALES OGILVIE ont conquis la faveur populaire par leur haute qualité toujours uniforme.



La farine d'avoine Ogilvie, le Wheat Marrow Ogilvie, le Golden Meal Ogilvie (blé d'inde finement granulé) Ogilvie Pearl Barley (Orge Perlée) Ogilvie Pearl Hominy (Blé d'inde préparé pour la soupe) offrent, par leur variété, de précieuses ressources pour l'ordonnance des repas et la préparation du menu quotidien.

En vente dans toutes les épiceries.

The Ogilvie Flour Mills Co., Ltd.

Par Brevet Royal, Meuniers de S. A. R. le Prince de Galles

MONTREAL ET WINNIPEG

N. G. VALIQUETTE, LIMITÉE

Meubles, Tapis, Linoleums, Prélarts,
Papier-tecture, Rideaux, Draperies,
Lits et literies, Poêle en fonte et en
acier.

Reconnue comme une des plus grandes maisons d'ameublement du Canada.
100,000 pieds carrés de plancher complètement remplis d'échantillons.

Chaque prix marqué en chiffres connus et chaque article vendu avec pleine garantie de satisfaction.

Plans et estimés fournis gratuitement pour ameublements d'Eglises, Ecoles, Offices et Edifices publics de toute espèce.

471-477, RUE SAINTE-CATHERINE EST, MONTREAL



CARON FRÈRES

233-239, RUE BLEURY, MONTREAL

Manufacturiers de Médailles et d'Insignes de
sociétés, clubs, etc.

CATALOGUE SUR DEMANDE.

FUMEZ

LES CELEBRES CIGARES

BOSTON

— ET —

PEG TOP

Manufacturés par L. O. GROTHE & CIE, Montréal, Qué.

...DÉCORATIONS...



La Cie d'Auvents des Marchands

LIMITÉE

25 à 29, RUE NOTRE-DAME EST

MONTREAL

Vendra à grand sacrifice, après les Fêtes du Congrès Eucharistique, un immense assortiment de décorations, convenables pour les processions ou autres manifestations religieuses.

La COMPAGNIE invite spécialement les Messieurs du clergé à venir profiter de cette occasion exceptionnelle de pourvoir leur paroisse de belles décorations à bon marché.

BANQUE D'HOCHELAGA

Capital autorisé, \$4,000,000

Capital payé, \$2,500,000

Fonds de réserve, \$2,500,000

Total de l'actif, au-delà de \$25,000,000

DIRECTEURS

Hon. J.-D. Rolland, Prés.

R. Bickerdike, Ecr., M. P. Vice-Prés.

J.-A. Vaillancourt, Ecr., Alp. Turcotte, Ecr.,

E.-H. Lemay, Ecr., J.-M. Wilson, Ecr.,

Hon. F.-L. Béique, C. R.

M.-J.-A. Prendergast, Gérant Général.

F.-G. Leduc, Gérant.

E.-C. Vidricaire, Assistant-Gérant.

O.-E. Dorais, Inspecteur.

Bureau principal : MONTREAL

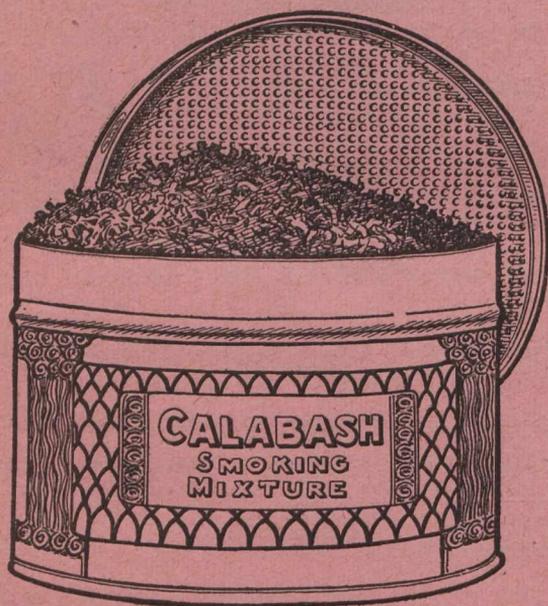
35 SUCCURSALES EN CANADA

**ETAT PROGRESSIF DE LA BANQUE DEPUIS SA
FONDATION EN 1874.**

DATES	Capital autorisé	Capital versé	Fonds de réserve	Total de l'actif
31 déc. 1874	\$1,000,000.00	\$ 393,070.00	\$ 15,000.00	\$ 1,021,096.00
31 " 1879	1,000,000.00	639,130.00	15,000.00	1,059,605.00
31 " 1884	1,000,000.00	710,100.00	50,000.00	1,715,366.00
31 " 1889	1,000,000.00	710,100.00	125,000.00	2,859,844.00
31 mai 1894	1,000,000.00	710,100.00	270,000.00	4,942,138.00
31 " 1899	2,000,000.00	1,250,000.00	565,000.00	8,041,009.00
31 " 1904	2,000,000.00	2,000,000.00	1,200,000.00	14,375,184.00
30 nov. 1909	4,000,000.00	2,500,000.00	2,300,000.00	21,999,275.00
30 " 1910	4,000,000.00	2,500,000.00	2,500,000.00	23,768,094.00

Recherchez-vous la qualité ?

Le Tabac à Fumer CALABASH



Est un mélange de tabacs de
qualité supérieure

Un humecteur à l'intérieur de chaque couvercle.

En boîtes de 20c, 40c, 75c, et \$1.50

VISION D'HÔPITAL

Souvent, quand vient la nuit, je rêve à mon bon ange
Qui veille le chevet où la douleur m'endort.
A mon oreiller blanc son bras fait une frange,
Et je sens, sur ma joue, une aile au duvet d'or.

Pendant que sur mon front sa poitrine se penche,
Je regarde en riant ce bel éphèbe blond
Dont le regard est doux comme l'étoile blanche
Qui voile sa lueur au firmament profond.

Son nimbe fait un nimbe à ma tête endormie.
Sa grande aile s'étend pour me mieux entourer ;
Et sa figure est belle et si vraiment amie
Qu'en me souriant trop il me ferait pleurer.

Que souvent en ces jours de ma longue insomnie
M'aura fait plus serein ce regard fraternel !
L'orage de mon coeur se change en harmonie,
Et ma peine s'achève au pays éternel.

Parfois, pour me défendre, une aile se replie ;
Le doux ange aux yeux bleus devient un fier vainqueur
Et pour que d'au-delà mon âme soit remplie,
Sa bonne et tendre main se pose sur mon coeur.

Et là, tourné vers Dieu qu'il contemple sans voiles,
Il laisse l'infini s'allumer dans ses yeux ;
Il écoute, là-haut, la rumeur des étoiles,
Choreutes éternels qui dansent sous les cieux !

Lionel MONTAL.

Une page d'Histoire locale

SAINT-VINCENT-DE-PAUL

(de l'île Jésus)

Tous les ans, au village de ma paroisse natale, les bonnes Soeurs de la Providence organisent un bazar, une tombola ou une soirée quelconque, pour l'oeuvre d'assistance aux vieillards et aux orphelins. Cette année, elles ont demandé au secrétaire de rédaction de la *Revue Canadienne* le concours de sa parole, et il y est allé d'une conférence, à la date du 18 mai. On voudra bien ne pas oublier qu'en s'adressant à des co-paroissiens, le conférencier se sentait naturellement à l'aise pour évoquer des souvenirs dont le grand public sans doute n'a que faire. Ceci posé, nous gardons à notre modeste travail sa forme et son tour oratoires. D'ailleurs ces sortes de causeries se rapprochent plus de l'article que du discours. Après un court préambule, tout de circonstance, voici donc ce que nous disions à nos co-paroissiens de Saint-Vincent-de-Paul de l'île Jésus, en cette soirée du 18 mai 1911.

NOTRE paroisse, Mesdames et Messieurs, — car je suis un peu de la paroisse bien que j'en sois parti depuis trente ans — notre paroisse occupe un fort beau site. “ Saint-Vincent-de-Paul, ai-je lu dans un livre paru il y a trois ans ⁽¹⁾, est un joli village, sis sur les bords de la Rivière-des-Prairies, à environ neuf milles de Montréal, dans l'île plus petite qui avoisine celle où s'agite l'immense métropole, et qui, de ce voisinage près l'ancienne Ville-Marie, a précisément reçu son nom d'île Jésus. Comme

(1) *Vie de Mère Caron.*

resserrée entre les bras de deux rivières, celle des *Mille-Iles* et celle des *Prairies* ou des *Ecores*, l'île Jésus, penchée sur le flanc nord de la grande île où trône le Mont-Royal, a l'air d'un enfant endormi sur le sein de sa mère. Cet enfant toutefois est assez grand — ou assez large, pour former un beau comté, qui a l'honneur de porter le nom du premier évêque de Québec, le comté de Laval, et pour se diviser en cinq ou six paroisses, dont Saint-Vincent-de-Paul n'est pas la moins importante. ”

Quand on arrive à Saint-Vincent, Messieurs, par le chemin du Sault, et qu'on aperçoit de l'autre côté de la rivière, sous la garde de vos deux clochers aux flèches d'argent, votre village d'apparence paisible, cela ne laisse pas de produire dans l'âme une impression reposante. L'étranger se dit : “ On doit ici vivre heureux ! ” Et d'une façon générale, l'étranger n'a pas tort. Notre village est un beau village et je crois que les gens qui le veulent peuvent y vivre heureux.

Mais Saint-Vincent ne fut pas toujours ce qu'il est, et sans doute y vivait-on encore plus paisiblement, il y a cinquante ans, alors que les convois du Pacifique Canadien n'y jetaient pas dix fois par jour leur contingent de voyageurs et de touristes, alors que les “ petits chars ” de Montréal au Sault n'y amenaient pas, toutes les vingt minutes, juste en face de la traverse *Sigouin*, les citadins en quête de repos et d'air frais, alors que le gouvernement ne logeait pas encore ses *pensionnaires* dans le superbe hôtel, aux murs massifs et aux fenêtres grillées, qui est pour vous une source de richesses et pour tant d'autres une cause de terreur. Remontons donc, si vous le voulez bien, le cours des âges, interrogeons l'histoire et voyons ce que fut l'origine et ce qu'ont été les successifs développements de notre village et de notre paroisse.

Cinq ans avant la fondation de Montréal par M. de Maisonneuve, en 1637, le Père Lejeune, un missionnaire jésuite — les Jésuites étaient au Canada depuis 1625 — le Père Lejeune raconte dans les *Relations* que “ au côté du nord de l’île de Montréal passe la Rivière-des-Prairies, ainsi nommée, dit-il, du nom d’un certain Des Prairies qui s’y était égaré dans une barque, au lieu de monter dans le Saint-Laurent, à cause de la rencontre des trois fleuves, ” laquelle Rivière-des-Prairies, “ est bornée par une autre île belle et grande : l’île de Montmagny ”. C’est de notre île Jésus que parle ainsi le Père Lejeune. Notre île s’appela donc d’abord l’île de Montmagny, du nom évidemment du successeur de Champlain à la charge de gouverneur de la colonie. Le 15 janvier 1636, l’île avait été concédée par la Compagnie des Cent Associés aux Pères Jésuites. En 1672, trente-six ans plus tard, les Jésuites cédèrent l’île, qu’ils avaient dénommée l’île Jésus, à un M. François Berthelot, commissaire général de l’artillerie de France — et c’est l’intendant Talon qui donna titre au dit Berthelot, le 7 novembre 1672, — M. Berthelot, à son tour, céda l’île, le 24 avril 1675, en échange de l’île d’Orléans, à Mgr de Laval, qui la donna aux MM. du Séminaire de Québec, qui sont encore, je crois, les *seigneurs* de l’île Jésus, mais qui évidemment, depuis 235 ans, ont fait bien des concessions. Un grand nombre de nos familles, à cause de cela, sont originaires des environs de Québec, de Charlesbourg, de Beauport et de la côte de Beaupré. Par exemple, la famille Auclair vient de Charlesbourg — où nous comptons des cousins à la 7^e génération !

De tout cela voulez-vous une preuve extraite d’un document historique ? Voici ce qu’écrivait le célèbre Père Charlevoix, à la date du 20 mars 1721 : “ Entre l’île de Montréal et la terre ferme, du côté du nord, il y a une autre île d’environ huit lieues de long et qui a bien deux lieues dans sa plus grande largeur. Elle fut d’abord nommée l’île de Montmagny, du nom du gouverneur... Elle fut ensuite concédée aux Jésuites, qui l’appelèrent l’île de Jésus, et elle a conservé ce nom quoiqu’elle ait passé aux mains des Jésuites en

celles des Messieurs du Séminaire de Québec, qui ont commencé d'y mettre des habitants. Et — ajoute Charlevoix — comme les terres en sont bonnes, il y a lieu d'espérer qu'elle sera bientôt défrichée. ”

Voilà pour l'île. Maintenant, venons-en à la paroisse. Dès 1637, le Père Lejeune raconte qu'il a célébré la messe dans l'île de Montmagny — c'est-à-dire dans notre île. ” Je célébrai — écrit-il — le premier sacrifice de la messe qui ait jamais été dit, à ce qu'on me rapporte, en l'île de Montmagny, qui est au nord de l'île de Montréal. ” Où était-ce? Je crois qu'il convient de penser que ce dut être à la pointe de l'île qui regarde Trois-Rivières, à Saint-François-de-Sales, car le missionnaire jésuite ajoute aussitôt: “ Après avoir considéré le beauté du pays, nous fîmes voile aux Trois-Rivières ”. Cette première messe fut dite en passant, ce n'était qu'un acte isolé. Près de cinquante ans plus tard, en 1683, une mission régulière s'établissait à la pointe extrême de l'île que nous venons de désigner comme l'endroit où le Père Lejeune a dû dire la messe en 1637. Quarante ans après, le 20 septembre 1720, la paroisse de Saint-François-de-Sales était constituée. Détail intéressant à noter, l'emplacement exact de la première chapelle de Saint-François-de-Sales, modeste église bâtie à l'extrême bout de l'île, au confluent des deux rivières, est aujourd'hui submergé — à quelques arpents au large.

Or, notre Saint-Vincent est un démembrement — le mot est un peu barbare, mais il se comprend mieux que d'autres — notre Saint-Vincent est un démembrement de Saint-François-de-Sales. C'est le 4 février 1743 que Mgr de Pontbriand érigea la paroisse sous le vocable du grand apôtre de la charité: Vincent de Paul. L'évêque de Québec — car Mgr de Pontbriand était évêque de Québec, ce fut le dernier évêque de la domination française — l'évêque de Québec, en érigeant Saint-Vincent, déterminait lui-même l'endroit de la future église. “ Nous voulons, disait-il, que ce soit à peu près vers le ruisseau de la Pinière et à environ une lieue de chez le capitaine Dazé. ” M. le curé Poulain, de Saint-François-de-Sales, était chargé d'exécuter l'ordonnance de l'évêque, tandis que les plans des cons-

tructions devaient être approuvés par le grand vicaire en résidence à Montréal — qui était alors M. le Supérieur de Saint-Sulpice.

Mais quel était donc ce ruisseau de la “ Pinière ”, dont parlait Mgr de Pontbriand dans son mandement d'érection ? Nous le connaissons bien, vous et moi. Nous avons tous plus ou moins barbotté dans son lit, quand nous étions enfants, et, ils ne sont pas nombreux parmi nous sans doute ceux qui n'ont pas essayé d'y pêcher à la ligne aux eaux montantes du printemps. Mais autrefois ? Autrefois, Mesdames et Messieurs, bien longtemps avant la fondation de notre paroisse, le ruisseau existait — car les hommes passent et les choses restent, et de plus il y avait sur le joli coteau où se trouve maintenant votre église une belle *pinière*, c'est-à-dire une belle forêt de pins, et c'est pour cela, évidemment, que le ruisseau s'est appelé Ruisseau de la Pinière.

En octobre 1674, en effet, c'est-à-dire 69 ans avant le décret de Mgr de Pontbriand, et 32 ans après la fondation de Montréal, le Père Antoine Delmas, un Jésuite, écrit dans sa relation d'un voyage qu'il a fait “ autour de l'île Jésus ” ces lignes, que je crois être les premières dans l'histoire qui concernent le site de Saint-Vincent : “ Je découvre (une lieue plus loin) une grande anse qui semble avoir près de trois quarts de lieue et avoir bonne terre. Elle est terminée par un *coteau* qui commence par une pointe toute de grandes et grosses pierres, fort belles jusque dans l'eau. Ce coteau — ajoute le Père Delmas — porte une belle *pinière* qui paraît de loin et les cèdres sont fort gros et fréquents tout le long des côtes...” Messieurs, ce coteau, où je me trompe fort, c'était celui sur lequel se trouve l'église et au pied duquel a été bâti le couvent de la Providence. La *pinière* a disparu... Mais Saint-Vincent, nous le disions tantôt, n'en paraît pas moins de loin et si le Père Delmas revenait naviguer sur nos bords, il pourrait après 240 ans ajouter bien des choses à son journal de voyage !

La première église ne fut pas construite sur le coteau, mais à ses pieds, exactement, Mesdames et Messieurs, à la place du couvent

actuel, avec sa façade tournée vers la rivière. Cette première église datait de 1744, d'un an après le décret de Mgr de Pontbriand. Cent dix ans plus tard, en 1854, on construisit l'église actuelle, au sommet du joli coteau dont parlait jadis poétiquement le Père Delmas. De 1743 à 1911, quinze curés se sont succédé à Saint-Vincent-de-Paul. En 168 ans, cela leur donne à chacun une moyenne de 11 ans et 2 mois de séjour. Voulez-vous connaître leurs noms ? M. O. Semelle, qui fut 4 ans (1743-1747) ; M. Ambroise Renoyer, qui fut 43 ans (1747-1790) ; M. Elp. Chenet, qui fut 11 ans (1790-1801) ; M. Antoine Desforges, qui fut 3 ans (1801-1804) ; M. Charles-Bégin, qui fut 20 ans (1804-1824) ; M. A.-T. Lagarde, qui fut 10 ans (1824-1834) ; M. F. de Bellefeuille, qui fut 1 an (1834-1835) ; M. C.-F. Caron, qui fut 4 ans (1835-1839) ; M. F.-R. Mercier, qui fut 8 ans (1839-1847) ; M. E. Lavoie, qui fut 6 ans (1847-1853) ; M. Norbert Lavallée, qui fut 18 ans (1853-1881) ; M. A.-H. Coutu, qui fut 17 ans (1881-1898) ; M. A. Brault, qui fut 6 ans (1898-1904) ; M. H. Langevin, qui fut 1 an (1904-1905) ; et enfin votre aimé curé actuel, M. T. Kavanagh qui est avec vous depuis 6 ans (1905-1911). Ajouterai-je que sur les 13 curés décédés, 4 ont été inhumés à Saint-Vincent : MM. Renoyer, le 10 juin 1790 ; Bégin, le 3 juillet 1824 ; Lavallée, le 10 novembre 1881 ; et Brault, le 25 août 1904.

J'ai dit tout-à-l'heure, en passant, que la première église paroissiale — celle qui existait avant 1854, était bâtie au pied du coteau, avec sa façade tournée vers la rivière. Autrefois, Mesdames et Messieurs, je veux dire au 17^{me} et au 18^{me} siècle, et même un peu après 1800, on voyageait presque partout surtout par eau, et sur les bords de nos rivières, comme sur ceux du Saint-Laurent et du Richelieu par exemple, on avait le continuel souci de bâtir les églises près de l'eau — voie naturelle par laquelle on y accédait plus aisément. En 1854, M. Lavallée, alors jeune curé, voulut construire sur la côte l'église actuelle. En 1841, sous M. Lavoie, Mgr Bourget, de sainte mémoire, avait érigé canoniquement la paroisse, qui d'ail-

leurs avait pris beaucoup d'importance. Il sembla au curé Lavallée que le temple de Dieu serait mieux placé là-haut. D'ailleurs, il avait ses vues pour le site de l'ancienne église.

C'est à M. Lavallée que nous devons le Collège Laval, établi ici en 1856, et les Soeurs de la Providence qui nous sont arrivées—avec Mère Caron — en 1858.

Quant au Collège, son histoire est facile à résumer. Il fut quelque temps sous le contrôle des prêtres du clergé séculier et on voulut en faire un collège classique. Il me semble qu'on a eu raison d'en faire plutôt un important collège commercial. De mon temps, vers 1870-1876, c'étaient les Frères de Saint-Viateur qui étaient nos maîtres : le frère Manseau (aujourd'hui de Saint-Rémi), le frère Pelletier (aujourd'hui de Saint-Jean-Baptiste); le frère Laferrrière (encore récemment de Terrebonne)... et tant d'autres. C'étaient de bons maîtres, qui savaient nous intéresser et nous faire travailler. Le 11 août 1895, le Collège Laval était confié aux Frères Maristes, d'excellents éducateurs, eux aussi, et qui ont bien fait leurs preuves. Les anciens élèves des Viateurs et des Maristes, qui ont passé par le Collège Laval, on peut le proclamer, leur font généralement honneur. Et, je crois, savoir que tous gardent un excellent souvenir de l'*Alma Mater*. L'un des derniers bienfaiteurs dont le nom doit être cité, quand il s'agit du Collège Laval, tout à côté de celui du curé Lavallée, c'est feu M. le sénateur Bellerose.

Je disais que nous devons aussi nos chères Soeurs de la Providence au curé Lavallée. L'histoire de leur venue à Saint-Vincent est assez compliquée. Elle fait partie des fastes de votre histoire locale. Permettez, Mesdames et Messieurs, que je vous la conte. En 1845, le curé de Saint-Vincent — c'était en ce temps-là M. F.-R. Mercier, qui mourut chanoine de la cathédrale de Montréal en 1850 — offrit aux Soeurs du Sacré-Coeur, alors établies depuis peu de temps à Saint-Jacques de l'Achigan, une terre située dans votre village avec une maison en pierres et ses dépendances. C'était à l'endroit où se trouve aujourd'hui le Pénitencier. Les religieuses

acceptèrent l'offre du curé avec l'obligation d'instruire les jeunes filles pauvres de la paroisse, aussi longtemps qu'elles jouiraient des revenus de la terre donnée. Elles bâtirent un grand couvent. Cette construction ne fut pas pour elles un succès. Comme elles venaient toutes de France, ces dames étaient peu au courant des rigueurs de notre climat. La construction exigea bientôt de coûteuses réparations. D'autre part, à cause de la rivière à traverser, les communications avec Montréal n'étaient pas très faciles. Bref, pour ces raisons et quelques autres encore, en 1858, elles profitèrent d'un avantage qui leur était offert, pour aller s'établir au Sault-au-Récollet, où elles sont encore, y dirigeant l'un des plus beaux pensionnats de la province. Vers le même temps, Mgr Bourget demandait aux Soeurs de la Providence de céder leur maison de Sorel aux Soeurs de la Congrégation, et voici pourquoi. Les Soeurs de la Présentation, qui étaient à Sainte-Marie de Monnoir depuis 1853, allaient se fixer à Saint-Hyacinthe. C'était une maison-mère. L'évêque du lieu, Mgr Prince, demandait aux Soeurs de la Congrégation de céder leur maison aux Soeurs de la Présentation, à cause de l'avantage qu'offre toujours à un évêque une maison-mère dans sa ville épiscopale. Les Soeurs de la Congrégation allèrent donc à Sorel, et les Soeurs de la Providence vinrent remplacer à Saint-Vincent les Soeurs du Sacré-Coeur qui s'en allaient au Sault. Le 7 octobre 1858, Mère Caron arrivait ici avec trois autres soeurs. D'abord on s'installa dans la grande maison du Sacré-Coeur.

Trois ans plus tard, le 23 décembre 1861, le terrain que possédaient ainsi les Soeurs de la Providence (qui avaient accepté les obligations de leurs devancières) avec le couvent et les dépendances, furent vendus au gouvernement que dirigeait alors Sir Georges-Etienne Cartier pour la somme de 4,500 louis (\$18,000.00). On y installa les jeunes détenus de la Réforme, que l'on fit venir de l'Île-aux-Noix. Douze ans plus tard, les prisonniers du Pénitencier remplaçaient les détenus de la Réforme. C'est le 20 mai 1873, en effet, qu'un bateau amena jusqu'à Saint-Vincent — enchaînés deux

à deux—les redoutables pensionnaires de l'état. J'avais sept ans alors et je m'en souviens. Je les vois encore, ces pauvres gens, avec leur costume spécial, tout barriolé, et quelques-uns au moins chargés de chaînes, passer dans la grande rue—devant chez M. Joseph Quevillon — sous la conduite de leurs gardes, portant des armes. C'était terrible pour l'imagination d'un enfant...

Mais, je m'égarais dans mes souvenirs. Que devenaient pendant ce temps les Soeurs et leur couvent? Tout se transportait d'abord un peu partout, comme au hasard, au presbytère, au collège, à la salle des habitants, dans une maison du notaire Germain... Mais bientôt comme on venait de construire sur le coteau un presbytère neuf, l'ancienne demeure curiale et le terrain qu'elle occupait avec l'église de 1744 furent cédés aux Soeurs — et le couvent actuel, qui a été depuis considérablement agrandi, fut construit. Le 5 janvier 1862, vingt-six enfants de la Réforme remplaçaient les Soeurs dans l'ancien couvent du Sacré-Coeur, et, nous l'avons déjà dit, le 20 mai 1873, les prisonniers remplaçaient les réformés.

* * *

Avant l'arrivée des *réformés* et surtout des *prisonniers*, le village de Saint-Vincent était plutôt modeste. Mais le personnel que nécessite l'administration d'un pénitencier d'état a naturellement contribué à lui donner de l'importance. Nous sommes loin aujourd'hui des temps, où la seule diligence de M. Saint-Vincent faisait le service des communications entre Montréal et Saint-Vincent-de-Paul. Il me semble que je ne suis pas encore bien vieux et j'ai connu ce temps, Mesdames et Messieurs. J'étais alors enfant de chœur et je servais la messe au défunt curé Lavallée, ou à son assistant, M. Clément.

L'automne, à la veillée, on nous racontait les histoires du bon vieux temps. Et ces lambeaux de légende ont persisté, dans mes

souvenirs, à auréoler l'histoire de notre coteau de la pinière. Voulez-vous me permettre de vous en raconter quelques-unes.

Il y a d'abord l'histoire de Saint-Paul, le pendu. Vous me direz, l'histoire d'un pendu, ce n'est pas très gai ? Mais, c'est souvent instructif. Or donc on nous racontait qu'en 1761 — exactement le 9 mars — un français du nom de Saint-Paul qui était employé comme “ engagé ” chez un M. Charles Bélanger de la côte Saint-François, ayant eu connaissance que son “ bourgeois ” avait pas mal de piastres françaises dans les tiroirs de la commode de la chambre du fond, conçut et exécuta l'abominable projet de tuer son maître, lui et sa femme et deux petits-enfants, un garçon et une fille, qu'ils élevaient. Il profita d'un soir où les deux vieux revenaient avec les enfants d'une veillée ou d'un fricot, pour tuer d'abord les enfants et la grand'mère à coups de hache, puis il attendit le grand-père qui était allé mettre son cheval à l'écurie. Le vieux se défendit, mais Saint-Paul était plus jeune. Il prit d'ailleurs le vieillard en traître et en vint à bout. Pas complètement cependant, vous l'allez voir. Il traîna les cadavres dans une chambre, mit dessus une paillasse, et, après s'être emparé de l'argent qu'il convoitait, il mit le feu à la paillasse et prit la fuite. Le feu en montant brûla le plancher du grenier et comme il y avait juste au-dessus un gros tas de grain, le grain en tombant dans la chambre éteignit le feu. Au matin, des voisins trouvèrent le père Bélanger encore vivant, les trois autres étaient morts. Le mourant eut le temps de faire connaître le meurtrier. On réussit à arrêter Saint-Paul. Il fut condamné à mort et exécuté dans le chemin du roi en face de la maison de Bélanger. De plus, par ordre de justice, le corps du supplicié fut pendant un an “ encerclé ” et suspendu sur le lieu du forfait. Je crois que c'était dans le haut de Saint-François, vis-à-vis la maison du défunt Simon Hotte. Ce n'est pas tout. La légende ajoute qu'un soir d'hiver un certain Valiquette osa en passant cingler d'un coup de fouet le pendu et l'inviter à son “ fricot ”. L'audacieux — dit-on — avait pris un coup de trop. Or, le plus troublant de l'histoire, c'est que le

“ pendu ”, à l’heure dite, se présenta au fricot de Valiquette, et il dit au maître de la maison : “ Tu m’as invité, je suis venu. A mon tour, je t’invite à venir me voir tel jour ”. Comme on peut bien le penser l’émoi fut grand. Tout le monde se sauva. Le lendemain Valiquette alla demander conseil au curé. C’était alors M. Renoyer. Il aurait conseillé au malheureux d’aller au rendez-vous que lui avait fixé le pendu Saint-Paul, en prenant avec lui un enfant en bas âge, pour se protéger. Je suis bien persuadé que c’est là une invention due à la crédulité populaire. Quoiqu’il en soit, l’ancien curé Proulx, vice-recteur de l’Université Laval, quand il était professeur de rhétorique à Sainte-Thérèse, a profité de ces données pour composer un drame qu’on joue encore parfois dans les collèges : *Le fricot sinistre* ou *l’Hôte à Valiquette*. Il faut admettre que ce double titre convient admirablement au fait que nous venons de raconter. Si jamais il y eut dans Saint-Vincent un *fricot sinistre*, c’est bien celui-là, et l’hôte à Valiquette, si jamais il se présenta au fricot, dut être un hôte bien mal commode. Toujours est-il que ce récit, fait par les grands-mères, un soir d’automne, dans la grande salle qu’éclairait seule la lumière de la porte du poêle vous laissait dans le dos un frisson qui n’était pas ordinaire, je vous en réponds.

On nous contait encore autre chose, des petits faits d’histoire par exemple. Combien souvent j’ai entendu refaire par le menu le récit du voyage que plusieurs habitants du rang Saint-François firent à la Rivière-du-Chêne, au lendemain du “ feu ” de Saint-Eustache, au lendemain de 37-38 !; ou encore l’invraisemblable équipée en 1840 des Canadiens du village et des côtes qui allèrent, armés de modestes bâtons, mais bien résolus, voter pour M. Lafontaine, à Glasgow, contre le Dr McCallough, candidat de Lord Sydenham contre les libertés populaires. C’était loin Glasgow, là-bas, dans Terrebonne (Laval était dans ce temps-là dans Terrebonne) ; mais la vie politique a toujours passionné les gens de Saint-Vincent ! Il n’y a qu’à rappeler le temps de Petrus Labelle et de Bellerose, ou ceux de Bellerose et de Benoît Bastien... Mais je ne veux pas apprécier ; la

politique n'est pas mon fait, tant qu'elle ne touche pas aux intérêts religieux.

Il est encore un tout petit fait de l'histoire locale que je voudrais me permettre de vous conter, avant de clore cet entretien. Vers 1861, un jeune étudiant en droit, dont le père était rentier au village de Saint-Vincent, pour suivre ses cours, pensionnait à Montréal dans une famille dont l'une des jeunes filles faisait ses classes ici au couvent de Saint-Vincent et pour cela pensionnait chez les parents du jeune étudiant. Les parents avaient ainsi, pour simplifier certains frais, échanger leurs enfants ; les enfants, eux, échangèrent leurs coeurs. Et comme l'étudiant voulait aller aux Etats-Unis pour un voyage de quelques mois, du consentement des parents des deux parties, il fit venir en ville un jour de congé la jeune élève — elle n'avait que quinze ans — et il l'épousa bel et bien dans l'église Notre-Dame. La vie commune ne devait commencer que plus tard. On revint à Saint-Vincent, le soir. Le papa de l'étudiant donnait, comme par hasard, ce soir-là, son fricot. On mit les deux mariés l'un près de l'autre. Mais, excepté pour de rares initiés, ce n'était que cavalier et blonde ! Le lendemain, l'étudiant partait pour son long voyage et la jeune épousée continuait de venir au couvent comme si rien n'était survenu. Quand les chères Soeurs apprirent le fait... trois mois plus tard, je vous laisse à penser si elles firent une sainte colère ! Une fois en ménage, les deux époux paraissaient devoir vivre heureux. En quatre ans, deux enfants déjà leur étaient nés, un troisième allait naître, quand, au mois de février 1866, l'avocat — car l'étudiant était devenu avocat — périt tristement, un soir de tempête, sur les bords de notre Rivière-des-Prairies, à 26 ans. De Montréal, il avait voulu se rendre à une assemblée chez Petrus Labelle, et comme il avait manqué la diligence, il tenta de faire la route à pieds. Hélas ! il avait trop présumé de ses forces ! Deux

jours après, on trouvait son cadavre gelé, dans la neige, au bout de la montée Saint-Michel, sur le bord de la rivière ⁽²⁾...

Le village où l'on est né, la paroisse qui est notre paroisse natale, la famille dont on porte le sang dans ses veines... tout cela, Mesdames et Messieurs, pour chacun de nous, constitue la " petite patrie " qu'il faut ne jamais oublier, aimer toujours, honorer si l'on peut... pour cette raison profonde que nous rappelions tout à l'heure, c'est à savoir qu'en aimant la " petite patrie " on apprend à aimer la grande et que d'ordinaire celui qui aime bien sa patrie et ses traditions, son histoire et même ses légendes, a chance plus que personne d'être un bon citoyen et un citoyen utile...

Comme le dit un vieil adage,
Rien n'est si beau que son pays ;
Et de le chanter c'est l'usage,
Le mien je chante à mes amis !

Elie-J. AUCLAIR.

(2) L'auteur demande qu'on veuille bien lui pardonner ces détails un peu précis... C'est l'histoire de son père et de sa mère qu'il racontait là... Au pays natal, n'était-ce pas excusable ?

Par delà les Limites de notre Cage

IV



MAINTENANT généralisons. Partout, au firmament, dans le nombre incalculable de soleils et de planètes, qui le constellent, c'est la même matière, qui évolue de la même façon, qui d'un état fluide et impondérable passe à l'état de condensation moléculaire, stellaire planétaire et lunaire; partout ce sont les mêmes lois qui régissent cette marche progressive: lois extrêmement simples et peu nombreuses, comme tout ce qui porte la signature évidente du Tout-Puissant: lois de gravitation ⁽¹⁾ et théorie mécanique de la chaleur.

Dans les corps célestes, comme dans notre terre, que nous venons d'étudier par le menu, à l'évolution calorifique correspond une transmutation des éléments chimiques. Suivant que la température s'y abaisse, la matière inorganique y prend des formes nouvelles. Au-dessus de 15,000 degrés centigrades il n'existe pas de corps simples; dans de pareilles fournaies les molécules ne forment que l'hydrogène et l'hélium; entre 15,000 et 4,000 degrés les corps sim-

(1) Il n'est peut-être pas hors de propos de rappeler la loi d'attraction, telle que formulée par Newton. La voici: "L'attraction, à laquelle tout corps est soumis, agit en raison inverse du carré de la distance et en raison directe de la masse." Les lois de Kepler, corollaire de celle de Newton, régissent tous les mouvements connus des planètes; on les formule ainsi: 1o les planètes décrivent autour du soleil des courbes planes qui sont des ellipses dont cet astre occupe un des foyers.—2o Le rayon vecteur qui va du soleil à la planète décrit des aires égales en des temps égaux.—3o Les carrés des temps des révolutions sidérales des planètes sont exactement proportionnels aux cubes des grands axes de leurs orbites.

ples font leur apparition ; quant aux corps composés, ils ne commencent à se combiner qu'au-dessous de 4,000 degrés, et à partir d'une température comprise entre ce nombre et 28,000 (2). Enfin vient une température assez basse où la vie est possible. Comme le fait observer si bien M. Nordmann, " en face de l'immense échelle thermique le long de laquelle évoluent les formes de la matière minérale, les limites de la vie organisée sont d'ailleurs négligeables, puisque l'existence de tous les êtres vivants que nous connaissons se trouve comprimée dans un intervalle, qui n'est même pas de quelques centaines de degrés" (3). Mais qu'importe ! Cet intervalle (que nous pourrions sans doute agrandir pour certains corps stellaires) est une phase par où toute étoile doit passer. Pourquoi, lorsqu'elle y passe, ne porterait-elle pas la vie, comme notre terre l'a portée ? La vie n'est-elle pas essentiellement liée à un certain degré de son évolution ? Pourquoi dès lors lui accorderait-on une vie simplement inférieure, telle que celle des plantes et des animaux, et non une vie supérieure, telle que celle de l'homme ? Précisément parceque la vie raisonnable est resserrée entre deux limites calorifiques très rapprochées l'une de l'autre, il semble invraisemblable qu'elle soit bornée à notre maigre petite planète. Eh quoi ! pendant les milliards et les milliards de siècles, qui auront précédé

Lois si souveraines et si précises, qu'elles ont permis de découvrir *Neptune* (comme nous l'avons montré) ainsi que l'extrême faiblesse du poids spécifique des comètes dont le mouvement est considérablement altéré par les planètes, dans le voisinage desquelles elles passent. Grâce à ces lois " les sphères elles-mêmes se meuvent aux mesures d'un rythme divin, les astres chantent, et Dieu n'est pas seulement le grand architecte, le grand mathématicien, le grand poète du monde, il en est aussi le grand musicien. La création est un chant dont il a mesuré la cadence et dont il écoute la mélodie. " (Lamartine, cité par les Drs Murat, p. 27).

(2) Dans la température connue des étoiles *Cambda* et du *Taureau* occupe l'échelle la plus élevée, 40,000 degrés centigrades, rôde *Persée*, l'échelon le plus bas : 2,600° (Nordmann).

(3) Les métamorphoses des étoiles et leur température—*Revue des Deux Mondes*, 1er juin 1910.

l'apparition de l'homme, il n'y aura pas eu, dans un seul des millions de mondes qui auront évolué durant ce temps (et dont plusieurs auront réalisé les conditions de température propres à conditionner la vie d'une nature moitié corporelle et moitié spirituelle), il n'y aura pas eu, dis-je, un seul être intelligent pour chanter à l'auteur de tant de merveilles l'hymne de l'admiration reconnaissante ! Il n'y en aura pas davantage un seul pendant les milliards et milliards d'années qui suivront la mise en pièces ou la définitive réfrigération de notre chétive habitation. Dieu sait pourtant si la perturbation introduite dans notre système solaire tout entier aura été insignifiante relativement au reste des mondes ! Le firmament n'étincellera pas de clartés moins vives, des soleils n'en continueront pas moins à naître, d'autres à évoluer. Le cataclysme, qui aura disloqué notre portion d'univers, n'aura pas eu plus de portée dans le firmament que la noyade d'un individu n'en a aujourd'hui sur la marche de notre société si fiévreuse et si agitée ! Et l'on voudrait qu'il ait eu cet épouvantable privilège de supprimer à jamais le seul être capable de comprendre, d'admirer, de chanter, d'adorer l'auteur et maître de toutes ces masses solaires et planétaires ! L'on voudrait qu'en parcourant les immensités lumineuses les messagers angéliques y cherchassent vainement un être doué d'intelligence et de liberté ; l'on voudrait qu'ils s'arrêtassent sur les ruines de notre misérable globe, comme nous nous arrêtons sur les ruines de Palmyre ou de Ninive, pour y pleurer la disparition de l'unique prêtre de la création. Mais cet unique prêtre mériterait-il d'être pleuré ! Pendant son court passage à travers la nature visible il aura été si ignorant et si oublieux du Créateur ! Un soleil éteint pour suaire, plus de trente planètes ou satellites pour sépulcre : ne sera-ce pas trop d'honneur fait à son ombre ? Que deviennent les théories de géocentrie et d'anthropocentrie devant cette conception de l'univers, conception juste et basée sur les découvertes les plus authentiques de la science ? Ah ! combien plus logique et plus naturel de croire à la force de l'analogie et de con-

clure que, précisément parceque Dieu a inclu dans l'évolution de notre terre le passage d'un être supérieur, fait à son image et ressemblance, il doit entrer dans son plan qu'il en soit fait de même dans chaque planète, et qu'ainsi le Créateur reçoive, à un moment donné, de chaque coin de l'immense Cosmos, l'hymne que réclament sa puissance et sa libéralité. Je dis, à un moment donné. En effet, comme il n'y a peut-être pas deux corps célestes, qui se trouvent en même temps à un point identique d'évolution; comme cette variété se montre jusque dans les planètes et satellites d'un même système solaire il est peu probable qu'ils soient habités tous à la fois. Dans notre système à nous, par exemple, *Neptune*, ayant été une des premières planètes formées, a dû posséder les premiers êtres intelligents. Elle était alors beaucoup moins distante qu'aujourd'hui de l'astre central. Car le soleil ne faisant que se dégager de l'enveloppe nébulaire était beaucoup moins condensé, avait par conséquent un volume beaucoup plus étendu et radiait sur Neptune une quantité de chaleur et de lumière autrement considérable que de nos jours, où il semble en projeter trop peu pour l'entretien du principe vital.

Sans doute que Jupiter et Saturne sont encore passablement loin de la phase vitale, c'est-à-dire du degré de réfrigération propre à la naissance de la vie. Quant aux autres planètes, nos voisines, elles semblent pouvoir être habitées. Le sont-elles? Ah! si un par un jet électrique, projeté jusque dans Mars, nous pouvions, comme l'ont rêvé quelques Américains, obtenir une réponse à cette question, il vaudrait la peine en vérité de capter toute l'énergie des chutes du Niagara et de la transformer en messagère à travers les espaces interplanétaires! Ce serait, me semble-t-il, le couronnement des superbes conquêtes de la science! Mais ce couronnement viendra-t-il jamais?...

Quoique dans tous les corps de l'espace il faille admettre une distinction entre la période d'organisation minérale et la période d'organisation vitale, je ne prétends nullement que tôt ou tard les

choses doivent se passer dans le reste des mondes exactement comme elles se passent sur la terre; je ne prétends pas que la vie y doive revêtir les formes dont nous sommes témoins; qu'on doive y retrouver notre flore et notre faune; encore moins qu'il doive y passer des hommes, comme nous. Non, certes! Il est même à peu près sûr que la race d'Adam ne pourrait, sans une transformation profonde, vivre ailleurs que sur la terre. Car, en dehors de la température, il y a des phénomènes propres à modifier la vie. Nous savons même que dans certaines planètes, arrivées à la phase vitale, les conditions climatiques sont fort différentes de celles de la terre. Dans Mars, par exemple, l'atmosphère est très raréfiée, nous n'y pourrions pas résister. Mais, je le répète, nous ne sommes nullement bâtis pour y couler nos jours éphémères; et, si Mars est actuellement habitée, il est clair que c'est par des Martiens et non par des Terriens, c'est-à-dire par des êtres adaptés au genre de climat et aux autres conditions physiques de ce pays. Nous n'allons pas prétendre, je suppose, que Dieu a épuisé les formes de vie dans les quelques six cent mille familles d'animaux et les cinq cent mille familles de plantes actuellement existantes sur notre terre. Même si nous y ajoutons les innombrables espèces qui ont précédé celles d'aujourd'hui, il reste de la marge à la Toute-Puissance. Encore moins allons-nous croire que nous réalisons le type parfait d'une vie à la fois matérielle et spirituelle. Sous nos yeux des animaux ne se meuvent-ils pas, chez qui la vie végétative et sensitive est beaucoup moins grossière, beaucoup moins dépendante de la matière que chez nous? Une âme unie à un corps, qui aurait l'agilité des oiseaux de l'air ou des poissons de la mer, ne serait-elle pas enviable? Il doit évidemment exister quelque chose d'analogue dans quelqu'un de ces innombrables mondes, qui nous entourent. Il n'est nullement nécessaire, non plus, comme le fait Musset dans une de ses poétiques envolées, de nous imaginer " que chaque planète charrie ses misères en gémissant sur son essieu. " Quand nous parlons de nos semblables, il faut continuer à ne comprendre, sous ce vocable, que

les humbles terriens, nos cohéritiers d'ignorance, de douleurs et d'autres imperfections, soit physiques, soit morales. Rien ne nous dit que les habitants des autres terres ne sont pas mieux favorisés ; rien ne nous dit qu'ils sont aussi bornés que nous dans leurs connaissances, qu'ils sont sujets à la maladie, aux infirmités, à la mort ; rien ne nous dit qu'ils aient nos sens, qu'ils soient divisés en deux sexes, qu'ils se propagent par génération, et que les mêmes passions y donnent lieu aux mêmes tragédies. La terre n'est qu'un théâtre entre des milliers d'autres, la vie humaine n'est qu'un des innombrables drames que l'artiste suprême s'est donné le luxe d'inventer et dont la représentation toujours variée se poursuit à travers les diverses périodes du temps, et sur tous les points de l'espace.

Quelles sont les relations des autres groupes d'êtres intelligents avec le Créateur ? Ils en ont, c'est sûr ; du moment qu'ils sont des êtres créés, ils se trouvent en face du mystère, et le sentiment religieux s'éveille nécessairement en eux. Mais quelles formes donnent-ils à l'expression de ce sentiment ? Nul ne saurait le dire exactement. En tous les cas n'allons pas croire que nous avons absorbé la sollicitude du Tout-Puissant. Soyons sans inquiétude ; celui, qui a si bien agencé ce gigantesque Cosmos matériel, n'est embarrassé, ni pour disposer des êtres spirituels qu'il y a enfermés, ni pour régler leurs rapports avec lui.

En quoi répugnerait-il qu'ils aient leur Révélation, qu'ils soient élevés, eux aussi, à un certain ordre surnaturel, qu'ils aient un Réparateur de leurs fautes, au cas où ils en auraient besoin ? Supposé que les effets de notre Rédemption dussent se faire sentir dans quelque planète lointaine, y aurait-il là le moindre embarras pour Dieu ? Jésus-Christ ne multiplie-t-il pas chaque jour son corps à l'état de victime sous des milliers d'hosties ? Qu'est-ce qui l'empêcherait de se créer une existence spéciale pour des êtres autrement éloignés de nous que les habitants de la Chine ou du Japon ? Ne retirerait-il pas ainsi une augmentation singulière de gloire pour son sacrifice, dont nous savons la valeur infinie ? Mais n'allons

pas plus loin dans la mystérieuse région du surnaturel. Nous sommes aux prises avec assez d'énigmes dans le domaine de la nature. Nous avons, par exemple, enfermé la vie entre quelques centaines de degrés centigrades : mais, comme le notait Nordmann lui-même, il s'agit de la vie telle que nous la connaissons. N'est-il pas d'autres sortes de vies, qui nous sont inconnues ? Est-il impossible que des êtres vivants et même intelligents puissent subsister dans une température Saturnienne ou Jovienne ? Jusqu'à ces derniers temps, n'aurait-on pas passé pour halluciné si l'on avait affirmé qu'un nombre prodigieux de petits êtres vivaient dans un centimètre cube de levure de bière ? Supposé que ni l'océan, ni l'air ne fussent peuplés, il serait sans doute jugé mûr pour loger aux petites maisons l'homme qui prétendrait que des êtres peuvent se mouvoir dans l'un comme dans l'autre. D'autre part, l'Ours blanc est là pour prouver que la vie n'est pas incompatible avec une température boréale. Bien téméraire donc celui qui prétendrait assigner des limites précises au domaine de la vie, quoique ces limites existent et que l'organisation du monde minéral précède, comme nous l'avons démontré, l'organisation du monde vivant. Mais quand il s'agit de la Puissance créatrice de Dieu, il y a cent à parier contre un qu'on se trompe moins en étendant qu'en restreignant (4).

Il est simplement raisonnable du reste que les découvertes des astronomes élargissent nos idées par rapport au nombre des vi-

(4) Les prestigieuses découvertes de la science, soit dans le domaine des infiniment grands, soit dans le domaine des infiniment petits, ont rendu leurs auteurs de moins en moins affirmatifs même sur des principes qu'ils estimaient indéniables jusqu'à nos jours, et dont ils faisaient les bases de la physique, de la chimie et de l'astronomie. C'est ainsi que plusieurs mettent en doute le principe de l'insécabilité des atomes, celui de la conservation de l'énergie, celui de l'indestructibilité de la matière. Quelques-uns vont jusqu'à penser que la loi de l'attraction ne vaudrait que pour les mondes de la *voie lactée* ! Mieux que personne les grands savants comprennent que les voies de Dieu ne sont pas nos voies, que ses pensées ne sont pas nos pensées, que ses plans ne sont pas nos plans...

vants, comme elles les ont élargies par rapport à la quantité de matière disséminée dans l'espace !

L'absence de toute révélation sur ce point ne saurait être une objection. Je l'ai déjà noté, Dieu nous a parlé avant tout pour nous instruire de nos devoirs à son égard. Il a été plus que réticent sur les mystères du monde physique. Peut-être a-t-il trouvé que nous avions assez de nous occuper des affaires de nos voisins, les Terriens ; et que c'eût été ouvrir un champ trop vaste à notre fantaisie médisante que de nous ouvrir le moindre jour sur la condition des Martiens et des Saturniens.

Et puis Dieu nous avait bien laissés dans la plus complète ignorance sur le nombre, la distance et la constitution des étoiles. Bien plus, il avait presque pris à tâche de nous illusionner en nous parlant à ce propos suivant les apparences et le témoignage trompeur de nos sens. Pensez-vous qu'il nous en veuille, parce que, à force de patiente recherche, nous sommes parvenus à dissiper le mirage de la voûte céleste ? Mais n'est-il pas l'auteur de la nature, aussi bien que de la Révélation ? La noble passion de connaître et de savoir n'a-t-elle pas été insérée par lui au fin fond de notre être ? Notre raison ne lui rend-elle pas également hommage et par sa docile soumission à la parole révélée et par son activité à se rendre compte scientifiquement des phénomènes du monde physique et moral ? Redoute-t-on, en s'engageant dans les larges sentiers frayés par la science moderne, de sombrer dans le matérialisme ou le Panthéisme ? Mais si la demi-science a pu égarer des cerveaux mal équilibrés ou fournir des prétextes d'incrédulité à des coeurs corrompus, quand la vraie science a-t-elle éloigné de Dieu ? Qu'est-ce qui peut nous approcher davantage de lui qu'une connaissance toujours plus exacte et plus précise de ses oeuvres ? ⁽⁵⁾ Nous admettons forcée-

⁽⁵⁾ Belles paroles de W. Herschell : " Plus le champ de la science s'élargit, plus les démonstrations de l'existence éternelle d'une intelligence créatrice deviennent nombreuses et irrécusables. Géologues, mathématiciens,

ment une certaine évolution dans notre théorie. Mais une telle évolution exclut-elle l'intervention d'un Créateur ? Ne la fait-elle pas ressortir au contraire avec une clarté éblouissante ? Elle manifeste si bien les traces d'un but poursuivi à travers les lentes étapes de la formation des mondes, qu'il faudrait volontairement se boucher les yeux de l'esprit pour refuser d'admettre dans le dédale de la matière un suprême artiste démêlant tout, organisant tout, veillant avec une fermeté jamais en défaut à l'exécution d'un plan où le moindre détail est prévu des siècles d'avance. Parce que cet artiste ne procède pas par soubresauts ; parce que il se dissimule derrière les causes secondes ; parce qu'il agit surtout *per causas seminales*, selon une expression préférée des Saints Pères et des grands Scolastiques ⁽⁶⁾, parce qu'il laisse à la vertu propre de chaque germe le temps de se développer graduellement sous l'influence d'énergies extérieures, fait-il preuve pour cela de faiblesse ? Au contraire, en enfermant dans un grain de blé la force qui produira l'épi fécond,

ciens, astronomes, naturalistes, tous ont apporté leur pierre à ce grand temple de la science, temple élevé à Dieu lui-même ". Je sais qu'il existe des savants proclamant " que l'Ordre et la Loi dominent l'Univers ", et qui cependant hésitent à y voir une preuve de l'existence de Dieu. Leur consolation en mourant c'est de savoir qu'ils continueront à faire partie de l'ordre *universel*, quelque impassible et glacé qu'il soit. Si la consolation est pauvre, la logique l'est encore plus. L'ordre ne peut exister sans une intelligence ordonnatrice ; qu'ils le veuillent ou non, en admettant l'ordre et la loi, ces hommes admettent Dieu implicitement. Leur hésitation à le proclamer explicitement prouve combien la culture moderne a déformé les esprits.

(⁶) Saint Bonaventure n'aurait pas été effrayé par la théorie de l'unité des substances matérielles, unité que l'étude des nébuleuses avait déjà fait soupçonner et que les travaux des physiciens et des chimistes, semblent avoir définitivement prouvée. Il disait en effet : " La généralité des interprètes a vu dans ces mots : *au commencement Dieu créa le ciel et la terre*, la substance de toutes les choses visibles, elle est donc *une*. Il faut en conclure que les corps célestes et les corps terrestres ont été produits, quant à leur être, d'une seule et même matière. " (cité par l'abbé Moreux).

d'où nous tirerons notre aliment, ne trahit-il pas une puissance infiniment plus grande qu'un abattant un chêne d'un coup de foudre ? De même en communiquant à la matière éthérée du début toute la vertu nécessaire pour former dans une suite de milliards de siècles des millions d'astres et de planètes, ne se montre-t-il pas plus puissant qu'en jetant dans l'espace des soleils tout faits ?

Dieu n'a pas notre hâte fiévreuse : *patiens quia aeternus* ; parcequ'il est éternel il est patient dans l'ordre physique aussi bien que dans l'ordre moral.

M'objectera-t-on que je fais du principe vital et de l'âme elle-même une simple propriété de la matière ? Objection absolument gratuite ! Je soutiens qu'au commencement Dieu communiqua le mouvement à la matière inerte, qu'il attendit ensuite certaines transformations de la matière pour y instillier la vie et enfin d'autres transformations encore plus complexes pour lui insérer un principe spirituel (7). Où voit-on dans ce langage trace de matéria-

(7) Saint Thomas ne contredirait sans doute aucunement à cette conception de l'origine du monde. D'après lui, on le sait, le vivant ne possède, à son premier stade d'existence, qu'une simple *vertu formatrice*, qui, agissant sous la dépendance de l'âme des parents, l'amène peu à peu, à la possession d'une *âme végétative*, puis d'une *âme sensitive* et enfin d'une *âme raisonnable*, s'il doit faire partie de la race humaine. Cette dernière est créée ; elle remplace le principe de l'âme qui la précède ; elle suffit à la triple vie végétative, sensitive et intellectuelle ; mais Dieu ne la produit que lorsque les forces de la nature ont préparé son organisme. Il n'y a là aucun miracle ; car cette production se fait suivant les lois, par lesquelles Dieu s'est enchaîné lui-même.

Le R. P. Sertillanges ajoute que, "si au point de vue de la science expérimentale, le système évolutionniste était le vrai ; si, au point de vue expérimental toujours, ce système entendait s'appliquer même à l'homme, saint Thomas n'aurait à s'y adapter aucune peine. Partant de cette donnée que les phases embryogéniques sont la réplique, en petit, des phases de la vie universelle, ce qu'il vient de dire de l'âme, il l'appliquerait à la formation de l'humanité en son premier couple. L'organisme adamique serait, en l'hypothèse, l'oeuvre séculaire de la vie lentement élaborée sur la terre. L'âme y serait éclosée à son heure, sans coup de théâtre, sans nulle intervention observable, *naturellement*, mais en appe-

lisme? Mais quoi ! il me semble trouver dans une petite phrase de la Bible une confirmation de cette façon d'envisager l'univers. *Spiritus Dei ferebatur super aquas*, l'esprit de Dieu planait sur les eaux, y est-il dit. Or il faut élargir le sens et la portée de ces mots, en les expliquant d'après les découvertes modernes, comme d'après ces mêmes découvertes nous élargissons le sens et la portée du récit de la création. La Bible parle là, comme ailleurs, suivant les apparences. Elle considère la terre à un moment déjà très avancé de son évolution, à la veille de la création de l'homme. Mais évidemment l'Esprit de Dieu n'a pas commencé à planer sur la matière, seulement lorsqu'elle était à l'état liquide; il planait sur elle dès le début, alors qu'elle était à l'état de raréfaction glaciale: il planait sur elle, alors que les atomes tourbillonnaient follement au sein de la nébuleuse et préparaient la formation du premier soleil; il planait sur elle plus intimement que jamais alors qu'elle allait recevoir la vie, alors qu'elle allait être élevée si extraordinairement dans l'échelle de la création et s'unir à un principe immortel, à quelque chose comme une parcelle de la substance divine. C'est dire que, tout en étant distinct d'elle, Dieu a été constamment présent à la matière; c'est dire que pas une molécule n'a baissé d'un degré de température, que pas une n'est entrée dans une combinaison chimique quelconque en-dehors de la direction du Créateur; c'est dire que pas une étoile, pas une planète ne s'est formée sans que l'esprit de Dieu ne fut là pour lui imprimer son cachet et en quelque sorte sa signature. *Spiritus ejus ornavit coelos*, est-il écrit dans le livre de

lant ici *nature* cette *nature naturante* intégrale, qui implique Dieu, et c'est à Dieu tout seul que devrait être attribuée l'âme " (Cf. Sertillanges. *St. Thomas d'Aquin*, dans la collection des grands philosophes.—Paris, Alcan, 1910). — Une pareille thèse n'implique pas du reste le transformisme absolu, elle n'est pas la négation de la fixité des espèces: on peut admettre que les espèces ont été distinctes dès leur origine, tout en croyant qu'elles ne sont arrivées que peu à peu à leur forme actuelle.

Job : c'est l'Esprit de Dieu qui a orné les cieux ; or, comme les ornements du ciel ce sont non pas de minuscules pierreries éblouissantes, ainsi que nos yeux nous les figurent, mais d'immenses amas stellaires, nous sommes en droit de conclure que l'Esprit de Dieu, pour en faire des ornements dignes de lui, a plané sur eux, qu'il les a imprégnés de sa vertu, et leur a communiqué à eux aussi un reflet de sa splendeur divine, en leur donnant pour hôtes des êtres intelligents et libres.

Non ! non ! il n'y a pas eu que notre terrestre poussière à être pénétrée d'un souffle de la bouche du Créateur ! Non, non ! l'esprit de Dieu qui a présidé à la naissance des mondes n'a pas dû limiter son union à l'assemblage de quelques atomes de notre limon ! Pour appuyer notre hypothèse nous n'avons plus seulement l'argument d'analogie et les inductions d'une science audacieuse, nous aurions la Bible elle-même qui, tout en n'ayant aucun dessein scientifique, a caché sous quelques syllabes plus de vérité que n'en découvrira jamais le plus grand des astronomes !

A la lumière de telles conclusions quelle ampleur prend la belle méditation de saint Ignace *de propriis peccatis* (sur nos propres péchés). On se rappelle la structure de cet exercice. Pour nous faire entrer la confusion jusqu'à la moelle des os le sublime Pénitent de Manrese cherche à nous accabler par la perception en quelque sorte graphique de notre petitesse et de notre insignifiance. Que sommes-nous, s'écrie-t-il ? Qu'est chacun d'entre nous comparé à ses semblables d'une même ville, d'une même province, d'un même continent, et des cinq continents réunis ensemble ? Qu'est-il comparé à tous les hommes, qui l'ont précédé et à tous ceux, qui le suivront dans l'existence ? Oui, qu'est chacun de nous au milieu des quinze cent millions de ses contemporains ? Qu'est-il au milieu des milliards de ses semblables passés et à venir, qui ont rempli et rempliront encore le fleuve des générations humaines ? En vérité il est perdu comme une feuille dans une forêt vierge, comme une goutte dans les océans ! Mais si notre terre, séjour de cette multi-

tude d'êtres raisonnables, n'est elle-même qu'une des provinces de notre système solaire, si le soleil avec son escorte de planètes et de satellites n'est qu'une unité parmi vingt millions d'autres soleils de la voie lactée ; si la voie lactée n'est, suivant l'expression de Flammarion, qu'une île imperceptible dans un océan sans bornes ; si autour de ces millions de soleils gravitent des milliards de terres, combien de trillions d'êtres intelligents vivent en-dehors de nous, dans des royaumes et dans des conditions plus ou moins semblables aux nôtres ! Comparés à cette nouvelle masse d'êtres que sommes-nous ? Les termes nous manquent pour exprimer notre petitesse. L'épouvante, qui nous saisissait déjà devant le nombre incalculable de mondes roulant dans l'espace, nous reprend avec une intensité plus que décuplée devant le nombre de vivants, qui les peuplent ? Qu'est-ce donc que Dieu, l'auteur et le créateur de tant de merveilles ? Et c'est moi, insignifiante molécule de cendre et de poussière, molécule pliant sous les bienfaits d'un si grand maître, participante d'un rayon de son intelligence, douée d'une parcelle de sa nature divine, c'est moi, qui ai eu l'audace inexplicable de m'avancer contre lui, d'opposer ma volonté débile et mauvaise à sa volonté toute-puissante et souverainement sainte, c'est moi, qui ai abusé de ses dons pour l'outrager, qui me suis servi de ses propres armes pour le combattre ! Crime et folie. Où me cacher ? Où me réfugier ? Mais impossible de trouver aucun refuge. Pas une étoile, pas un soleil, pas une planète, pas une terre, pas un îlot qui ne soit sous le domaine d'un tel souverain, pas un vivant qui échappe à son regard et puisse éviter les coups de sa vengeance ! Heureusement en même temps que la Puissance infinie, il est la Miséricorde sans limites ; en même temps que Créateur, il est Père. Où me réfugier ? Mais dans ses bras paternels ! Il connaît le limon dont il m'a pétri ! Il connaît le virus qui a envahi ma chair et mes os ! Il a pitié de mes infirmités et de ma faiblesse ! Moyennant un repentir sincère, il est prêt à me réintégrer dans ses bonnes grâces et dans l'héritage de ses en-

fants (8) ! Or parmi les récompenses, qu'il nous réserve, il faut compter assurément une connaissance moins obscure des ouvrages de sa Toute-Puissance. Oui, un jour, nous aimons à l'espérer, Dieu notre Père ouvrira tout grand devant nous le livre de la Création ! Alors nous n'aurons plus à en épeler péniblement, comme je fais aujourd'hui, quelques syllabes énigmatiques, nous en lirons couramment les pages sublimes ! Alors nous trouverons l'éternité trop courte pour dire, en compagnie des anges, cette autre portion d'êtres intelligents, encore plus mystérieux pour nous que les habitants des planètes, la gloire du seul Grand, du seul Puissant, du seul Bon !

M. TAMISIER, S. J.

(8) Qu'il me soit permis de transcrire, comme épilogue, l'hommage rendu à Dieu par Kepler, à la fin de son ouvrage, *l'Harmonie du monde* : " Toi, qui par la lumière de la nature nous as fait soupirer après la lumière de ta grâce, afin de nous révéler la lumière de ta gloire, je te remercie, mon Créateur et mon Dieu, de ce que tu m'as permis d'admirer et d'aimer tes oeuvres. J'ai maintenant terminé le travail de ma vie avec la force d'intelligence que tu m'as accordée ; j'ai raconté aux hommes la gloire de tes oeuvres, aussi bien que mon esprit en a pu comprendre l'infinie majesté... Que mon âme loue le Créateur ! C'est par lui et en lui que tout existe, le monde matériel, comme le monde spirituel, tout ce que nous savons, et ce que nous ne savons pas encore ; car il nous reste beaucoup à faire que nous laissons inachevé. "

Mgr Denis Gérin

LE 16 mars 1911 restera un jour mémorable dans les annales de Saint-Justin-de-Maskinongé. Ce jour-là, en effet, Mgr Cloutier, l'évêque des Trois-Rivières, faisait au toujours si modeste curé de cette paroisse, Mgr Denis Gérin, la remise solennelle du parchemin le créant *Prélat Domestique* de la maison du Pape.

Les grands journaux ont publié de cette belle fête paroissiale des comptes rendus fort attrayants. Tout en les goûtant, j'ai regretté de n'avoir pas pu être de la fête, comme plusieurs autres bons vieux amis. Selon le mot charmant de feu le Juge Thomas Loranger aux fêtes de Nicolet en 1866, j'aurais cru pourtant " qu'il m'eût fallu être un peu mort pour n'être pas à *Saint-Justin*, ce jour-là "... Mais tout vivant que j'étais, le devoir professionnel me retenait à mon poste à la Chambre d'Assemblée, et je pensais aux jolis vers de Fréchette, écrivant de Chicago à son ami Pamphile Lemay, que l'Université Laval couronnait (1866) :

Le passant jette à flots les fleurs sur ton chemin

Et je ne suis pas là pour te serrer la main...

Je veux m'accorder la joie d'une reprise et fêter à ma manière Mgr le nouveau Prélat Domestique, en en parlant aux lecteurs de la *Revue Canadienne*. Au reste, l'excellent curé de Saint-Justin n'est pas un inconnu pour les lecteurs de la *Revue*. Alors qu'il servait à la petite mais si glorieuse armée des zouaves de Pie IX, en 1870, le jeune Gérin écrivait à la *Minerve* des lettres fort

intéressantes, que la *Revue*, croyons-nous, a reproduites, et, en des temps plus rapprochés de nous, c'est la *Revue* encore qui publia (1902) cette *Page de l'histoire d'Yamachiche* que les fils de la paroisse n'ont pas oubliée, c'est la *Revue* enfin qui donna au grand public le charmant discours que M. le curé Gérin prononça à l'occasion du deuxième centenaire d'Yamachiche. Tout cela explique que je me sente à l'aise pour parler ici de Mgr Gérin et de la belle fête qu'on lui a faite le 16 mars 1911 (1).

* * *

Disons d'abord que les prêtres et les fidèles du diocèse des Trois-Rivières ont acclamé la nouvelle de l'honneur fait par le Saint-Siège à l'un des leurs. Mgr Baril exprimait bien les sentiments de tous ses confrères en écrivant au nouveau dignitaire: " La nouvelle de votre élévation à la prélature romaine va porter la joie dans tous les coeurs. On aimera à constater que le Saint-Père, en décorant un ancien zouave pontifical, a donné en même temps une couronne bien méritée à une carrière sacerdotale irréprochable, à une vie de dévouement à la religion et à la patrie, le tout admirablement servi par les qualités de l'esprit et du coeur qui contribuent si heureusement à faire aimer la religion et le clergé. "

Pour les paroissiens de Saint-Justin surtout, quel bonheur ! et comme l'*adresse* et la *réponse* qui suivent disent bien la confiance, l'estime, l'amour qui unissent le curé et ses paroissiens ! Elles expriment admirablement tout le sens et tout l'esprit de cette belle fête.

(1) Serait-il indiscret de rappeler à Mgr Gérin que les pages de la *Revue Canadienne* lui restent ouvertes et qu'il y a tel et tel de ses *souvenirs*, sur Louis Veillot, par exemple, que la jeune génération serait heureuse et édifiée de mieux connaître ? — *Le Secrétaire de la Rédaction.*

ADRESSE DES PAROISSIENS

A Son Excellence Mgr Denis Gérin,

Prélat Domestique de Sa Sainteté, curé de Saint-Justin.

Excellence,

Lors des noces d'or de Saint-Justin, un orateur de renom, que nous connaissons bien, disait, en modifiant la sentence d'un sage : "Heureuses les paroisses qui n'ont pas d'histoire". Et il ajoutait, si nous avons bonne souvenance, que notre paroisse possédait le bonheur, parce qu'elle n'avait pas d'histoire. Aujourd'hui, Monseigneur, il nous semble que l'heure est arrivée de proclamer que Saint-Justin possède une histoire dont il a droit d'être fier, et que... nous avons encore le bonheur.

En effet, les débuts de la paroisse que nous avons commémorés en 1908 : le zèle, le tact, la noblesse de caractère, l'édifiante piété de M. Belle-mare, notre premier curé ; la visite de l'illustre général de Charette, votre général, Monseigneur, et celui des zouaves qui sont ici ; notre fête de Saint-Isidore ; les visites pastorales de S. G. Mgr notre évêque et de son illustre prédécesseur ; la célébration des noces d'or de la paroisse ; la bénédiction de la cloche de notre couvent : voilà bien, assurément, avec d'autres, les chapitres intéressants d'une riche histoire. Que sera-ce si nous y ajoutons les trente-trois années que vous nous avez consacrées, et puis la fête de ce jour, dans laquelle Notre Saint-Père le pape et Sa Grandeur Mgr notre évêque vous décernent, à vous, notre curé, le titre de prélat romain ?

Oui, c'est réglé, nous avons une histoire et une belle histoire. Nous en vivons actuellement l'une de ces pages que l'habitant de Saint-Justin relira avec orgueil, quand les plus jeunes de notre temps célébreront le jubilé de 1958. Les orateurs d'alors, peut-être les poètes, chanteront cet âge où le modeste Saint-Justin avait à sa tête un prélat de la cour romaine. Ils diront que ce prélat fut dans sa jeunesse zouave pontifical ; qu'il devint un prêtre distingué, capable d'occuper des postes honorables ; qu'il préféra se dévouer à la garde d'une humble paroisse, avec le ferme désir de ne jamais

la quitter ; qu'il la rendit prospère devant les hommes, comme devant Dieu. Ils diront enfin que ce curé qui se cachait toujours pour opérer le bien, fut, à son grand étonnement, aperçu de Rome même, et vit tomber sur ses épaules le manteau des dignitaires de l'Eglise.

Honneur à vous, Excellence ! Honneur aux paroissiens de Saint-Justin !

Les décorations qui honorent le père de famille honorent aussi les enfants. Cette paternité, il y a trente-trois ans dans ce mois de mars que vous l'exercez parmi nous. Vous êtes donc père, même grand-père. Bien des chefs de famille disent à leurs enfants : " Ce curé à cheveux blancs qui t'a baptisé, t'a fait faire ta première communion, c'est le même qui m'a baptisé, m'a fait faire ma première communion ". Et les enfants avec les pères et les mères remercient le bon Dieu de leur avoir donné ce vieux curé à cheveux blancs.

Votre paternité, Monseigneur, rayonne au loin, parfois bien loin. Nous savons que sur les bords des Grands Lacs, au milieu des plaines de l'Ouest Canadien, comme au milieu de la République américaine, sous plus d'un toit, votre nom évoque les plus touchants souvenirs. Votre visite naguère chez quelques-uns de nos anciens n'a-t-elle pas fait couler des larmes de joie ? C'est que, voyez-vous, le premier curé, le curé de l'enfance, de la jeunesse, est toujours le curé par excellence. Et quand ce curé, a été bon, charitable, sensible, compatissant, l'exilé vit et meurt sans l'oublier. Aussi, lorsque, tristes et pensifs sur la terre étrangère, les nôtres chantent le *Canadien Errant* de votre frère, en songeant à leur pays, à leurs parents, ils revoient dans leurs rêves, le village natal et la figure toujours sympathique, toujours aimée du cher curé de là-bas.

Oh ! Excellence, comme tous vos enfants des pays lointains, de concert avec les plus rapprochés, remercieront longtemps le Saint-Père et Mgr notre évêque !

Comment vous exprimer notre gratitude, cher et auguste premier pasteur de ce diocèse. Depuis quelques jours, il se passe de douces choses dans nos âmes. Nous éprouvons l'un de ces bonheurs qui se sentent, se reflètent sur les figures, mais ne se traduisent pas par des mots. Vous nous comprenez, Monseigneur... merci ! merci ! pour les paroissiens actuels de Saint-Justin, merci pour tous les absents.

Et vous, vénérés prélats, chanoines, prêtres, vieux soldats de Pie IX, frères d'armes de notre curé, vous tous qui êtes accourus, de près ou de loin, pour prendre part à nos réjouissances, soyez les bienvenus.

Il nous reste à vous faire un dernier souhait, Excellence. Au soir des belles journées d'été, quand le soleil baisse du côté de la montagne, il descend lentement, très lentement, si lentement qu'il s'arrête presque dans sa course, puis il couvre royalement nos champs, nos maisons, l'église et la montagne, d'or et de pourpre. Ces heures, nous les aimons. Elles sont les meilleures de nos jours de labeurs. Nous voudrions les voir durer toujours. Votre carrière, Monseigneur, est déjà longue. A votre âge, l'on baisse du côté de la montagne. Mais, nous le demandons à l'auteur de tout bien, vous déclinerez lentement, très lentement, si lentement que vous ne vieillirez plus, et que l'éclat de vos enseignements et de vos vertus, mêlé à l'éclat des décorations que vous portez si dignement, projettera, des années et des années encore, une lumière douce et calme — une lumière d'or et de pourpre — sur vos paroissiens qui travaillent dans la plaine. Tel est notre dernier souhait.

LES PAROISSIENS DE SAINT-JUSTIN.

Le 16 mars 1911.

RÉPONSE DE Mgr GÉRIN A SES PAROISSIENS

Mes chers paroissiens,

Avant de répondre à la touchante adresse que vous venez de me présenter, je tiens à mettre les choses au point. Cette fête n'est pas ma fête, mais notre fête, la vôtre comme la mienne; car, croyez-le, vous avez contribué pour une large part à m'attirer l'honneur qui m'est fait aujourd'hui. Ce n'est pas tant monsieur Gérin que le curé de Saint-Justin qui est honoré. Monseigneur a voulu en me récompensant récompenser aussi votre zèle à développer dans ce coin de son diocèse, l'amour et le progrès de l'agriculture. Comme moi-même, Mgr des Trois-Rivières est fils de cultivateur. Il aime et apprécie la vie des champs. Il connaît notre histoire. Il constate que les vaillants défenseurs de notre sol et de nos institutions, que la plupart de nos hommes célèbres, tant de l'Église que de l'État, sortent de vos rangs. Lors du cinquantenaire de l'érection de cette paroisse, il proclamait Saint-Justin la première de son diocèse comme paroisse agricole. Sa Grandeur a toujours eu un faible pour vous. Quand, l'an dernier, écrasé par les fatigues de son laborieux ministère, les médecins lui prescrivirent de s'éloigner de sa ville pour prendre du repos, passant à travers pourtant les plus belles paroisses de son diocèse, il vint demander à Saint-Justin ce repos dont il avait besoin, espérant plus de la vue de

vos travail intelligent, de vos beaux champs de blé, de vos riches pâturages, de vos gras troupeaux, que du spectacle de la grande nature et des beaux sites. J'en suis convaincu, c'est à vous autant qu'à mon humble personne que s'adressent les compliments flatteurs qui pleuvent aujourd'hui sur Saint-Justin. Vous me faites vos félicitations. En toute sincérité et avec un égal bonheur je vous fais les miennes.

Vous dites en y mettant peut-être un peu d'orgueil, que Saint-Justin a une histoire et vous offrez à notre futur historien plusieurs chapitres qui devront servir à sa construction. Vous avez oublié le plus important, celui qui redira votre bon esprit, votre foi vive, votre application au travail, votre belle soumission à l'Eglise, votre générosité et surtout votre union vraiment fraternelle. Vous avez la bonté de me donner un rôle dans votre existence. Il ne faut pas oublier que si une bonne terre fait le bon cultivateur, que si les bons soldats assurent à un général la victoire, il n'y a aussi que les bons paroissiens qui procurent à un curé la possibilité et le bonheur de faire quelque bien. Si donc, j'ai pu réellement faire avec quelque succès l'oeuvre de Dieu au milieu de vous, je le dois à votre bonne volonté, à votre docilité et à vos généreuses dispositions.

Monseigneur, toujours bienveillant, a daigné faire votre éloge au point de vue religieux, en s'en prenant un peu à moi. Je n'oublie pas le travail constant et parfois pénible de mon prédécesseur, pour préparer, sarcler, assainir la vigne que je cultive depuis trente-trois ans. Il a semé, souvent dans les pleurs. J'ai eu surtout à récolter dans la joie les fruits de ses labeurs. Je n'oublie pas et vous n'oubliez pas vous-mêmes, l'aide puissant reçu des vaillants missionnaires, les Pères Lecomte, Gaston, Edouard et Stephen Proulx, qui tour à tour nous ont fait bénéficier de leur chaude éloquence et de leur zèle apostolique, non plus que le concours généreux et intelligent des vicaires que la Providence m'a donnés et dont il est inutile de citer les noms, puisque leur souvenir est encore tout vivant dans votre mémoire.

Pour notre progrès agricole, que l'on se plaît à citer, il a été accompli tout particulièrement par notre cercle, le premier fondé dans le district des Trois-Rivières. Ici, encore, il faut rendre justice et admettre qu'un cercle agricole qui a eu pour président des hommes comme le vénérable capitaine Sévigny, des conférenciers comme le docteur Coulombe, un secrétaire comme le notaire Chapdelaine, et des membres de votre activité et de votre intelligence, ne pouvait manquer d'arriver à de bons résultats. Mon travail s'est borné, vous le savez, à seconder et à encourager vos efforts. Si je suis pour quelque chose dans le fait que vous comprenez et

appréciez la noblesse de votre état, que vous aimez vos terres, lesquelles, depuis 25 ans, beaucoup à titre d'affection, ont doublé et triplé de valeur, j'en remercie sincèrement le bon Dieu.

Vous parlez, avec un attendrissement qui me touche de l'affection que j'ai pour vous. Ici, nous sommes absolument d'accord. J'ai pu, dans ma déjà longue carrière, manquer à bien des devoirs, montrer des faiblesses, me rendre coupable de certaines négligences; mais je me rends le témoignage que toujours je vous ai aimés d'un amour vrai. Dans mes voyages, parfois lointains, votre souvenir ne m'a jamais laissé, et une de mes grandes joies était de rencontrer ceux des nôtres que la nécessité a poussés loin de nous. Pendant ma dernière absence, combien de fois, oubliant Rome, ses merveilles artistiques, ses monuments, ses souvenirs historiques, ma pensée s'en revenait vers le pays. Sans s'attarder, passant par-dessus Québec, notre grand fleuve, Trois-Rivières, où je compte tant d'amitiés sincères, Nicolet, mon *Alma Mater*, même Yamachiche, ma paroisse natale, elle venait d'un seul vol jusqu'à vous! Et quelles heures délicieuses je passais à vous voir tantôt dans vos champs, tantôt réunis à l'église pour prier, ou autour du foyer familial parlant du père absent dont vous souhaitiez le retour; car je vous sais sincères quand vous m'exprimez votre attachement, votre désir de me garder au milieu de vous, longtemps, bien longtemps. Pourtant, l'heure de la séparation ne peut tarder à venir. Vous le dites vous-mêmes: le jour baisse, c'est presque le soir. Josué arrêta le soleil pour achever la défaite des ennemis du peuple de Dieu... Nous n'avons pas d'ennemis à combattre.

C'est le soir que se fait la moisson. Hélas! mes gerbes sont légères. Vous m'aidez, par vos prières, à les multiplier et à les enrichir.

Ce sera bientôt la nuit, la séparation... Non... je me figure qu'au ciel il y a une belle balustrade dorée où les âmes des justes, interrompant leurs cantiques d'amour et de louanges, viennent parfois se pencher pour revoir la terre et adorer le sang de Jésus qui coule sans cesse sur nos autels. Si Dieu me fait miséricorde, et comment ne pas l'espérer quand les hommes m'en montrent tant, et qu'il m'admette dans son saint paradis, oh! souvent, bien souvent, avec sa permission, je réunirai les âmes de ceux que nous avons aimés et pleurés ensemble, et du haut de cette céleste balustrade, nous assisterons à vos luttes et applaudirons à vos victoires, et par le ministère de vos anges gardiens, je vous redirai ce que je ne cesse et ne cesserai de vous prêcher: "Aimez et servez le bon Dieu; c'est le secret du vrai bonheur".

Voilà les échos officiels de la belle fête de Saint-Justin. Il en est d'autres plus intimes que nous taisons. Toute la famille Gérin se sentait heureuse, comme la paroisse, de l'honneur fait à l'un des siens. C'était pour tous jour d'allégresse.

Mais ce n'est pas uniquement pour le rappeler et en féliciter Mgr le curé de Saint-Justin que j'ai pris la plume. Je voulais apporter à un vieil ami, toujours cher, mon modeste hommage dans une note personnelle.

Avec ses 64 ans bien sonnés, Mgr Gérin est resté jeune, toujours égal à lui-même, tel que je le connais depuis au-delà de cinquante ans. C'était le modèle de ses jeunes co-paroissiens d'Yamachiche, ce fut celui de ses condisciples de Nicolet, il l'est resté pour ses confrères du diocèse des Trois-Rivières. Modèle en tout, il l'est encore et le fut toujours ! Cette affirmation pourrait paraître hasardée dans la bouche d'un étranger. Mais comme je compte au nombre des bons et fidèles amis du curé de Saint-Justin, depuis l'enfance, je parle en connaissance de cause, pour me servir du langage du palais.

Un bon prêtre, qui fut son égal cependant, c'était feu M. le chanoine Bellemare dont la tombe vient de se fermer, à Batiscan, celui-là même qui par son testament, en janvier dernier, léguait à son ami et parent, le curé de Saint-Justin, une statue du vénérable curé d'Ars, avec ces mots écrits de sa main : " En souvenir d'une longue amitié qui " a fait le bonheur de ma vie ! ". Cette amitié s'est prolongée jusqu'à la mort et au-delà. Le 20 février dernier, M. le chanoine Bellemare, cloué sur son lit de douleurs,—par une délicate attention de Mgr Cloutier, apprit le premier la nomination du curé de Saint-Justin à la prélature romaine. Interrompant sa préparation à la mort et faisant taire les souffrances, il dicta lui-même ses félicitations au nouveau dignitaire et ses regrets de ne pouvoir assister à la fête que ne pouvaient manquer de lui faire ses paroissiens. Il expirait quelques heures après. Au banquet, les convives, qui connaissaient ces faits intimes, ne regardaient pas sans attendrissement la figure

aimée du regretté M. Bellemare, souriant à l'assistance, du fond du cadre doré, surmonté d'une guirlande violette, qu'on avait placé près de la table d'honneur.

Au lendemain même des fêtes de Saint-Justin, me trouvant à Yamachiche, j'allai m'enquérir auprès d'un autre excellent ami, M. le chanoine Napoléon Caron, et lui demandai des nouvelles de la fête de la veille: " C'est la plus magnifique réunion de famille et de paroisse que j'aie jamais vue, me dit-il. Mgr Cloutier a été admirable, Mgr Gérin charmant comme toujours, le père Blais, oblat, très-aimable avec ses allusions aux souvenirs de Nicolet et d'Yamachiche.... "

Encore un souvenir et ce sera le point final. Dans ses mémoires, Antoine Gérin-Lajoie, l'illustre frère de Mgr Gérin, parlant de ses deux frères, l'honorable Elzéar Gérin et l'actuel curé de Saint-Justin, écrit ces lignes: " Mon frère Elzéar fera un bon avocat; quant au dernier, Denis, tout annonce qu'il sera prêtre: alors je n'ai pas le moindre doute qu'il fera un bon curé de campagne ". Si l'auteur d'*Un Canadien errant* vivait encore en 1911, il pourrait ajouter, comme note supplémentaire: " Mon jeune frère Denis, après avoir été bon zouave et bon curé de campagne, sera sûrement un digne prélat de la maison du Pape qu'il a tant aimé, toute sa vie "

Dans tout le diocèse des Trois-Rivières, il n'y a qu'une voix pour remercier Sa Grandeur Mgr Cloutier d'avoir bien voulu signaler au Saint-Père les états de service d'un ancien zouave pontifical devenu l'un des prêtres modèles de la région trifluvienne. L'honneur qu'on a fait au modeste curé de campagne est une cause de joie pour tous. On n'en a partout que plus d'affection pour le digne successeur du grand évêque Laflèche sur le siège épiscopal des Trois-Rivières.

Montréal, avril 1911.

F. L.-DESAULNIERS.

Echos des Sciences

SOMMAIRE. — Les merveilles de la télégraphie sans fil. — Ondes hertziennes et radioconducteurs. — Fréquence des vibrations. — Résonance et Syntonisation. — Concentration des ondes par les antennes recourbées. — Interférences et radiocompas. — Pilotage d'un navire par les ondes hertziennes. — Les signaux horaires de la tour Eiffel et l'heure nouvelle française. — Heure universelle, heure nationale ou bien municipale ? — Le système des fuseaux horaires. — La détermination des longitudes en mer par signaux hertziens. — Pourquoi la France a-t-elle renoncé à l'heure de Paris ? — Le système métrique et les nations réfractaires.—Définition du carat métrique.



L'ELECTION de M. Edouard Branly à l'Académie des Sciences de Paris et les nouvelles applications de la télégraphie sans fil nous font un devoir d'entretenir nos lecteurs de cette invention, récente encore, et de leur signaler dans quel sens on dirige les recherches les plus actives pour la perfectionner. On peut aujourd'hui communiquer dans les deux sens entre la station géante de T. S. F. que M. Marconi a établie à Glace Bay (Canada) et le poste militaire que la France (dans ce dernier pays le service des télégraphes est monopolisé par l'Etat) a placé au pied de la tour Eiffel à Paris : la distance est de 6,000 kilomètres ! D'autre part la station française de Rufisque près Dakar (Sénégal) a pu échanger des conversations prolongées avec le poste de Noronha (Brésil) : les deux Amériques sont ainsi reliées indépendamment à l'ancien continent.

Si dans cette chronique nous parlons des hauts faits de la T. S. F., on comprendra aisément qu'il s'agit moins de signaler les faits-divers où cette invention a récemment joué un premier rôle,

comme la poursuite d'un meurtrier traversant l'Atlantique pour fuir la justice ou le sauvetage d'un paquebot sur le point de sombrer, que d'insister sur les découvertes scientifiques qui rendent ces applications possibles et en étendant le champ.

Rappelons d'abord brièvement le principe de la T. S. F. : quand une étincelle jaillit entre deux sphères métalliques reliées aux extrémités du fil secondaire d'une bobine de Ruhmkorff (1), elle engendre des ondes électriques dites, *ondes hertziennes* (2) qui se propagent à travers l'air, le vide et les solides non conducteurs avec la vitesse même de la lumière (3).

Aucun de nos sens ne nous révèle ces ondes lorsqu'elles n'atteignent pas une fréquence suffisante pour affecter la rétine, mais on peut les déceler par des appareils appropriés. Le tube à limaille, inventé par M. Branly, fut le premier de ces *détecteurs*. Et sans cette découverte la T. S. F. ne serait pas née : dans un tube de verre on met une limaille métallique entre deux pistons conducteurs reliés aux pôles d'une pile (4). La limaille étant très peu conductrice, le courant de la pile ne passe pas. Il suffit pourtant que ce tube soit dans le champ d'une onde électrique, c'est-à-dire qu'une étincelle oscillante éclate à une distance pas trop excessive, pour que la li-

(1) On relie l'une de ces sphères à un long fil métallique, souvent vertical, ou à un réseau de fils, formant l'*antenne*, et l'autre communique avec le sol.

(2) Leurs propriétés ont été surtout étudiées par le physicien allemand *Henri Hertz* (1857-1893) qui, après avoir enseigné à Carlsruhe, mourut prématurément dans tout l'éclat de son génie au moment où, appelé à l'Université de Bonn, il venait d'y organiser son laboratoire.

(3) Les expériences de Hertz sont venues glorieusement confirmer la théorie électromagnétique de la lumière développée par Maxwell vingt ans auparavant : les radiations lumineuses sont des vibrations électriques extrêmement rapides, des courants alternatifs changeant de sens un quadrillion de fois par seconde, qui se propagent à travers les diélectriques et le vide.

(4) En même temps on relie d'ordinaire l'un des pistons ou *électrodes* de tube de Branly avec une antenne, et l'autre avec le sol.

maille devienne conductrice et le demeure jusqu'à ce que par un léger choc on lui rende sa résistance primitive. Le courant de la pile, qui pouvait passer après l'arrivée de l'onde électrique, est interrompu de nouveau. On peut donc à volonté d'un point parfois très éloigné établir ou rompre le courant d'une pile en un autre point et, comme dans la télégraphie ordinaire, utiliser ce phénomène pour la transmission de signaux convenus. On pourra même enregistrer les périodes de passage et d'arrêt du courant par le même récepteur Morse. Cependant il vaudra mieux — ou il faudra — pour les grandes distances lui substituer le téléphone, beaucoup plus sensible, pour savoir quand le courant passe.

M. Branly avait désigné le tube à limaille sous le nom de *radio-conducteur*. On appelle aujourd'hui de ce nom tout appareil qui permet de révéler l'arrivée d'une onde hertzienne, comme le détecteur électrolytique du Commandant Ferrié, le trépied-disque, etc...

La grande difficulté provient, on s'en doute, de ce qu'aucun couple de stations n'a l'emploi exclusif de sa ligne, puisqu'il s'agit de télégraphie sans fil et que les ondes se transmettent à travers un milieu sur lequel personne ne peut revendiquer de monopole ⁽⁵⁾ : " le développement de la télégraphie sans fil, en amenant la multiplication du nombre des stations, a eu pour effet de rendre l'échange des messages de plus en plus difficile. Tous les postes de T. S. F. sont en effet contraints d'emprunter le même milieu pour opérer la transmission de leurs signaux, de sorte que la télégraphie *sans fil*, est en réalité de la télégraphie à *une seule ligne* commune pour

(5) En réalité, la transmission d'un commandement à la voix ou par un signal optique est aussi une télégraphie sans fil puisqu'on communique la pensée d'un point à un autre sans l'interposition d'un conducteur. On utilise dans le premier cas les *vibrations sonores* et dans le second les *vibrations lumineuses*. Dans la radio-télégraphie ce sont des *vibrations électriques* de l'Ether qu'on se sert — il y a entre ces phénomènes une *analogie* marquée — mais l'homme n'ayant pas de sens électrique, tandis qu'il a des yeux et des oreilles, y supplée par des instruments qu'il a inventés.

tous. ” (Lieutenant de vaisseau Tissot). De là non seulement difficulté de déchiffrer les dépêches mais encore absence de secret pour ces dernières. Comment s'est-on efforcé de remédier à cet inconvénient ? Pour être complète, la réponse à cette question exigerait un développement incompatible avec le caractère de ces articles. Il suffira d'indiquer dans quelles directions se sont portées les recherches les plus heureuses. On a voulu d'abord utiliser un phénomène analogue à la *résonance* acoustique et recourir à la *syntonisation* du transmetteur et du récepteur. Il faut ici procéder par comparaison : quand on excite l'une des cordes d'un violon devant un piano, une corde de celui-ci se met d'elle-même à vibrer : c'est celle qui donne la même note, le même son musical que celle qu'on a touchée. Toutes les autres se taisent. Or on sait que la *hauteur* d'un son est déterminé par le nombre de vibrations qu'effectue en une seconde le corps sonore, par la *fréquence*, des vibrations en d'autres termes ; on pourra donc dire que deux cordes qui vibreraient avec la même fréquence sont susceptibles de résonance. Un phénomène du même genre s'observe en électricité : les ondes électriques correspondent à de véritables oscillations dont la fréquence est comprise entre 75 mille et 50 milliards par seconde ⁽⁶⁾ ; elles se réfléchissent sur les conducteurs comme les ondes lumineuses sur les miroirs et comme les sons sur les obstacles — et elles sont susceptibles de résonance. On conçoit dès lors qu'on puisse régler les organes de deux stations pour qu'elles échangent entre elles plus facilement qu'avec tout autre poste des messages radiotélégraphiques. MM. Marconi en Angleterre, Slaby et Braun en Allemagne, le commandant Ferrié et le lieutenant de vaisseau Tissot en France se sont beaucoup occupés

(6) Dans la T. S. F. on emploie de préférence les vibrations électriques les moins rapides. Nous devons ici faire observer que toutes les ondes électriques se propagent avec la même vitesse, quelle que soit leur fréquence, comme tous les sons se déplacent également vite, dans les mêmes conditions, quelle que soit leur hauteur. Il ne faut donc pas confondre la vitesse de transmission avec la rapidité de l'oscillation.

de cette question de la syntonisation. Leurs recherches ont permis d'atteindre des résultats très satisfaisants et " d'accorder deux postes avec une précision suffisante pour qu'ils ne soient que très rarement troublés par d'autres. On a même pu faire en sorte que plusieurs dépêches émises par différents postes fussent reçues séparément par un même poste sans s'enchevêtrer (7). "

Pendant le dernier de ces savants a renoncé à trouver de ce côté la solution définitive du problème: " Quel que soit le degré de syntonie, dit-il, ou d'*acuité de résonance* réalisé, il est toujours possible, dans un poste quelconque situé dans le rayon d'action du transmetteur, à un personnel exercé, d'accorder son récepteur de manière à intercepter les signaux.

" De là à la possibilité de troubler les signaux émis, il n'y a qu'un pas, vite franchi. . . "

Il signale l'importance des travaux de Fleming et de Marconi sur les *ondes dirigées* qui ont eu pour point de départ cette observation fortuite qu'une antenne recourbée, comprenant une longue branche horizontale et une courte branche verticale, fournit un rayonnement maximum dans la direction opposée à celle où pointe la partie horizontale de l'antenne. Si l'antenne réceptrice se trouve dans le même plan avec la partie horizontale dirigée en sens opposé elle manifeste en quelque sorte une prédilection pour les ondes émises par la première. " On peut utiliser, ajoute M. Tissot (8), cette propriété avec avantage pour *concentrer* le rayonnement d'une station dans un secteur déterminé. "

" C'est ainsi que la *Wireless Company* a muni d'antennes recourbées ses puissantes stations de Clifden et de Glace Bay, afin

(7) E. Monier.—La télégraphie sans fil et la télémechanique à la portée de tout le monde.

(8) Compte-rendu de la Conférence sur les progrès récents de la télégraphie sans fil donnée à Paris le 25 novembre 1910 par le lieutenant de vaisseau Tissot sous les auspices de la Technique Moderne.

d'accroître l'intensité de la radiation suivant la ligne qui joint les deux stations transocéaniques. Ces antennes recourbées sont constituées par un gril horizontal de 60 branches parallèles de 330 mètres de longueur tendues à une centaine de mètres au-dessus du sol. ”

“ La concentration obtenue est d'ailleurs très relative. On arrive en effet à recevoir les signaux de Clifden dans des directions très différentes de la ligne Clifden-Glace Bay dans un périmètre fort étendu (dans la Méditerranée par exemple). ”

• MM. Tosi et Bellini ont utilisé une autre propriété des mouvements vibratoires, celle de pouvoir *interférer* : quand deux mouvements vibratoires se superposent l'un peut renforcer l'autre ou l'atténuer. C'est ainsi que la composition de deux sons peut produire le silence et celle de deux rayons lumineux, l'obscurité ⁽⁹⁾. Il en est de même pour les oscillations électriques et on emploie pour atteindre ce but soit les *aériens dirigeables*, antennes triangulaires qu'on peut orienter dans un azimut quelconque, soit, ce qui est beaucoup plus commode, un *aérien fixe*—formé de deux cadres rectangulaires placés en croix donnant ainsi deux rayonnements qui se composent en une résultante unique—qu'on peut diriger dans un plan arbitraire.

Ce dispositif permet par exemple à un poste fixe de déterminer dans quelle direction se trouve un autre poste mobile (relèvement de la position du cuirassé le *Bouvines* ” par le poste de Boulogne alors que le navire de guerre se trouvait au large dans la Manche), et inversement de déterminer la direction d'une station fixe par un observateur placé en une station mobile (relèvement du poste de Kerlaër, près de Brest par le *Carnot*).

“ On sait, écrit à ce propos le lieutenant de vaisseau Tissot, à quels dangers est exposée la navigation en temps de brume, dangers qui n'ont fait que s'accroître avec l'augmentation progressive de la

(9) Ce sont les expériences classiques du *trombone de Koenig* en acoustique et des *miroirs de Fresnel* en optique physique.

vitesse des bâtiments. Bien que l'adoption des cloches sous-marines et des microphones ait réalisé un grand progrès sur les anciens signaux sonores, la portée de ces signaux est trop faible pour assurer dans tous les cas la sécurité de la navigation. Mais la propagation des ondes hertziennes n'est nullement influencée par la brume : c'est au *radiocompas* qu'il appartient de fournir la solution du problème.

“ Il suffit que l'on suppose installé sur le littoral un réseau de postes spéciaux de T. S. F., émettant d'une manière continue ou à intervalles suffisamment rapprochés des ondes hertziennes pour qu'un bâtiment muni d'un *radiocompas* puisse naviguer en temps de brume par relèvements de ces *radiophares* comme il marche par temps clair en vue des côtes en relevant les phares ou les amers. ”

Grâce à l'emploi du radio-goniomètre Bellini-Tosi, la “ *Provence* ” a pu entrer par brouillard dans le port de New York, en mai 1910. D'un autre bâtiment de la Compagnie générale transatlantique, l’“ *Espagne* ” destiné au service entre Saint-Nazaire et l'Amérique Centrale, on a pu déterminer deux heures avant qu'elle ne fût visible la position de l'escadre française qui évoluait au large de Lorient (Bretagne).

* * *

Depuis le 23 mai 1910, la station radiotélégraphique militaire de la tour Eiffel envoie deux fois par jour ⁽¹⁰⁾ à travers l'espace à des heures déterminées un signal hertzien qui permet aux intéressés de savoir quel est à ce moment le temps moyen de Paris. Il suffit qu'ils disposent d'un récepteur quelconque qui leur fasse connaître l'instant précis de l'émission. Nous verrons plus loin quels importants services cela rend à la navigation.

(10) Des signaux horaires différents précédés d'un avertissement sont émis à 11 heures, 11 heures 2 minutes et 11 heures 4 minutes du matin, puis répétés à minuit, minuit 2, minuit 4.

Quelle est l'heure que la tour Eiffel annonce au monde par son poste radio-télégraphique ? Il n'est pas sans intérêt de préciser de point. Chacun sait que l'heure n'est pas la même au même instant en tous les lieux du globe. Cela vient de ce qu'on appelle *midi vrai* d'un lieu le moment où le soleil atteint sa plus grande hauteur au-dessus de l'horizon de ce lieu — on dit : passe au méridien du lieu. Or, pendant qu'une moitié de la terre est éclairée, l'autre se trouve dans l'obscurité : à mesure que notre planète tourne d'ouest en est le soleil se lève successivement pour des points situés de plus en plus à l'ouest comme si la lumière se déplaçait en sens inverse du mouvement de rotation du globe terrestre. Astronomiquement parlant, l'heure de Québec n'est pas celle de Montréal, bien plus, l'heure de Maisonneuve n'est pas celle de Westmount.

D'autre part, l'intervalle de temps qui sépare deux midis vrais consécutifs n'est pas invariable ; il y a, à cet égard, des jours un peu plus longs que d'autres, aussi l'emploi de l'heure vraie, de l'heure *astronomique*, pour l'usage ordinaire que nous faisons du temps n'est guère commode. On évite cet inconvénient par l'adoption d'une heure fictive déterminée par ces conditions que tous les jours sont égaux et comprennent 24 heures et que l'année en comporte ordinairement 365 et parfois 366. Il reste à déterminer à partir de quel moment on comptera ces heures : *jamais* le soleil ne passe au méridien en même temps pour deux lieux, si voisins qu'ils soient (à moins qu'ils ne se trouvent sur le même grand cercle ayant pour diamètre la ligne des pôles). Chaque ville va-t-elle adopter une heure fictive propre telle que midi soit aussi rapproché que possible de la culmination du soleil ? Cet individualisme, ce particularisme va entraîner beaucoup d'ennuis puisqu'il suffira de se déplacer tant soit peu pour qu'une montre réglée sur un lieu ne donne plus l'heure en un autre endroit. Y remédiera-t-on par une heure unique pour toute la terre : qu'il soit simultanément midi à Rome, Melbourne et Pékin ? Cette solution radicale est inacceptable : " une telle heure (universelle) est véritablement une chimère car le grand régu-

lateur de notre vie, c'est le soleil, et c'est quand il est à peu près au plus haut de sa course qu'il est midi pour nous. Ces habitudes locales auraient été choquées d'une manière intolérable pour les habitants de la plus grande partie de la Terre; et, quelque amis du progrès que soient les Japonais, par exemple, ils auraient sans doute difficilement accepté de faire marquer à leurs horloges neuf heures du matin au moment où le soleil se couche ⁽¹¹⁾. ”

Allons-nous alors restreindre les heures conventionnelles à la surface d'une nation, chacune d'elles adoptant pour toute l'étendue de son territoire, celle de son observatoire ? Nous aurons alors l'heure solaire moyenne de Paris pour la France, l'heure de Greenwich pour l'Angleterre, l'heure de Poulkova pour la Russie, etc... Cette solution n'est guère satisfaisante pour les pays de grande étendue comme la Sibérie ou les Etats-Unis: dira-t-on en se levant à San Francisco qu'il est midi parce que c'est l'heure de Boston à ce moment ? Elle n'est pas moins déconcertante à la frontière de plusieurs Etats: “ Par exemple, on ne comptait pas moins de cinq heures officielles sur les bords du lac de Constance parce qu'il baigne cinq pays: la Suisse, le Grand duché de Bade, la Bavière, le Wurtemberg et l'Autriche; on devine aisément les complications qui en résultaient pour les horaires des bateaux, des chemins de fer... ” (Bigourdan).

La meilleure solution—presque universellement adoptée aujourd'hui—est due à une initiative canadienne; c'est, croyons-nous, Sir Sandford Fleming, alors ingénieur en chef du Canadian Pacific Railway, qui fit cette suggestion, désignée en Angleterre sous le nom de *standard time*. On l'appelle en France système des *fuseaux horaires*. Elle consiste à partager la surface du globe en 24 parties égales au moyen de 12 grands cercles passant par les pôles (méridiens), chacune de ces divisions couvrant par conséquent 15 degrés

⁽¹¹⁾ C. Bigourdan: l'heure nouvelle (*Revue générale des Sciences*, 28 février 1911).

de longitude, et à attribuer les heures successives 0, 1, 2, 3, 4, 5... 23, aux points respectivement compris dans ces fuseaux numérotés de l'ouest à l'est. De 12 à 24, les heures correspondent à l'intervalle de temps qui sépare midi de minuit. Quand il est midi moyen à l'observatoire de Greenwich, situé à la même distance des deux méridiens qui limitent le fuseau zéro, tous les points de cette région marquent midi — au même instant tous ceux de la division voisine orientale marquent treize heures ou une heure après-midi et ainsi de suite. Avec cette convention, Paris, Bruxelles, Londres et la Haye ont la même heure, dite heure de l'Europe occidentale — dans l'Europe Centrale, la notation du temps avance d'une heure sur celle-là; — dans l'Europe Orientale, elle en diffère de deux heures, etc... Voilà pourquoi sur le Continent Américain il y a cinq heures différentes: l'heure du Pacifique, celles des Montagnes Rocheuses, de l'Amérique Centrale, de l'Est et des Provinces Maritimes. En parcourant un indicateur du transcontinental canadien on voit que quatre fois, de Vancouver à Halifax on passe brusquement d'une heure à la suivante en changeant de zone. Québec, Montréal, Toronto, New York, Boston et Washington ont la même heure (Eastern time); Winnipeg, Chicago, Détroit, la Nouvelle-Orléans retardent d'une heure sur celle-là, etc...

Ce n'est que récemment que la France, se conformant aux vœux des divers conférences internationales et congrès de géographie et de géodésie, a adopté, en ce qui la concerne, le principe du système des fuseaux horaires. Le Sénat a adopté, le 10 février 1911, une loi déjà votée par la Chambre des Députés, il y a treize ans et demi, dont l'unique article est ainsi conçu:

“ L'heure légale en France et en Algérie est l'heure temps moyen de Paris retardée de 9 minutes 21 secondes ”, soit, en d'autres termes qu'on ne voulait pas employer: l'heure de Greenwich ou de l'Europe Occidentale.

Toutefois jusqu'au 30 juin à minuit les signaux hertziens de la Tour Eiffel continueront à correspondre au temps moyen de Paris, puis ils concorderont ensuite avec la nouvelle heure légale.

* * *

Voyons maintenant comment les signaux de T. S. F. de la tour Eiffel facilitent aux marins la détermination des longitudes en mer.

La position géographique d'un lieu, par exemple le point où un navire se trouve à un instant donné, est déterminée par deux grandeurs qu'on appelle les *coordonnées* du point : à savoir sa *longitude* et sa *latitude*. Considérons d'une part le méridien d'un lieu (grand cercle idéal qui passerait par ce lieu et par les deux pôles) et d'autre part le parallèle du même lieu (cercle mené par ce point sur la surface terrestre dans un plan perpendiculaire à la ligne des pôles). L'angle que fait le méridien du lieu avec un premier méridien conventionnel, celui qui passe par l'observatoire de Greenwich par exemple, est la *longitude* qu'on peut mesurer par l'arc d'équateur (grand cercle perpendiculaire à la ligne des pôles—il est par conséquent équidistant de ces derniers) compris entre les méridiens qui passent par les deux points. L'angle que fait avec le plan de l'équateur le rayon terrestre qui passe par le point est la *latitude*; elle est mesurée par l'arc de méridien compris entre le parallèle du lieu et l'équateur.

L'observation des astres fournit aisément la latitude. Il reste à trouver la longitude. D'après ce qui précède, le lecteur a déjà saisi la relation qu'il y a entre la situation géographique d'un lieu et l'heure de ce lieu. Puisque la terre tourne sur elle-même en 24 heures d'un mouvement uniforme autour de la droite des pôles la différence des heures de deux points est proportionnelle à la différence des longitudes. D'où l'on conclut qu'il suffit de connaître la différence des heures au point inconnu où l'on se trouve et en un lieu connu, Paris par exemple, pour connaître la longitude, et par suite le méridien, du lieu où l'on se trouve. Il est relativement facile par des observations astronomiques de connaître l'heure locale. Pour savoir l'heure de Paris au même instant il suffit d'avoir avec soi un chronomètre de précision réglé au départ.

“ Toute la valeur du procédé repose sur la qualité du chronomètre.

“ A la vérité, l’horlogerie de précision fait maintenant des merveilles...

“ Toutefois, quelque confiance que l’on puisse avoir dans une montre, quand elle est seule, — ce qui est le cas général à bord des bâtiments de commerce, — on peut être exposé à des surprises si l’on n’en contrôle les indications de temps à autre.

“ Plus fréquents seront ces contrôles, et plus grande sera la confiance que l’on pourra avoir dans les indications de la montre.

“ Et, s’il est possible de les obtenir à intervalles suffisamment rapprochés, on conçoit que la qualité du chronomètre perde de son importance, car la sécurité de la navigation se trouve assurée presque sans lui. Ainsi, que l’on ait la possibilité d’assurer des contrôles périodiques et fréquents et le problème des longitudes en mer aura une solution générale.

Dès l’apparition de la T. S. F., on pouvait prévoir qu’elle fournirait cette solution.

...“ Avec les installations actuelles de la station de la tour Eiffel, la réception des signaux horaires radio-télégraphiques est assurée (dans un très grand rayon).

...“ Ce n’est pas d’ailleurs aux navigateurs seuls que ces signaux sont destinés à rendre service.

“ Nombre de centres éloignés d’un observatoire, nombre d’administrations (les chemins de fer notamment) ont besoin de connaître l’heure exacte: les signaux horaires radio-télégraphiques fournissent la solution la plus économique ⁽¹²⁾. ”

Cette méthode, dans son emploi ordinaire, permet de connaître la longitude d’un lieu avec une approximation de 0.5 seconde, très suffisante pour les besoins de la navigation. Elle permet aussi moy-

(12) Lieutenant de vaisseau Tissot: *ibid.*

ennant certaines modifications et entre les mains d'un expérimentateur exercé de déterminer à 0.01 seconde près la différence des longitudes de deux lieux.

L'usage de la T. S. F. s'étend aujourd'hui aux trains en marche aux dirigeables et aux aéroplanes.

* * *

Pourquoi la France a-t-elle adopté l'heure de Greenwich plutôt que l'Angleterre celle de Paris? La première a rendu à la géographie et à la navigation d'incomparables services par les travaux qu'elle a suscités au sujet de la forme de la terre et de la mesure d'arcs de méridien, par les missions scientifiques qu'elle a envoyés en tous les points du globe où il y avait quelque chose d'intéressant à observer, par l'abondance et l'exactitude des tables astronomiques qu'elle a publiées, etc. . . . En équité elle n'avait pas moins de droits que la seconde à la préférence. A l'occasion de la récente loi des fuseaux horaires, on a porté d' "abdication"; c'est un mot un peu fort. Il n'en est pas moins vrai que la France a renoncé au titre qu'elle pouvait avoir au méridien de Paris comme origine des longitudes; mais il n'y avait pas mieux à faire. Le nouveau monde anglo-saxon avait le premier adopté Greenwich — les nations européennes l'avaient suivi — la loi du nombre n'est pas toujours la justice. La France a cru devoir faire un sacrifice d'amour-propre dans l'intérêt de la civilisation, pour le bien de l'humanité: autant pour faciliter, en unifiant les notations, l'utilisation des richesses scientifiques qu'elle a accumulées que pour promouvoir de nouvelles études, elle a fait abnégation de ses préférences. Seules en Europe, la Russie, le Portugal et l'Irlande conservent encore leur heure nationale.

* * *

On peut espérer que la largeur d'esprit montrée en cette occasion par la France hâtera la conversion bien autrement importante de l'Angleterre au système métrique.

On sait que la Convention Nationale, répondant au désir populaire, très légitime en cette occurrence, institua par la loi du 18 germinal an III (7 avril 1795) un système de poids et mesures uniforme pour tout le territoire de la République française, et invariable, dont toutes les unités dérivèrent d'une manière simple de l'unité de longueur, le *mètre* et dans lequel, pour chaque ordre de grandeur, les multiples et sous-multiples de l'unité différaient entre eux comme les unités des divers ordres du système décimal de numération. A la suite des travaux de Delambre, Méchain, Laplace, Lavoisier et Borda, les étalons de poids (le kilogramme) et de longueur (le mètre) furent définitivement fixés par la loi du 19 frimaire an VIII (10 déc. 1799). Les législateurs, quelque peu idéologues, avaient voulu que l'unité fondamentale, le mètre, dérivât " de la nature des choses " — et crurent la rendre immuable en décrétant que c'était la quarante-millionième partie du méridien terrestre. Par cette définition même ils allaient à l'encontre du but poursuivi puisqu'à mesure que les méthodes géodésiques feraient des progrès, on trouverait pour le méridien terrestre—et par suite pour le mètre—des longueurs légèrement différentes. Une conférence internationale réunie à Paris en 1872 (trente Etats y étaient représentés) décida sagement d'adopter comme prototypes du mètre et du kilogramme des étalons déterminés, déposés aux Archives Nationales, sans se soucier autrement de la longueur de la circonférence terrestre. Depuis lors le système métrique de poids et mesures a fait à l'étranger des progrès rapides; il est devenu obligatoire dans la plupart des pays civilisés. L'ensemble des principes sur lequel il repose est une merveille de logique et la raison commande de l'accepter; cependant quelques nations barbares (au sens où les Grecs employaient cet adjectif) s'y refusent encore. Sur ce point les Etats-Unis et l'Angleterre sont plus arriérés que la Turquie puisque dès 1886 le

système métrique a été promulgué obligatoire à Constantinople. Cette loi, il est vrai, est restée lettre morte.

Malgré la loi du 4 juillet 1837 qui rendait obligatoire en France l'usage du système métrique, les joailliers employaient une unité arbitraire, le *carat*, qui valait 0.2052 gramme. Par la loi du 22 juin 1909 le gouvernement français a fait disparaître cette tolérance en définissant le "*carat métrique*".

" Dans les transactions relatives aux diamants, perles fines et pierres précieuses, la dénomination de "*carat métrique*" pourra, par dérogation à l'article V de la loi du 4 juillet 1837, être donnée au double décigramme.

" L'emploi du mot "*carat*" pour désigner tout autre poids demeure prohibé "

Le mot *carat* ne désignant pas le même poids en différents lieux prêtait auparavant à des malentendus. A Alexandrie il ne valait que 0.1917 gramme tandis qu'à Amsterdam il avait la même valeur qu'à Paris; à Turin, il représentait 0.2135 gramme. L'adoption générale du *carat métrique*, soit 0.200 gramme, faisant disparaître ces confusions, est très probable.

J. FLAHAULT.

A travers les Faits et les Oeuvres

En Angleterre. — Le bill du veto. — La discussion en comité. — Le gouvernement repousse presque tous les amendements. — Passes d'armes entre MM. Asquith et Balfour. — Le préambule du bill. — Un amendement du parti ouvrier. — La troisième lecture. — A la Chambre des lords. — Le bill de réforme de lord Lansdowne. — Le projet de loi de M. Lloyd-George sur l'assurance obligatoire. — Le budget. — Surplus appréciable. — Le salaire des députés. — L'arbitrage entre les Etats-Unis et l'empire britannique. — En France. — Vacances parlementaires. — Un terrible article du *Temps*. — Le budget en retard. — Un recul. — Ajournement des lois scolaires. — La France et le cinquantenaire de l'Italie. — Tragique accident. — Le ministre de la guerre tué par la chute d'un monoplane. — L'anniversaire italien et ce qu'il signifie. — Au Congrès des Etats-Unis. — Démocrates et républicains. — La convention douanière. — Le tarif à la Chambre. — A propos du Sénat. — Au Canada. — L'ajournement de la session. — Le décret *Ne temere*. — Une tempête de préjugés.



UN accident postal ayant fait prendre à notre dernière chronique une direction inconnue, nous sommes forcé de refaire brièvement la revue des événements du mois d'avril avant d'en venir aux incidents du mois présent.

A la Chambre des Communes anglaises, pendant plusieurs semaines on ne s'est guère occupé sérieusement d'autre chose que du bill parlementaire, ou bill du veto. Il avait été adopté en seconde lecture par 365 voix contre 243. Mais ses différentes clauses devaient être considérées successivement en comité général. La première n'a suscité qu'une opposition relativement modérée. Elle déclare que la Chambre des Lords sera rendue légalement incapable de rejeter ou amender un bill de finance. Et elle donne à l'orateur des Communes le pouvoir de décider si le bill au sujet duquel on soulèvera une contestation est un bill de finance ou n'en est

pas un. L'opposition a essayé sans résultat de faire adopter des amendements tendant à restreindre la portée de la clause quant aux conditions qui devront constituer un bill de finances. Mais sur le principe tout le monde était d'accord, la Chambre des Lords elle-même, au moins d'après la mesure de lord Lansdowne, étant prête à abandonner son droit de veto sur les lois financières.

C'est sur la clause deuxième que s'est livrée la grande bataille. Nous croyons utile d'en répéter une fois de plus le texte: " Il est expédient que les pouvoirs de la Chambre des Lords, au sujet des bills autres que les bills de finance, soient restreints par la loi de la manière suivante: tout bill qui, ayant été voté par la Chambre des Communes à trois sessions successives, et envoyé à la Chambre des Lords au moins un mois avant la fin de la session, aura été rejeté à chacune de ces sessions, deviendra loi sans l'assentiment de la Chambre des Lords, par la seule sanction royale, pourvu que deux années au moins se soient écoulées entre la date de la première introduction du bill dans la Chambre des Communes et la date où il sera adopté pour la troisième fois par cette dernière. Pour les fins de cette résolution un bill sera considéré comme rejeté par la Chambre des Lords, s'il n'a pas été passé par elle, sans amendement, ou s'il a été passé avec des amendements non acceptables à l'autre Chambre. "

Cette clause a été combattue avec acharnement par l'opposition, et défendue avec non moins d'énergie par le ministère. La tactique adoptée par les adversaires du projet était de circonscrire l'opération de cet article en y introduisant des exceptions pour telle et telle législation spéciale, au sujet de laquelle le veto absolu des Lords subsisterait. Mais dès le début, le premier ministre fit sur ce point une déclaration sans ambages. " Le gouvernement, dit-il, n'acceptera aucun amendement, ayant pour objet d'exclure une classe quelconque de législation. " Son discours fut assez vigoureux pour donner satisfaction à ses partisans les plus acharnés à la lutte contre la Chambre haute. " Le bill, a-t-il déclaré, n'enlève

pas le veto des Lords, mais il limite sa durée et sa portée. Le veto de la Couronne est aussi réellement mort que la reine Anne; il s'est éteint par désuétude. Le veto de la Chambre des Lords doit subir le même sort. Le parti libéral a reçu un mandat du peuple pour passer ce bill. Il se servira du mécanisme créé par lui dans ce Parlement pour réaliser le programme auquel ce parti tient si énergiquement. " Le chef de l'opposition n'a pas parlé avec moins de vigueur. " La prétention que la Chambre des Communes doit être omnipotente en matière de législation, a-t-il dit, est l'affirmation d'une doctrine monstrueuse. C'est la domination d'une seule Chambre. Les électeurs ne savaient pas, lorsqu'ils ont voté pour ce gouvernement, qu'ils votaient pour le *Home rule*, et que toute la constitution serait sacrifiée dans un marché scandaleux entre le cabinet et les nationalistes. " A certains moments le débat sur cette clause deuxième est devenu très violent. La majorité a rejeté sans pitié tous les amendements proposés, un, entre autres, en vertu duquel toute législation relative au *Home rule* resterait soumise au veto, et un autre qui pourvoyait à une réunion plénière des deux Chambres en cas de conflit. M. Asquith a cependant consenti à l'insertion d'un amendement par lequel le délai de deux ans sera calculé à compter de la seconde lecture du bill dans la Chambre des Communes. La bataille sur cette clause s'est terminée par son adoption à une majorité de 104 voix, 299 contre 195.

La clause troisième du bill se lisait comme suit: " Tout certificat de l'orateur de la Chambre des Communes donné en vertu de cet acte sera conclusif, et ne pourra être rejeté par aucune cour de justice. " Elle fut adoptée par 255 voix contre 132.

La clause quatrième déclarait que " rien dans cette loi ne serait considéré comme diminuant ou définissant les droits et les privilèges existants de la Chambre des Communes. " La cinquième substituait le terme de cinq ans à celui de sept pour la durée du Parlement, tel qu'établie par l'Acte septennal de 1715. Enfin la sixième et dernière se contentait de dire modestement: " Cet acte

pourra être cité comme l'Acte du Parlement, de 1911. " Ces trois clauses ont été votées sans difficulté. Restait le préambule où le principe d'une Chambre des Lords ou seconde Chambre était accepté, mais où la nécessité d'une transformation de celle qui existe était affirmé. Sur ce point le parti ouvrier s'est séparé du gouvernement, étant opposé à l'existence même de la Chambre haute. Le chef de ce groupe a proposé d'éliminer le préambule. Mais M. Balfour a déclaré que, tout en ne trouvant pas le préambule irréprochable dans sa forme, il ne pouvait s'empêcher de l'appuyer à cause du principe qui y était énoncé. Le premier ministre a exposé ses vues de la manière suivante sur la question de l'existence d'une seconde Chambre: " Quoique je ne regarde pas le système du gouvernement par une seule Chambre avec une horreur sans mélange, je suis d'avis que les intérêts du pays rendent désirable d'avoir une deuxième Chambre, limitée quant au nombre, et investie de pouvoirs bien définis de consultation et de délai. Le gouvernement regarde la réforme de la Chambre des Lords comme une obligation qu'il devra remplir s'il en a le temps durant le présent Parlement ".

Parlant sur le préambule, M. Balfour a dit qu'il y était opposé en tant qu'il semble incliner vers la constitution d'une seconde Chambre directement et entièrement représentative. Si les deux Chambres tiennent leurs pouvoirs des électeurs, elles réclameront et posséderont une autorité égale. La seconde Chambre, d'après lui, devrait avoir, en cas de conflit, la faculté de soumettre la question à l'électorat. Cependant, à cause du principe admis par le gouvernement il ne peut voter pour son rejet. Le vote sur l'amendement de M. Barnes, le chef du parti ouvrier, a été de 218 contre 47. Enfin après avoir été rapporté du comité général, le bill du veto a été voté en troisième lecture par 362 voix contre 241, au milieu des acclamations ministérielles.

Dans la Chambre des Lords, lord Lansdowne a soumis son bill pour remodeler la constitution de cette Chambre. Nous en avons déjà donné une analyse, mais il n'est peut-être pas inopportun d'en

rappeler ici la nature et les dispositions principales. Si ce projet devenait loi, dorénavant la Chambre des Lords serait composée de lords parlementaires, choisis dans la pairie par le vote de ses membres ou par nomination de la Couronne, aussi bien que de membres siégeant en vertu de leur fonction ou de certaines qualifications spéciales, et de membres choisis au dehors. Quant aux conflits entre les deux chambres au sujet de bills autres que des bills de finances, s'ils se produisaient à deux sessions successives, et dans un intervalle de pas moins d'un an, et qu'il n'y eût aucun autre moyen d'aplanir la difficulté, elle serait réglée dans une réunion plénière des deux Chambres; pourvu toutefois que, si la divergence touchait à une matière d'une gravité extraordinaire et n'eût pas été suffisamment soumise au jugement du peuple, elle ne fût pas déferée à une réunion conjointe, mais à l'électorat par un referendum. Et pour les bills de finances, les Lords seraient prêts à abandonner leur droit constitutionnel de les rejeter ou de les amender, pourvu que l'on adoptât des dispositions efficaces pour empêcher de greffer sur ces bills des matières étrangères, et pourvu aussi que, dans le cas de doute relativement à la nature réelle d'un bill ou d'une de ses provisions, la question fût déferée à un comité conjoint des deux Chambres, présidé par l'orateur de la Chambre des Communes, qui n'aurait que sa voix prépondérante. Si le comité décidait que le bill et les provisions en question n'étaient pas d'un caractère purement financier, ils seraient déferés à une assemblée conjointe des deux Chambres. Voilà les grandes lignes des propositions de Lord Lansdowne. Elles sont accueillies sans enthousiasme par la majorité unioniste dans la Chambre haute. Cependant le bill a subi sa deuxième lecture sans division. Le gouvernement a déclaré qu'il n'y ferait pas d'opposition, mais qu'il estimait que toute réforme de la Chambre haute devait venir seulement après l'adoption du bill du veto. La deuxième lecture de ce dernier chez les Lords provoque un débat assez long. Les ministériels pensent qu'à la fin la Chambre haute va céder.

Aux Communes, le lendemain du vote sur la troisième lecture du bill parlementaire, M. Lloyd-George, absent depuis plusieurs semaines pour cause de santé, a fait sa réapparition, et présenté son bill depuis longtemps annoncé, pour instituer l'assurance d'Etat contre le chômage, la maladie ou les infirmités. En voici un aperçu. Pour l'assurance contre la maladie, la mesure pourvoit à ce que tout travailleur dont le salaire est inférieur à \$800.00 soit assuré obligatoirement, de manière à recevoir cinq chelins par semaine durant son incapacité. Pour cette fin il aura à contribuer environ une moitié de la prime requise, le reste devant être payé par son employeur et par l'Etat. Sa part sera déduite de son salaire hebdomadaire; elle s'élèvera à huit centins pour un homme et à six centins pour une femme — deux chopines de bière ou une once de tabac, suivant l'expression du chancelier. Dans la classe mentionnée, tous ceux qui ont de seize à soixante-cinq ans sont inclus. Les employeurs paieraient six cents par semaine et le gouvernement quatre cents pour chaque assuré. Le bill, d'après M. Lloyd-George, va s'appliquer à 14,700,000 ouvriers. Il coûtera à l'Etat, s'il faut s'en rapporter aux chiffres du ministre, 35,000,000 en 1912-1913, et jusqu'à \$100,000,000 en 1915-1916. Le gouvernement, afin de secourir la croisade contre la consommation, donnera aux municipalités \$7,500,000 pour les aider à bâtir des sanatoriums, et \$5,000,000 pour les aider à les maintenir. Quant à l'assurance contre le chômage, elle se fera d'abord au bénéfice des ouvriers employés dans les travaux d'ingénieurs, de constructions de navires, et de constructions de maisons. Les employés et l'employeur auront chacun à payer cinq centins par semaine, l'Etat contribuant une somme de \$3,750,000 par année, ou environ un quart du total. Les contributeurs, en cas de chômage, recevraient entre quinze chelins par semaine, au maximum, et sept chelins au minimum. L'exposé de la loi fait par M. Lloyd-George a été chaleureusement applaudi. Au nom de l'opposition, M. Austen Chamberlain a approuvé le projet et déclaré que le parti unioniste entendait y coopérer. Dans une

entrevue, donnée quelques jours après l'introduction de son bill, le chancelier de l'échiquier a dit que cette mesure s'appliquerait à tous les travailleurs, même aux domestiques.

Le 16 mai, M. Lloyd-George a présenté à la Chambre son budget. Il a fait un exposé satisfaisant. Le surplus des recettes sur les dépenses pour la dernière année fiscale est de \$28,035,000 ; sur cette somme il propose de donner \$7,500,000 pour aider à la lutte contre la consommation.

Son estimation de la dépense pour l'année courante est de \$906,170,000, ce qui fait \$38,750,000 de plus que l'an dernier. Son estimation pour le revenu est de \$908,580,000. L'augmentation de \$38,750,000 est due surtout au service naval, au service civil et aux pensions pour les vieillards. Le paiement des députés absorbera aussi une somme de \$1,250,000. C'est la grande innovation du budget de cette année. Pour la première fois on propose de faire payer une indemnité de \$2,000 aux membres de la Chambre des communes. Le chancelier de l'échiquier refuse de leur accorder des frais de voyage, et il exclut les ministres retirant des salaires du bénéfice de l'indemnité. Dans les estimations de dépense il y a une somme de \$1,500,000 pour les fêtes du couronnement. L'opposition semble décidée à combattre le paiement d'un salaire aux députés. M. Austen Chamberlain a déclaré qu'il était irrémisiblement opposé à cette proposition, qui aurait pour résultat d'enlever aux membres de la Chambre des Communes d'Angleterre cette distinction unique de servir sans salaire. Il annonça que cette mesure allait inonder la Chambre de politiciens recherchant les honneurs parlementaires comme un gagne-pain. M. Balfour a obtenu du premier ministre l'assurance que l'occasion serait donnée à la Chambre de discuter à fond la question.

Les conventions d'arbitrage entre l'Angleterre et les Etats-Unis préoccupent toujours l'opinion et provoquent une vive sympathie. Il y a eu à Londres, le 28 avril, au *Guildhall*, une grande assemblée dont l'objet était l'adoption de résolutions en faveur du

traité anglo-américain, dont nous avons déjà parlé à cette place. Le maire de Londres présidait, ayant à sa droite le premier ministre, à sa gauche le chef de l'opposition, et autour de lui sur l'estrade, l'archevêque de Cantorbury, l'archevêque de Westminster, le lord chancelier, lord Strathcona et un grand nombre d'autres grands personnages. M. Asquith a proposé la résolution suivante, appuyé par M. Balfour : " Cette réunion des citoyens de Londres, assemblés au *Guildhall*, accueille cordialement la proposition des Etats-Unis en faveur du traité général d'arbitrage entre ce pays et l'empire britannique, et elle s'engage à appuyer, les principes d'un tel traité parce qu'ils sont de nature à servir les intérêts les plus élevés des deux nations et à assurer la paix du monde ". A l'appui de cette résolution M. Asquith a dit entre autres choses : " La signification profonde de cette nouvelle orientation c'est que, entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, quels que soient la gravité des questions et la grandeur des intérêts en cause, quelle que soit l'intensité des sentiments éprouvés, il y aura un abandon définitif de l'idée de guerre comme solution possible, la substitution du raisonnement à la force, et le remplacement de l'épreuve des batailles par la délibération judiciaire. " Le traité projeté, a-t-il dit, n'implique une menace pour personne, et ne pourvoit pas à une alliance anglo-américaine offensive et défensive. Mais il a ajouté : " Nous espérons et croyons que cet acte aura des suites. Il ne nous appartient pas de dicter ou de prêcher une ligne de conduite aux autres nations. Cependant si l'Angleterre et les Etats-Unis renoncent à la guerre, ce fait aura une signification incomparable pour la marche en avant de l'humanité. " M. Balfour, en appuyant la résolution, a déclaré qu'il était optimiste, quant au traité. Toutefois il a averti ses auditeurs qu'ils ne devaient pas confondre la question de la moralité de la guerre et des moyens à prendre pour l'éviter, avec celle de la réduction des armements. " L'Angleterre, a-t-il dit, aura d'aussi grandes responsabilités dans toutes les parties de l'univers,

et le traité entre les nations de langue anglaise ne les diminuera pas. Mais leur détermination de s'unir pour donner un exemple au monde non seulement assurera le maintien de la paix entre elles, mais encore marquera une époque significative dans le progrès de la civilisation. ” L'archevêque de Cantorbury et plusieurs autres orateurs ont aussi pris la parole, et la résolution a été finalement adoptée avec enthousiasme.

D'ici à quelque temps, maintenant, la politique va quelque peu chômer en Angleterre, et les partis vont probablement conclure la trêve du couronnement.

* * *

En France, les Chambres ont été en vacances pendant plus d'un mois — les vacances de Pâques, du 15 avril au 23 mai. Et en général leur oeuvre est tellement dissolvante, antinationale et antisociale, que les bons citoyens éprouvent un sentiment de soulagement et de sécurité temporaire quand ils songent qu'elles ne siègent pas. C'est ce sentiment qu'un journal, peu suspect de complaisances réactionnaires et de parti pris antirépublicains, traduisait dernièrement dans un article dont nous tenons à reproduire ici quelques lignes : “ On a coutume, dit-il, de dénoncer avec indignation la stérilité des travaux législatifs. Plût aux cieux que l'accusation fût encore mieux justifiée ! Il est vrai que de bienheureuses lenteurs assurent l'enterrement d'une foule de propositions ruineuses et saugrenues. Mais lorsque, par hasard, un débat aboutit, il n'aboutit généralement qu'à un désastre. L'éloquence parlementaire risque d'être rangée, si cela continue, parmi ces industries si dangereuses que les voisins ne sont tranquilles que pendant les chômages. Créé pour contrôler le souverain, le Parle-qui n'est contrôlé par personne. Jamais les citoyens n'ont eu moins de garanties contre le gaspillage et les exactions fiscales que sous ce régime d'omnipotence parlementaire et démagogique..... La Chambre est comme ces enfants stupides et malfaisants qui veulent

toucher à tout et ne peuvent toucher à rien sans faire un malheur ''.

Ce n'est pas un journal de droite qui parle ainsi, c'est le *Temps*, qui semble irrémédiablement voué au ministérialisme. Si un organe de publicité sympathique au Bloc parle ainsi, il faut que le mal parlementaire dont souffre la France soit bien profond et bien cruel.

Avant de partir, les députés avaient vaille que vaille adopté la loi des finances. Le budget a été voté par 420 voix contre 85. Remarquez bien qu'il s'agit ici du budget de 1911, de l'année courante. Et il n'a été adopté par la Chambre que trois mois et demi après le commencement de l'exercice pour lequel il est fait. Presque tous les ans le même phénomène se reproduit. Le budget sert d'amorce à toute espèce de débats, de propositions qui ne se rapportent nullement à la loi de finances, et ce fardeau alourdit sa marche, la retarde, la fait choir dans une foule de rondrières et de cahots. Puis lorsqu'arrive la fin de l'année on veut faire diligence, mais des conflits surgissent, de nouveaux retards surviennent, et l'exercice se termine sans qu'on ait encore légalement pourvu à celui qui va commencer. Alors il faut voter des douzièmes provisoires, en attendant que le pauvre budget embourbé se dépêtre de ses embarras et se traîne clopin-clopant vers son adoption finale. Celui qui a été voté le Samedi-Saint dernier ne l'aurait même pas été ce jour-là si les sectaires qui avaient voulu y greffer des dispositions destinées à étrangler ce qui reste de liberté scolaire, n'eussent pas abandonné leur dessein. " Par une combinaison bizarre autant qu'arbitraire, lisons-nous dans un article des *Etudes*, on avait introduit dans la loi même des finances, parmi les recettes fiscales un texte qui réprimât la grève scolaire et permît de frapper ou d'intimider les pères de famille récalcitrants. C'est alors surtout que la Chambre, à n'en pouvoir douter, aurait fait un malheur. Grâce aux incroyables retards de la discussion du budget de 1911, grâce à l'attitude énergique de l'opposition, le malheur est ajourné. Tandis que la Chambre ne disposait plus que de quelques heures pour *défendre l'école*

laïque avant de partir en vacances, les contre-projets, amendements, sous-amendements les plus variés, les plus originaux, s'amoncelèrent menaçants, prêt à otmber en avalanche des gradins de la droite et du centre. Bien plus, il y eut certains députés catholiques qui se montrèrent décidés à une obstruction systématique. Dès lors, impossible d'aboutir dans le délai voulu. La disjonction devenait une nécessité douloureuse, mais inéluctable. ” Et alors on eut un curieux spectacle. On vit battre en retraite les meneurs qui avaient manigancé la manoeuvre anticatholique. M. Brisson, l'un des pontifes du Bloc et l'un des auteurs de la proposition malencontreuse vint déclarer lui-même qu'il ne fallait pas se hâter, et qu'il convenait au contraire de temporiser. “ Tous, s'écria-t-il, nous avons conscience du devoir de faire, pour fortifier l'oeuvre de la République, non pas une loi de circonstance, satisfaisant à peu près aux préoccupations du moment, mais une loi durable, où nous aurons mis le meilleur de l'esprit républicain, et qui réponde aux exigences de la démocratie. ” Le gouvernement, jouant son rôle dans cette mauvaise comédie, déclara par l'organe de M. Monis qu'il ne pouvait “ que déférer au désir de la commission d'enseignement ”. Et les nouveaux engins de persécution ont dû être remisés pour une occasion plus favorable. Cet incident prouve que la minorité catholique, quoique petite en nombre, pourrait parfois tenir en échec les exécuteurs des hautes oeuvres maçonniques, si elle savait déployer toujours la même combativité et la même énergique détermination.

Un des derniers actes des deux Chambres, au moment de leur ajournement pour les vacances de Pâques, a été le vote des crédits pour l'envoi d'une mission militaire en Italie, à l'occasion du jubilé de Rome-Capitale. Ce vote a été accompagné d'ordres du jour de sympathie fervente. Voici le texte de celui que la Chambre des députés a adopté par 415 voix contre 27. “ La Chambre envoie son salut enthousiaste à l'Italie et s'associe à la joie nationale qu'elle manifeste en célébrant le cinquantenaire de sa libération et de son unité. Le Sénat s'est exprimé en termes presque identiques: “ Le Sénat

envoie son salut cordial à l'Italie et s'associe aux manifestations nationales par lesquelles elle célèbre le cinquantenaire de sa libération et de son unité ". Il est vraiment surprenant que le nombre des réfractaires à ces ordres du jour n'ait pas été plus considérable. Car il n'y avait pas à se tromper sur la portée de cette manifestation. Un de ceux qui l'avaient organisée, M. Augagneur, s'écriait à la tribune: "Nous venons affirmer notre sympathie pour l'unité italienne, notre admiration pour ce peuple qui, par un lent et pénible travail, est arrivé à reconstituer sa nationalité, à redevenir une grande nation, pour ce peuple qui va s'émanciper du joug le plus lourd qu'un peuple ait jamais subi, du joug de la Papauté ". Et l'auteur même de l'ordre du jour, M. Dumesnil, rendait la pensée du Bloc d'une manière encore plus nette dans sa brutalité, en criant: "Vive l'Italie débarrassée du Pape ". Comment donc ne s'est-il pas trouvé plus de catholiques pour voter contre ces ordres du jour et protester contre l'outrage au Pape? Sans doute ce qui devait être dit, dans cette occasion, a été très bien dit, à la Chambre par M. Delahaye, et au Sénat par M. de Lamarzelle. Mais il nous semble que la protestation n'a pas eu toute l'ampleur désirable. Et c'est avec raison qu'une revue catholique signale "des complicités trop nombreuses et des abstentions trop prudentes ".

* * *

A la veille de la rentrée des Chambres françaises un effroyable accident est venu disloquer le ministère. Sur le champ d'aviation d'Issy-les-Moulineaux, au moment où s'ouvrait la course de Paris-Madrid, un monoplan, dirigé par M. Train, a été rendu ingouvernable par la violence du vent, et s'est abattu sur un groupe où se trouvaient le premier ministre, le ministère de la guerre, et plusieurs autres notabilités. M. Berteaux a été tué instantanément, et son corps affreusement mutilé. M. Monis a été enseveli sous les débris de la machine, et a reçu plusieurs

graves blessures. Ses médecins, qui l'avaient cru d'abord très dangereusement atteint, espèrent maintenant le sauver. Mais s'il doit être invalide pendant quelque temps, on se demande s'il pourra rester à la tête du cabinet, et s'il ne faudra pas procéder à un remaniement ministériel. Ce terrible accident a naturellement causé une profonde sensation dans toute la France. M. Berteaux était l'un des chefs du groupe radical-socialiste.

* * *

Nous avons parlé tout à l'heure du cinquantenaire de Rome-Capitale, à propos d'un vote des Chambres françaises. Bien des gens ne se rendent pas exactement compte de ce que signifie ce cinquantenaire. Rome n'est devenue la capitale de l'Italie qu'en 1870, se disent-ils, et il n'y a pas de cela cinquante ans. Comment donc expliquer ce cinquantenaire célébré en 1911, quarante ans seulement après l'entrée des Piémontais à Rome? Voici l'explication. En 1861, après les annexions des duchés, l'envahissement du royaume des Deux-Siciles, une série de spoliations et d'usurpations, le parlement piémontais proclama la création du royaume d'Italie. Et, le 27 mars de cette année, la Chambre des députés, sur la proposition de M. Boncompagni di Mombello, votait un ordre du jour décrétant que " Rome, capitale acclamée par l'opinion nationale, serait réunie à l'Italie ". Ce vote resta lettre morte jusqu'en 1870. Mais les italianistes ont toujours fait remonter à cette date la mainmise du nouveau royaume italien sur Rome. Et voilà pourquoi en 1911 on célèbre à la fois la proclamation du royaume d'Italie et de Rome-Capitale. Les fêtes italiennes de cette année sont donc, en même temps qu'une insulte au Pape, une douloureuse évocation de souvenirs pour les catholiques de l'univers entier.

* * *

Par le temps qui court ce qui se passe au Congrès américain a pour nous un vif intérêt. La question de la réciprocité nous fait tourner plus souvent qu'à l'ordinaire nos regards vers Washington. Nos lecteurs se rappellent qu'après l'échouement de sa convention douanière, par l'expiration du soixante et unième Congrès, le président Taft avait convoqué une session extraordinaire. Cette session s'est ouverte le 4 avril dernier. Elle nous a fait assister tout d'abord à l'avènement au pouvoir — dans la Chambre des représentants — du parti démocrate, réduit à l'impuissance pendant seize ans. Leur victoire s'est affirmée par l'élection de leur homme le plus en vue, M. Champ Clark, comme Orateur, ou président de la Chambre. Les républicains ont proposé M. James R. Mann, comme leur candidat, et les républicains insurgés (*insurgents*) ont mis en nomination M. Cooper. Le résultat du vote a été le suivant: M. Champ Clark, 217 voix, M. Mann 131, M. Cooper 15.

Aux Etats-Unis le rôle du président de la Chambre, du *Speaker*, n'est pas le même qu'en Angleterre et au Canada. Nos Orateurs sont censés tenir la balance égale entre les partis, et ne pas prendre une part active à la bataille politique. Aux Etats-Unis c'est tout différent. L'Orateur est généralement le leader du parti triomphant. Il assiste au caucus de ses amis, il les dirige et les avise, et il les favorise autant qu'il peut le faire, sans s'exposer au reproche d'injustice. En outre, jusqu'à tout récemment, il nommait lui-même les membres de tous les comités et choisissait même leurs présidents, ce qui mettait entre ses mains une immense influence. Nous lisons à ce sujet dans l'ouvrage de M. Bryce, *The American Commonwealth*, que nous avons déjà cité ici: "Le plus important privilège de l'Orateur est la nomination des nombreux comités permanents. Dans le premier Congrès (1789), la Chambre fit l'épreuve du système de nommer les comités par scrutin; mais elle s'en trouva si peu satisfaite qu'en janvier 1790 la règle suivante fut adoptée: "Tous les comités seront nommés par l'Orateur, à moins que la Chambre n'en ordonne autrement". Cette règle a été adoptée de nouveau par

chaque Congrès successif, depuis cette époque. ” Cependant, cette année, les démocrates victorieux ont changé la règle; maintenant les comités seront élus, et non choisis par l’Orateur. La majorité nouvelle a aussi supprimé six comités, et dans plusieurs elle a augmenté le nombre des membres. Elle est entrée également dans la voie des réformes en faisant disparaître une foule d’officiers et de fonctionnaires, ce qui, au dire de quelques-uns, a effectué une réduction de dépenses de \$200,000.

Le lendemain de la réunion des Chambres, le président a adressé au Congrès son message. Il y est uniquement question de la réciprocité. “ Je suis forcé, dit M. Taft, par mon respect pour le sentiment populaire et le sentiment de mon devoir envers la grande masse du peuple, dont le bien-être est en cause, de vous recommander instamment une prompté action sur ce sujet. En concluant les négociations, les représentants des deux pays se sont engagés à faire les plus grands efforts pour faire adopter les changements douaniers déterminés dans la convention, par le moyen d’une législation concurrente à Washington et à Ottawa. J’ai cru de mon devoir, en conséquence, de ne pas attendre à l’ouverture du Congrès en décembre, et de convoquer le soixante-deuxième Congrès en session extraordinaire, afin qu’il n’y ait pas de solution de continuité dans la prise en considération et la décision de cette importante affaire. ”

Dans le discours prononcé par l’Orateur en prenant possession du fauteuil présidentiel, on a remarqué qu’il n’a pas dit un mot de la réciprocité. Les journaux ont vivement commenté cette lacune, qu’ils ont représenté comme significative, et d’un mauvais augure pour le bill auquel tient si fortement M. Taft. M. Champ Clark a protesté contre cette interprétation, et au cours d’une interview il a expliqué que son intention avait été simplement de donner un aperçu du programme qui appartient en propre à son parti. Le Congrès a été saisi de la question de la réciprocité par le président, et voilà pourquoi il n’en a pas parlé. Cela n’empêche pas la réci-

procité d'être une mesure démocratique. " Je n'ai pas fait un discours depuis seize ans au sujet du tarif, a-t-il dit, sans prôner la réciprocité ! En 1854, les démocrates ont conclu un traité de réciprocité, en 1866 les républicains l'ont abrogé. "

Dans la première semaine de la session les démocrates réunis en caucus, ont décidé d'appuyer et de faire leur bill recommandé par le président. En conséquence, M. Oscar Underwood, élu président du comité des voies et moyens — ce qui fait de lui le porteparole de son parti, ou, comme on dit à Washington, le *floor leader* — a présenté le bill avec un rapport favorable de ce comité. C'est absolument la même mesure que celle de la session précédente, avec l'addition d'une seule clause, autorisant le président à continuer les négociations avec le Canada pour étendre la convention à des articles non affectés par le présent arrangement. M. Underwood a aussi soumis un rapport du comité des voies et moyens, recommandant l'adoption d'un bill dont l'objet est de faire admettre en franchise une liste de cent articles payant actuellement des droits de douane. Le bill sur la réciprocité a été présenté le 14 avril. Le débat a commencé le 15, et il s'est terminé le 21 avril. Les deux principaux orateurs en faveur du bill ont été M. Underwood au nom des démocrates, et M. Mann au nom des républicains réguliers. Les deux principaux orateurs contre le bill ont été l'ex-président de la Chambre, M. J. Cannon — l'oncle Joe — républicain réputé orthodoxe pourtant, et M. Dabzell, républicain "insurgé". Nous regrettons que le défaut d'espace et les limites qu'une chronique comme la nôtre doit s'imposer nous empêchent d'analyser ce très intéressant débat. La situation était vraiment bien originale. Il s'agissait d'une mesure recommandée au Congrès par un président républicain, présentée par un leader démocrate, attaquée par des députés républicains, et défendue par des orateurs démocrates, qui ne souhaitent rien tant que le renversement du président républicain initiateur du bill dont ils se font les champions contre des partisans de celui-ci. Et pour compléter l'imbriglio, dans les deux partis il

y avait des dissidents, quelques démocrates combattant le bill appuyé par la majorité de leur parti, et un grand nombre de républicains attaquant le projet de loi soutenu par un groupe considérable de leurs coreligionnaires politiques. Beaucoup d'amendements furent présentés, mais aucun ne fut adopté. Le plus perfide fut celui que soumit M. Lenroot, député du Wisconsin, et qui avait pour objet d'ajouter à la convention douanière toute la liste des cent articles que le second bill de M. Underwood propose d'admettre en franchise. Cette tactique était habile; elle plaçait les démocrates entre le désabrément de voter contre leurs propres principes, et le risque de compromettre le bill qui a pour-objet la ratification d'une convention précise. Les démocrates de la Chambre ont prouvé que leur adhésion au bill de la réciprocité est sincère, en votant contre l'amendement. Et lorsque leurs adversaires leur ont dit qu'ils se contredisaient eux-mêmes, qu'ils n'étaient pas sérieux en proposant l'adoption de leur liste libre, puisqu'ils refusaient le moyen de la faire passer en accolant au bill de la réciprocité, et en la faisant ainsi avaler par la majorité républicaine du Sénat, qui ne sera pas pressée de l'accepter lorsqu'elle se présentera seule, M. Underwood, a répondu par cette déclaration comminatoire: " Je proteste contre l'assertion que nous allons voter la *free list* avec la conviction qu'elle ne deviendra pas loi. Elle deviendra loi, ou le Sénat républicain qui la tuera, le président républicain qui la frappera de veto disparaîtront à jamais de la scène politique. " Enfin le 21 avril, le vote final a été pris comme suit: 264 pour le bill, 89 contre. Voici comment ce vote se décompose: pour le bill, 197 démocrates et 67 républicains; contre le bill, 10 démocrates et 78 républicains. Un député indépendant a voté contre le bill, ce qui parfait le chiffre des 89 voix hostiles. Ainsi donc, le projet cher au coeur de M. Taft a été soutenu par une immense majorité de ses adversaires et combattu par une majorité de ses amis. Singulière chose que la politique américaine en ce moment !

Entre temps la Chambre a adopté deux autres bills :

un qui a pour objet la publicité des souscriptions électorales, et l'autre, très important au point de vue constitutionnel, qui décrète l'élection des sénateurs par le peuple directement. Cette dernière mesure constitue une sérieuse innovation, une dérogation très grave et très considérable à l'esprit de la constitution américaine. En effet la section 3 de l'article premier de cette constitution se lit comme suit: " Le Sénat des Etats-Unis se composera de deux sénateurs par Etat, choisis par la législature de chaque Etat pour six ans, et chaque sénateur aura un vote. . . Personne ne sera sénateur s'il n'a atteint l'âge de trente ans, n'a été neuf ans citoyen des Etats-Unis, et n'est pas, au moment de l'élection, habitant de l'Etat pour lequel il doit être choisi. " Ainsi donc les constituants de 1787, Washington en tête, ont voulu que les sénateurs fussent choisis par l'élection indirecte, et nommés non par le peuple mais par les législatures. A plusieurs reprises on a essayé de changer cet ordre de choses, mais toujours sans succès, les deux Chambres repoussant chaque fois ces propositions. Que va faire le Sénat cette fois-ci du bill que lui envoie la Chambre ?

Après le grand débat sur la convention douanière, la Chambre des représentants en a eu un autre sur le bill de la "liste libre". Comme nous l'avons vu, ce bill pourvoit à l'admission en franchise d'une centaine d'articles maintenant frappés de droits, tels que les instruments aratoires, les chaussures, les machines à coudre, etc. Cette fois les partis ont été moins mêlés, et le parti républicain, à l'exception d'une vingtaine de ses membres, a combattu énergiquement le projet de loi, que les démocrates ont appuyé non moins énergiquement. Le débat a été long et acharné. Mais, comme c'était admis d'avance, les démocrates ont fait passer le bill à une grande majorité. Le vote, qui a eu lieu le 8 mai, a été de 236 contre 109. C'est maintenant sur le Sénat que se concentre surtout l'intérêt. Que va-t-il faire de ces trois bills, celui de la réciprocité, celui de la "liste libre", et celui relatif à l'élection des sénateurs par le peuple? Nous étudierons la composition de cette Chambre et les conditions où elle se trouve actuellement, dans notre prochaine chronique.

* * *

Au Canada les évènements ont pris une tournure quelque peu imprévue. On pensait généralement que le débat sur la réciprocité se terminerait en avril, qu'on voterait assez rapidement le budget, et que la prorogation pourrait avoir lieu vers la mi-mai. Mais les choses ne se sont pas du tout passées conformément à ce programme. L'opposition a manifesté la détermination de prolonger encore à perte de vue le combat engagé depuis près de trois mois sur la réciprocité. Sir Wilfrid Laurier a annoncé alors qu'il renoncerait à aller en Angleterre représenter le Canada au couronnement du roi et à la conférence impériale. M. Borden lui a offert de voter une partie des estimations budgétaires nécessaires au service public, et d'ajourner pour une période qui permettrait au premier ministre de faire son voyage en Angleterre. Celui-ci a refusé ! Et de part et d'autre on a paru se préparer à une lutte opiniâtre, ce qui signifiait une session prolongée durant tout le printemps et tout l'été, jusqu'à l'automne. Mais au bout de quelques jours, il s'est produit une détente. Les novellistes politiques l'ont attribuée à l'intervention de lord Grey. Quoiqu'il en soit les pourparlers ont été repris entre le premier ministre et le chef de l'opposition. Sir Wilfrid a laissé comprendre qu'il était disposé à accepter l'idée d'un ajournement de la session, après le vote des subsides nécessaires pour quelques mois. Mais à la dernière minute on a prétendu que l'obstination de M. Fielding allait faire manquer cet arrangement. Il ne voulait pas, a-t-on dit, entendre parler d'ajournement. Il estimait que Sir Wilfrid pouvait parfaitement s'en rapporter à lui pour la direction de la Chambre, et s'en aller à Londres, en lui laissant, à lui et à ses autres collègues, la tâche de continuer la bataille sur la réciprocité et de poursuivre le travail de la session. Prétendre que Sir Wilfrid ne pouvait quitter le gouvernail sans péril pour la barque ministérielle, c'était, aux yeux du ministre des finances, faire une injure

gratuite à ses seconds. D'ailleurs M. Fielding mettait un amour-propre d'auteur à ce que la prise en considération de la convention douanière fût poursuivie sans interruption. Laisser le Parlement s'ajourner, sans que la question fût résolue, lui semblait un manquement à la parole qu'il avait donnée à Washington. Voilà ce qui se disait dans les cercles parlementaires, et pendant deux ou trois jours on a parlé couramment d'une crise due à l'entêtement, à la vanité et à la susceptibilité de M. Fielding. Il est difficile de déterminer quelle était dans tout cela la part du vrai et du faux. Ce qui est certain, c'est que la crise, si crise il y a eu, s'est dénouée pacifiquement, que le premier ministre et le chef de l'opposition se sont entendus, que Sir Wilfrid est parti pour l'Angleterre le 12 mai, avec M. Brodeur et Sir-Frederick Borden, que les subsides requis pour le service public durant les trois prochains mois ont été votés, et que le Parlement s'est ajourné au 19 juillet. Le premier ministre sera alors de retour, le robinet de l'éloquence parlementaire recommencera à couler, nous entendrons, pour et contre la réciprocité, des arguments d'une nouveauté merveilleuse, et nos députés réchaufferont leur patriotisme aux feux de la canicule.

Nous avons résumé, dans notre chronique errante du mois dernier, le débat qui a eu lieu au sujet de l'exposé budgétaire, et dont naturellement MM. Fielding et Foster avaient été les principaux orateurs. Le temps nous manque pour recommencer ce travail. Qu'il nous suffise de dire que le discours du ministre des finances s'est fait remarquer par son exubérant optimisme et par son extraordinaire brièveté. Il a annoncé que le revenu de l'année fiscale terminée le 31 mars 1910 a été de \$101,503,710, et la dépense imputable au revenu de \$79,411,747, ce qui laissait un surplus de \$22,041,963. Mais il y avait à tenir compte des dépenses imputables au capital, qui se sont élevées à \$35,971,911, dont \$19,968,000 pour le Transcontinental. L'augmentation de la dette publique a été de \$12,338,267. Pour l'exercice 1910-1911, terminé le 31 mars dernier, le ministre des finances, quand il a prononcé son discours,

le 4 avril, n'avait pas les rapports complets. Cependant il croyait pouvoir affirmer que le revenu atteindrait le chiffre énorme de \$117,500,000, et que la dépense imputable au revenu ne dépasserait pas \$87,000,000. Le surplus serait ainsi de \$30,500,000. Les dépenses imputables au capital ont été de \$35,500,000. L'écart est donc de \$5,000,000. Maintenant on a versé au fonds d'amortissement de la dette, à même le revenu, \$1,100,000. La dette publique a donc augmenté de \$3,900,000 durant cet exercice.

M. Fielding a peu parlé dans son discours de l'exercice en cours, celui de 1911-1912. Mais avec les états fournis aux Chambres nous pouvons arriver à établir le chiffre approximatif du budget de cette année financière. Les premières estimations de dépenses ont été de \$101,027,628 pour ce qui est imputable au revenu, et de \$38,188,573, pour ce qui est imputable au capital, formant un total de \$139,316,201. Mais avant l'ajournement, M. Fielding a présenté un budget supplémentaire de \$8,744,931 pour les dépenses imputables au revenu, et de \$8,274,048 pour les dépenses imputables au capital, soit en tout \$17,018,979. Ajouté au premier budget, cela nous donne un grand total de \$156,235,180 dont \$109,774,561 imputables au revenu, et \$46,462,621 imputables au capital.

M. Fielding a donné des tableaux intéressants quant à l'augmentation de la dette, à son chiffre *per capita*, et au volume de notre commerce.

M. Foster, lui non plus, n'a pas été très long. Il s'est surtout attaché à signaler les chiffres énormes atteint par nos budgets ordinaires et extraordinaires, en les comparant à ceux des budgets du Canada il y a seize ans, lorsque les dépenses imputables au revenu étaient d'environ \$36,000,000 et celles imputables au capital d'au plus \$6,000,000. Il a aussi parlé du chiffre considérable de la dette et du poids de la taxation qui est très lourd. Le critique financier de l'opposition a ensuite soumis des tableaux pour démontrer que, si le volume de notre commerce s'est extraordinairement accru, la balance du commerce nous est contraire, en ce sens que l'an der-

nier, par exemple, nous avons importé des Etats-Unis pour \$113,000,000 de plus que nous n'y avons exporté, que pour la France cette balance adverse a été de \$7,500,000, et pour l'Allemagne de \$5,869,000. C'est dans notre commerce avec l'Allemagne que nous sommes le mieux, puisque nous y exportons pour \$44,146,518 de plus que nous n'en importons. Mais dans l'ensemble de nos opérations commerciales, nous avons contre nous une balance de \$90,000,000. M. Foster a soutenu que c'est là un état de choses peu satisfaisant.

Le débat budgétaire a été expédié cette année en une seule séance. Celui sur la réciprocité y supplée surabondamment !

* * *

Depuis quelques semaines nous assistons à une violente campagne de préjugés contre le décret *Ne temere*, et la législation sur le mariage qui est en vigueur dans la province de Québec. C'est la déclaration de nullité d'un mariage invalide, prononcée par la Cour Supérieure à Montréal, qui a provoqué cette nouvelle levée de bouilliers. Nous disons " nouvelle ", car périodiquement on nous donne en ce pays des spectacles de ce genre. Nous nous rappelons que l'affaire Delpit, il y a une dizaine d'années, avait déchaîné une petite tempête analogue à celle qui souffle en ce moment dans un certain nombre d'associations et de congrégations non catholiques. Pour donner à nos lecteurs une idée de ce qui se dit et de ce qui s'écrit à ce sujet, nous allons faire un choix parmi les résolutions adoptées récemment par des assemblées protestantes. A une réunion du comité de la Conférence générale de l'église méthodiste, tenue à Toronto dans le cours du mois d'avril, il a été résolu: " Que ce comité proteste énergiquement contre l'application du décret *Ne temere* en Canada et demande son abrogation immédiate pour les raisons suivantes: 1o Plusieurs foyers ont été détruits par l'application du décret papal; 2o Le foyer est le berceau de la nation, et l'obligation uniforme de respecter les lois est désirable; 3o Ce décret

est contraire au développement de la vie nationale au Canada. ” A cette assemblée, le Dr Graham, ministre de l’église baptiste de la première avenue, a fait une conférence où nous avons cueilli plusieurs perles d’un orient merveilleux. En voici quelques spécimens : “ Les Jésuites ont été directement responsables de la guerre franco-prussienne.—Les dogmes du jésuitisme autorisent la dépravation, la tromperie, le vol. — Tous les Jésuites devraient être déportés. — Qu’est-ce que le Pape connaît au sujet du mariage ? ” Le compte rendu du *Globe* que nous citons ici ne nous a pas appris si ces remarquables expressions ont été couvertes d’applaudissements enthousiastes, mais c’est fort probable. A l’assemblée annuelle de la Conférence méthodiste du district de Guelph, on a adopté la résolution suivante proposée par le révérend M. Fitzpatrick, et appuyée par le révérend M. Harris : “ Cette Conférence désire enregistrer sa protestation énergique contre le décret *Ne temere* qui affecte nos lois sur le mariage, et elle émet le vœu qu’on adopte une loi uniforme sur le mariage pour toute la Puissance, loi qui puisse assurer la sainteté du foyer et la permanence du lien matrimonial. ” Ceci est moins ridicule que ce que nous avons cité plus haut, mais c’est peut-être plus grave. Ces révérends messieurs se sont-ils rendu compte qu’ils demandaient l’établissement du mariage civil dans notre pays ? Eux, hommes d’église, ministres de l’Evangile, prédicateurs de la foi du Christ, de celui qui a élevé le mariage à la dignité de sacrement, veulent-ils donc qu’on les classe parmi les incroyants, qui sont au moins logiques quand ils réclament la sécularisation de cette institution auguste ?

Tout ce fracas au sujet du décret *Ne temere* nous paraît bien futile. Comme cela arrive souvent, la plupart des protestataires se sont emballés, se sont laissés monter la tête par des mots, et n’ont pas compris ce dont il s’agit vraiment.

D’abord ce décret ne s’applique pas directement aux protestants ; le Saint-Siège n’a nullement prétendu légiférer pour eux, car le décret dit formellement : “ Les noncatholiques, qu’ils soient ou

non baptisés, s'ils contractent entre eux, ne sont nullement tenus à observer la forme catholique des fiançailles ou du mariage. " Voilà un premier point d'établi.

En second lieu, quel est l'objet du décret *Ne temere*? Son objet, comme celui du célèbre décret *Tametsi* du concile de Trente, qu'il remplace en rendant ses dispositions plus complètes et plus précises, est de remédier au fléau des mariages clandestins. C'est là le point capital de toute la controverse; et nous sommes surpris que les révérends docteurs et pasteurs, que les juristes même dont les protestations virulentes contre le Pape s'étalent dans les journaux, nous sommes surpris qu'ils n'en soient pas frappés. Pourquoi le Concile de Trente a-t-il rendu le décret *Tametsi*? Pourquoi Pie X a-t-il promulgué le décret *Ne temere*? Pourquoi l'Eglise a-t-elle établi tout un ensemble de précautions à prendre et de formalités à accomplir avant de contracter mariage? Ce n'est pas par caprice, ce n'est pas par fantaisie, ce n'est pas pour le simple plaisir d'imposer de nouvelles prescriptions à ses enfants. C'est uniquement pour prévenir autant que possible les mariages clandestins, qui sont un fléau pour la famille et la société. La clandestinité du mariage, voilà l'ennemi social que le Concile de Trente, que le Pape et les congrégations romaines ont voulu combattre par leurs décisions et leurs ordonnances. Et c'était tellement opportun, c'était tellement nécessaire, que des légistes à l'esprit peu romain, comme Pothier, que des magistrats éminents, mais imbus de certains préjugés parlementaires et gallicans, comme d'Aguesseau, que des écrivains protestants eux-mêmes ont applaudi à l'action de l'Eglise en cette matière. Les juristes et les pasteurs qui s'égosillent à crier contre le Pape sont-ils favorables à la clandestinité des mariages? Trouvent-ils désirables ces mariages irréguliers, ces unions furtives et suspectes, contractées en marge de la famille et de la société, qui entraînent tant de désordres, tant de conflits familiaux, souvent tant de malheurs? Si tel est leur sentiment, qu'ils aient le courage de le dire; nous saurons alors quelle sorte d'adversaires nous avons devant nous.

L'Église catholique, qui est la plus grande autorité sociale qu'il y ait au monde, a voulu combattre la clandestinité des mariages. Et, pour y parvenir avec efficacité, elle a édicté pour ses enfants des règles sages, judicieuses, faciles à observer par ceux qui n'ont rien à cacher et qui veulent se marier suivant l'ordre établi par l'autorité légitime, sous le regard de la famille et de la société si intéressées à leur union. Les ministres des églises non catholiques, les évêques, les magistrats non catholiques qui dénoncent le décret *Ne temere*, ont-ils réfléchi à l'attitude qu'ils prenaient sous l'empire d'un sentiment passionné, d'un préjugé auxquels ils n'auraient pas dû obéir ? Prétendent-ils refuser à l'Église catholique le droit de légiférer pour ses enfants ? Prétendent-ils que le mariage, que la célébration rituelle du mariage n'est pas une matière sur laquelle l'Église a le droit de rendre des ordonnances pour ses enfants ? Sont-ils prêts à soutenir, comme leur croyance et leur doctrine, que le mariage n'est pas un acte religieux, que le mariage n'a pas été institué sacrement par Notre-Seigneur Jésus-Christ ? Et s'ils croient que le mariage est un acte religieux, un sacrement très saint, peuvent-ils contester à l'Église sa juridiction disciplinaire quant à l'accomplissement de cet acte et à la réception de ce sacrement ? Nous faisons appel à leur jugement et à leur logique.

Soit, nous diront-ils peut-être. Nous ne contestons pas à l'Église catholique sa juridiction sur les catholiques en matière matrimoniale. Nous reconnaissons même qu'il y a du bon dans ses ordonnances et les formalités qu'elle prescrit pour prévenir les mariages clandestins. Mais nous trouvons intolérable que la discipline catholique soit rendue, par la loi, obligatoire pour toute la population de la province de Québec, et que des mariages soient annulés parce que cette discipline n'aura pas été suivie. Eh bien, ici encore nous sommes prêts à faire face à nos adversaires. Ils parlent, ils écrivent, ils s'agitent, comme si la loi dans Québec était une loi d'exception, comme si elle conférait à l'Église catholique un privilège. Or c'est absolument erroné. Quelle est la loi de notre provin-

ce en cette matière? Notre code reconnaît implicitement que le mariage est un acte religieux aussi bien que civil. Nous n'avons qu'à citer l'article 129 pour l'établir: "Sont compétents à célébrer les mariages tous prêtres, curés, ministres et autres fonctionnaires autorisés par la loi à tenir et garder registres de l'état civil. Cependant aucun des fonctionnaires ainsi autorisés ne peut être contraint à célébrer un mariage contre lequel il existe quelque empêchement, d'après les doctrines et croyances de sa religion, et la discipline de l'église à laquelle il appartient." Mais notre code va plus loin. Il reconnaît tellement dans le mariage l'acte religieux, qu'il donne force de loi à tous les empêchements admis par les diverses confessions religieuses. C'est là ce qui fait l'objet du si important et si fondamental article 127, qui se lit comme suit: "Les autres empêchements admis d'après les différentes croyances religieuses, comme résultant de la parenté ou de l'affinité, et d'autres causes, restent soumis aux règles suivies jusqu'ici dans les diverses églises et sociétés religieuses. Il en est de même quant au droit de dispenser de ces empêchements, lequel appartiendra tel que ci-devant à ceux qui en ont joui par le passé." Cet article qui reconnaît le caractère religieux du mariage, ne décrète cependant rien de spécial en faveur de l'Eglise catholique. Il contient une disposition générale. Il confère autant d'autorité, en l'espèce, à l'église anglicane, à l'église baptiste, à l'église méthodiste, à l'église presbytérienne, qu'à la nôtre. Si ces églises ont dans leur discipline des empêchements au mariage de leurs fidèles, ces empêchements sont reconnus par la loi. Toutes les confessions sont absolument sur le même pied. Cette disposition du code est éminemment sage et rationnelle. Le législateur bas-canadien reconnaît que le mariage est un acte à la fois religieux et civil. Il s'occupe particulièrement et minutieusement du côté civil. Quant au côté religieux, où il décline toute compétence, il ne veut pas en même temps le reconnaître et l'ignorer. Et alors, pour être logique, il déclare que les empêchements admis par les différentes confessions religieuses auront force de loi.

Viendra-t-on nous dire dans les conférences méthodistes ou baptistes : “ Vous avez raison en principe, mais en fait l’Eglise catholique seule a des empêchements à elle, comme cet empêchement de clandestinité décrété par le décret *Tametsi* du concile de Trente, et réédité avec quelques modifications par le décret *Ne temere*; nous n’avons rien de tel, nous, et, en ce qui nous concerne, votre fameux article 127 ne ratifie rien du tout. ” Cette piteuse objection ne mériterait qu’une seule réponse : A qui la faute ? Ce n’est pas la faute de l’Eglise catholique si elle a été seule à combattre par ses décrets le fléau des mariages clandestins. Et il serait plaisant d’entendre des gens qui, dans leur discipline, ne se seraient pas assez préoccupés d’un mal social, se plaindre de la reconnaissance civile donnée aux sages précautions prises par ceux qui s’en sont préoccupés. Cela n’évoquerait-il pas un peu la fable du renard qui avait la queue coupée ?

Mais nos adversaires, qui probablement n’aimeraient pas cette réminiscence, préféreraient sans doute nous amener sur un autre terrain, en se proclamant les défenseurs de la sainteté du lien conjugal.

Oui, ces messieurs ont cette audace. Ils demandent une loi pour assurer “ la sainteté du foyer, et la permanence du lien conjugal ”. Les assurer contre qui ? Contre les entreprises de l’Eglise catholique ? Dites-le donc si vous l’osez. Et, l’histoire à la main, nous allons vous écraser sous une avalanche de faits et de textes qui établiront où ont été, où sont les défenseurs de l’indissolubilité du lien conjugal et de la sainteté du mariage. Il est vraiment intolérable de voir l’ignorance, le préjugé et la haine inintelligente essayer ainsi de transposer les rôles. Mais lisez donc un peu les annales des peuples, du vôtre spécialement. Et vous y verrez que, toujours et partout, c’est l’Eglise catholique qui a défendu le mariage chrétien contre les passions et les intérêts, contre la luxure et la cupidité, contre l’ambition et la politique. Elle a perdu l’Angleterre parce qu’elle n’a pas voulu pactiser avec les adultères légaux d’Henri VIII ; elle a frappé d’interdit le royaume de France pour protester contre

la répudiation de Bertrade par Philippe-Auguste. Elle a toujours été l'adversaire irréductible du divorce. Elle s'est exposée aux plus terribles épreuves, aux plus redoutables périls, pour maintenir l'intégrité de cette grande institution sociale, le mariage. Et dans la procédure de ses tribunaux canoniques en matière matrimoniale, on retrouve la préoccupation constante de préserver le lien conjugal. Si le temps et l'espace nous le permettaient, nous ferions voir à nos lecteurs par quelle longue suite de formalités et d'appels il faut passer, quelles difficultés il faut surmonter pour arriver à faire prononcer par une cour ecclésiastique la nullité d'un mariage. Nous disons "prononcer la nullité"; car l'Eglise n'annule pas les mariages, elle proclame simplement que la nullité existe si l'on en produit devant elle une preuve irréfutable.

Avant de quitter ce sujet, nous voulons relever quelques mots prononcés par le juge Riddell, d'Ontario, devant une association protestante. "Ce que la Législature affirme être un mariage, est un mariage, et aucune église, catholique ou autre, n'a rien à y voir", a dit ce magistrat. Ainsi donc si la Législature affirmait qu'un mariage entre frère et soeur est un mariage, un frère et une soeur pourraient se marier valablement ! Nous estimons que monsieur le juge Riddell a peu réfléchi avant de parler. L'Eglise a quelque chose à voir dans le mariage parce que le mariage est une institution de droit naturel et de droit divin. Le contrat civil intervient pour régler l'élément matériel du mariage, voilà tout. Et si une législature, s'inspirant de principes antichrétiens, reconnaissait, par exemple, comme valides, des mariages contractés en violation du droit naturel ces mariages seraient considérés comme invalides par tous les chrétiens dignes de ce nom. Dieu merci, dans notre pays nous n'avons pas cela à craindre. Et dans notre province en particulier, la loi reconnaissant tous les empêchements admis par les diverses croyances religieuses, un mariage est valide ou invalide s'il est considéré tel à la fois par l'autorité religieuse et par l'autorité civile, puisque nous avons sur cette question l'harmonie à peu près parfaite entre les deux pouvoirs.

Il y aurait à faire de longs développements sur cet important sujet, mais nous devons nous borner à ces quelques considérations, inspirées par la campagne violente qui se poursuit à l'heure actuelle autour du décret *Ne temere*.

Thomas CHAPAIS.

Québec, 25 mai 1911.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

“NOTRE BEAU NIGER”, par Félix Dubois. 1 vol. in-8, illustré de photographures et accompagné de cartes. — Librairie E. Flammarion, 26, rue Racine, Paris.

La France a-t-elle été récompensée des sacrifices en hommes et en argent que lui ont coûté la conquête et la mise en valeur des vastes contrées qu'arrose le *Niger* ? Tel est le problème économique qu'a cherché à résoudre M. Dubois, en allant conduire sur place une enquête impartiale. Son livre est intéressant et contient donc outre le récit de son voyage au Soudan, les observations recueillies en route et les conclusions de son étude. Il appert que sous le rapport intellectuel et matériel, la colonie soudanaise n'a rien à envier à ses voisines allemandes et anglaises. Quant aux conquêtes morales, M. Dubois garde sur la matière un silence prudent ; tout au plus ose-t-il condamner la fondation de l'Université de Dienné qui lui apparaît comme “la consécration officielle de l'Islam” au Soudan. Et comme il est de ceux qui “livrèrent de si pénibles combats” pour obtenir la séparation des Eglises et de l'Etat et la Neutralité scolaire”, il se scandalise du fait que le gouvernement “subventionne un séminaire mahométan”, alors qu'il “se désintéresse moralement et financièrement des séminaires catholiques”. Non pas que sa conscience s'indigne au nom de la morale ; car il professe en morale des principes d'une singulière élasticité ; mais il voit dans ces ménagements à l'égard des marabouts un danger pour l'avenir de l'influence française. Son regard ne porte pas plus loin. Si donc il y a beaucoup à louer et à admirer au Soudan, le tableau toutefois n'est pas sans ombres. N'importe, la France autrefois entendait d'une autre façon l'oeuvre de la civilisation !

J.-B. L.

* * *

DISCOURS EUCHARISTIQUES. *Première Série.* Collection publiée sous le patronage du Comité permanent des Congrès eucharistiques internationaux. Fort volume in-12, 3.50. — P. Lethielloux, 10, rue Cassette, Paris (6e).

Les volumes qui contiennent les actes des Congrès eucharistiques internationaux forment une bibliothèque très intéressante. Malheureusement, le nombre d'exemplaires en est limité et plusieurs d'entre eux sont presque introuvables.

Le Comité permanent a décidé d'extraire de cette collection les discours dogmatiques prononcés par les orateurs et de mettre ainsi entre toutes les mains ces pages substantielles et éloquents dans lesquelles sont exposés les gloires et les bienfaits de la sainte Eucharistie.

Ce premier volume contient vingt-huit discours, sermons et allocutions prononcés dans les Congrès de Lille (1881), Avignon (1882), Liège (1883), Fribourg (1885), Toulouse (1886), Paris (1888), et Anvers (1890) ; parmi les principaux discours reproduits, signalons ceux de M. de Belcastel, J. Lemann, Mgr Lequette, R. P. Verbeke, S. J., Dr Didiot, Mgr Monnier, Mgr d'Hulst, M. Collinet, R. P. Tesnière, Mgr Mermillod, Mgr Lachat, Mgr Berchiulla, R. P. Monsabré, O. P., R. P. Matignon, S. J., Mgr Gay, Cartuyvels, R. P. Célestin de Wervicq, etc.

* * *

LE PERE OLLIVIER (1835-1910). *Notes et souvenirs*, par le R. P. A.-M. Rouillon, O. P. Beau volume in-8 écu, orné d'un portrait en héliogravure et de nombreuses illustrations hors texte et dans le texte, 3.00. — P. Lethielleux, 10, rue Cassette, Paris (6e).

Un des principaux attraits de cette biographie vient de ce qu'elle nous révèle, à côté de l'orateur et de l'écrivain illustres, un P. Ollivier inconnu, non moins séduisant et original que l'autre. Le ministère du prêtre, les vertus du religieux, les amitiés, les habitudes simples et bonnes de l'homme, toutes les ressources d'une nature exceptionnellement riche et que les intimes seuls pouvaient apprécier, passent sous les yeux du lecteur, avec le mouvement et la variété des choses vécues. Enfin, d'abondantes gravures permettent de suivre le P. Ollivier dans ses voyages et de mieux goûter le charme de sa plume, dont les croquis ne le cèdent pas aux narrations en fait de pittoresque et de malice.

* * *

AUX CATHOLIQUES DE DROITE, par Dom Besse, moine bénédictin de Ligugé. 1 vol. in-12. Prix : 3 fr. 50. — Société St-Augustin, Desclée, De Brouwer et Cie, Lille, 41, rue du Metz.

Dom Besse a réuni dans ce volume les études religieuses et politiques que la *Gazette de France* a publiées en 1906-1907. Il y aborde les diverses questions qui, en France, ont passionné l'opinion et qui l'occupent encore ; libéralisme, modernisme, démocratie, séparation de l'Eglise et de l'Etat, organisation des forces catholiques, résistance aux ennemis de l'Eglise, etc., etc. Il excelle à signaler les causes d'infériorité dans la lutte actuelle des catholiques et en particulier du clergé. Il le fait avec la plus entière franchise.

Ces pages ont reçu et reçoivent des événements, et en particulier des directions du Saint-Siège, une vérification que le lecteur remarquera. Elles fournissent à certains documents pontificaux un commentaire anticipé.

* * *

L'AIGUILLON D'AMOUR, par le P. Ubald d'Alençon. In-32 de 160 pages. Prix : 0 fr. 80. — J. de Gigord, éditeur, rue Cassette, 15, Paris.

Cet ouvrage, tout à fait important dans l'histoire de la piété du moyen âge, vient d'être réédité par la "Nouvelle bibliothèque franciscaine". Il a longtemps été connu sous le nom de saint Bonaventure ; mais la critique récente l'attribue justement au Fr. Jacques de Milan, franciscain du XIII^e siècle. Cét ouvrage a formé les esprits à la piété pendant de longs siècles ; ce n'est donc qu'une oeuvre de justice de lui rendre la place à laquelle il a droit de nos jours comme dans le passé et de lui fournir l'occasion de mettre dans les âmes plus d'idéal chrétien, plus de désir de la pauvreté et du détachement des biens de la terre, plus d'amour de la sainte passion de notre cher maître et seigneur Jésus-Christ !

* * *

LE VIEILLARD. *La vie montante, Pensées du soir*, par Mgr Baunard, recteur honoraire de l'Université catholique de Lille. In-8 de 523 pages. 5 fr. — J. de Gigord, éditeur, rue Cassette, 15, Paris.

Un vieillard, parvenu à un âge très avancé, a recueilli, dans la solitude, ses souvenirs et impressions sur les objets, les événements et les questions capitales de l'ordre religieux, moral, scientifique, politique, qui, dans le siècle dont il fut, ont le plus importé à la direction de son esprit et à la conduite de sa vie.

En même temps qu'il en tire de nouvelles et meilleures clartés pour sa dernière étape, il en transmet l'héritage à ceux qu'il laisse après lui et qui vieilliront comme lui.

* * *

LES TRAPPISTES EN CHINE, par M. A. Limagne. In-8, 83 pages. Prix : 2 fr. — J. de Gigord, éditeur, rue Cassette, 15, Paris.

“ Les Trappistes en Chine ” nous disent l'histoire émouvante de la fondation d'une Trappe en Chine, le dur et long siège qu'elle soutint contre les Boxers. La vie du Chinois s'y reflète pittoresquement dans le train ordinaire de ses travaux et de ses habitudes.

L'auteur a puisé abondamment dans les récits, lettres, journaux, notes que les Trappistes lui ont confiés et il a mis en oeuvre cette riche documentation avec un souci de la vérité et un agrément de style qui font de ces pages une lecture vraiment attrayante en même temps qu'une fidèle histoire des événements et une description exacte des lieux.

Les nombreuses photographies ajoutent encore leur précision aux autres mérites de cette importante monographie.

* * *

LEÇONS DE THEOLOGIE DOGMATIQUE. — Dieu. — La Sainte Trinité.

Le Verbe incarné. — Le Christ Rédempteur, par L. Labauche, professeur au Séminaire Saint-Sulpice. 1 vol. in-8. Prix : 5 fr. — Bloud et Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (6e).

Destiné aux ecclésiastiques qui, une fois entrés dans le saint ministère, s'appliquent à combattre les objections d'ordre historique des temps présents, ou bien aux laïques instruits qui ont à coeur d'examiner attentivement les fondements de leur foi, cet ouvrage est essentiellement un livre d'apologétique. C'est pourquoi la langue latine des grands théologiens de

l'Ecole a dû, ici, être remplacée par la langue française. On trouvera dans le présent volume un exposé des trois grands mystères de la Sainte Trinité, de l'Incarnation et de la Rédemption.

* * *

EXPOSITION DE LA DOCTRINE DE L'EGLISE CATHOLIQUE, par Bossuet. Edition critique, avec introduction et notes par Albert Vogt, docteur ès lettres, professeur à l'Université de Fribourg (Suisse). 1 vol. in-16 de la collection *La Pensée chrétienne*. Prix : 3 fr.—Bloud & Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (6e).

Le livre de *l'Exposition de la doctrine de l'Eglise catholique* est, de tous les ouvrages de Bossuet, celui qui eut, du vivant même de son auteur, le plus prodigieux succès. Ce "livre d'or", comme l'appellait Leibnitz, obtint, dès son apparition, le seul résultat que Bossuet s'était proposé en l'écrivant : la conversion de plusieurs réformés et, peu d'années après, la seule approbation qu'il désirât : celle du Souverain Pontife. Aujourd'hui, après plus de deux siècles de luttes et de polémiques, ce précieux ouvrage demeure, pour les catholiques du XXe siècle comme pour ceux du XVIIe, sinon un "précis" absolument complet de leur foi, du moins un des plus admirables manuels de controverse protestante qui ait été mis entre leurs mains ; pour les réformés, le plus sérieux traité d'apologétique qu'ait suscité le grand conflit doctrinal du XVIe siècle.

* * *

LOURDES. *LES PELERINAGES*, par le Comte Jean de Beaucorps. 1 vol. in-16. Prix : 2 fr. 50. — Bloud et Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (6e).

Lourdes est un sujet inépuisable. Voici encore sur ce pays des miracles un livre qui sera reçu avec bonheur par tous ses fervents. Les pèlerins de Lourdes retrouveront ici leurs propres émotions, reproduites avec intensité, avec amour, avec piété. Les autres y puiseront le désir d'assister à ces spectacles grandioses et, par l'étalage des pires infirmités, tragiques.

* * *

TABLES

10 TABLE DES SOMMAIRES

SOMMAIRE DE JANVIER. — I. L'année canadienne (poème) (*W. Chapman*), p. 5. — II. Notations (*Henri d'Arles*), p. 18. — III. La féministe moderne (*Alph. Gagnon*), p. 27. — IV. La "Cache au Diable" (*Alonzo Nord*), p. 37. — V. Le boeuf polaire (suite et fin) (*Fabien Vanasse*), p. 45. — VI. A travers les faits et les oeuvres (*Thomas Chapais*), p. 54. — VII. Chronique des revues (*Elie-J. Auclair*), p. 69. — VIII. Notes bibliographiques (***), p. 93.

(*Agnès de Maxona*), p. 97. — II. La Cathédrale de Nicolet (*Elie-J. Auclair*), p. 98. — III. A propos des événements du Portugal (*Alphonse Gagnon*), p. 116. — IV. Le nom de Dieu dans les langues humaines (*Antonin Nantel*), p. 128. — V. A travers la nature (*Luc Dupuis*), p. 151. — VI. Echos des sciences (*J. Flahault*), p. 158. — VII. A travers les faits et les oeuvres (*Thomas Chapais*), p. 172. — VIII. Notes bibliographiques (***), p. 188.

SOMMAIRE DE MARS. — I. L'enfant de la Madone (poésie) (*Wilfrid La-londe*), p. 193. — II. L'instruction au Canada sous le régime français (*Philippe Perrier*), p. 197. — III. Chez les Trappistes de Chine (I) (*A. Van Bierliet*), p. 215. — IV. Les Frères des Ecoles Chrétiennes au Canada (***), p. 217. — V. Par delà les limites de notre cage (I) (*M. Tamisier*), p. 230. — VI. Chronique des revues (*Elie-J. Auclair*), p. 238. — VII. A travers les faits et les oeuvres (*Thomas Chapais*), p. 264. — VIII. Notes bibliographiques (***), p. 279.

SOMMAIRE D'AVRIL. — I. Le feu sacré des Grecs à Jérusalem (*Hadji Cor-dier*), p. 289. — II. Histoire du sucre d'érable (*Benjamin Sulte*), p. 303. — III. Oiseaux de carême (*Luc Dupuis*), p. 314. — IV. Par delà les limites de notre cage (II) (*M. Tamisier*), p. 316. — V. Chez les Trappistes de Chine (II) (*A. Van Bierliet*), p. 337. — VI. Echos des sciences (*J. Flahault*), p. 346. — VII. A travers les faits et les oeuvres (*Thomas Chapais*), p. 360. — VIII. Notes bibliographiques (***) p. 374.

SOMMAIRE DE MAI. — I. Les flotteurs (poème) (*W. Chapman*), p. 385. — II. La femme et les romans (*Le Père Havelin*), p. 392. — III. Le séminaire de Saint-Hyacinthe et les événements de 1837-1838 (*C.-Philippe Choquette*), p. 408. — IV. L'hirondelle de France (*Luc Dupuis*), p. 429. — V. Le socialisme (III) (*Léonidas Perrin*), p. 431. — VI. Par delà les limites de notre cage (III) (*M. Tamisier*), p. 444. — VII. Chronique des revues (*Elie-J. Auclair*), p. 458. — VIII. Notes bibliographiques (***) p. 479.

SOMMAIRE DE JUIN. — I. Vision d'Hôpital (poésie) (*Lionel Montal*), p. 481. — II. Une page d'histoire locale (*Elie-J. Auclair*), p. 482. — III. Par delà les limites de notre cage (IV) (*M. Tamisier*), p. 495. — IV. Mgr Denis Gérin (*F.-L. Désaulniers*), p. 509. — V. Echos des sciences (*J. Flahault*), p. 518. — VI. A travers les faits et les oeuvres (*Thomas Chapais*), p. 533. — Notes bibliographiques (***) p. 562. — Tables (***) p. 567.

20 SOMMAIRES DE LA CHRONIQUE

" A TRAVERS LES FAITS ET LES OEUVRES ",

DE M. THOMAS CHAPAIS

-
- (LIVRAISON DE JANVIER). — Les élections anglaises. — Quelques incidents. — Un discours et une manoeuvre de M. Balfour. — Le referendum et la réforme fiscale. — Lord Rosebery contre le ministère. — Le résultat du scrutin. — Le *statu quo* maintenu. — Les partis se retrouvent tels qu'ils étaient. — La situation du roi. — Que fera la Chambre des Lords? — Divisions unionistes. — En France. — M. Briand et la représentation proportionnelle. — Catholiques et progressistes. — La discorde au camp royaliste. — Le jugement de Rouen. — M. de Mun. — A Ottawa. — Le budget de 1912. — Une conférence interprovinciale. — La question de la représentation des provinces maritimes aux Communes.....p. 58
- (LIVRAISON DE FÉVRIER). — La prochaine session anglaise. — Importance du programme ministériel. — Questions épineuses. — Le *Home Rule*. — En France. — Rentrée des Chambres. — L'élection du président de la Chambre des députés. — Brisson et Deschanel. — Un attentat. — La condamnation du cardinal Luçon. — Un arrêt contraire à la loi. — Treize archevêques et évêques interdisent des journaux antireligieux. — Le centenaire de Montalembert. — On renonce à le célébrer. — Au Canada. — La réciprocité avec les Etats-Unis. — La session provinciale. — Exposé budgétaire.....p. 172
- (LIVRAISON DE MARS). — Au Parlement britannique. — L'ouverture de la session. — Le débat sur l'adresse. — Amendements relatifs au *Home rule* et à la question fiscale. — Le bill du veto. — MM. Asquith et Balfour. — L'attitude des Lords. — En France. — Crise ministérielle. — La démission de M. Briand. — Une manoeuvre combiste. — Dans le monde académique. — La réception de Mgr Duchesne. — M. Etienne Lamy. — Quatre élections. — Le général Langlois, Henri de Régnier, Henry Roujon et Denys Cochin deviennent immortels. — Au Canada. — La convention douanière et la réciprocité.....p. 264

(LIVRAISON D'AVRIL). — Au Parlement anglais. — Le bill du veto. — Le débat sur la seconde lecture. — M. Balfour et M. Asquith. — Une majorité ministérielle de 125 voix. — La question de l'arbitrage entre les Etats-Unis et l'Angleterre. — Un discours à sensation de Sir Edward Grey. — Le referendum à la Chambre des Lords. — En France. — Le cabinet Monis. — Son programme. — Un vote de confiance. — La situation politico-religieuse en Espagne. — Mort du romancier italien Fogazzaro. — Le Congrès des Etats-Unis et la convention douanière. — A Ottawa. — M. Sifton et Sir Wilfrid Laurier.....p. 360

(LIVRAISON DE JUIN). — En Angleterre. — Le bill du veto. — La discussion en comité. — Le gouvernement repousse presque tous les amendements. — Passes-d'armes entre MM. Asquith et Balfour. — Le préambule du bill. — Un amendement du parti ouvrier. — La troisième lecture. — A la Chambre des Lords. — Le bill de réforme de lord Lansdowne. — Le projet de loi de M. Lloyd-Georges sur l'assurance obligatoire. — Le budget. — Surplus appréciable. — Le salaire des députés. — L'arbitrage entre les Etats-Unis et l'empire britannique. — En France. — Vacances parlementaires. — Un terrible article du *Temps*. — Le budget en retard. — Un recul. — Ajournement des lois scolaires. — La France et le cinquantenaire de l'Italie. — Tragique accident. — Le ministre de la guerre tué par la chute d'un monoplan. — L'anniversaire italien et ce qu'il signifie. — Au Congrès des Etats-Unis. — Démocrates et républicains. — La convention douanière. — Le tarif à la Chambre. — A propos du Sénat. — Au Canada. — L'ajournement de la session. — Le décret *Ne temere*. — Une tempête de préjugésp. 533

30 SOMMAIRES DE LA "CHRONIQUE DES REVUES"

DE M. ELIE-J. AUCLAIR

(SOMMAIRE DE JANVIER). — Le Catholicisme et l'avenir (Article de M. Robert-Hugh Benson—*l'Atlantic Monthly*). — La voix du Pape (Article du *Gil Blas*—octobre 1910). — La culture générale (Article de M. l'abbé Delfour—*l'Université Catholique* de Lyon—octobre 1910). — L'Enseignement primaire en France au XVII^e siècle (Article de M. Prunel—*La Revue pratique d'apologétique*—novembre 1910). — La fréquentation des théâtres (Article de M. l'abbé Bertrin—19 octobre 1910). — La vieillesse et l'amitié (Article de M. Emile Faguet, de l'Académie française—le *Gaulois*—19 novembre 1910). — L'art des plaidoiries (Article de M. Charles Chenu, ancien bâtonnier du Barreau de Paris). — Ce qu'on pense de nous (Article de M. Louis Madelin sur les Canadiens français—*Journal des Débats* de Paris). — Le dernier article de M. Thomas Chapais (Appréciation des journaux canadiens).p. 69

(SOMMAIRE DE MARS). — Les prix de vertu (Discours de M. Frédéric Masson, à l'Académie française—8 décembre 1910). — La natalité et les mœurs (Article de *La Croix* de Paris—7 décembre 1910). — La femme chinoise (Article de *l'Echo de Chine*, cité par *l'Univers*—6 décembre 1910). — Le progrès du journalisme en France (Série d'articles au *Gaulois*, par M. Arthur Meyer, son directeur—janvier 1911). — Un journaliste catholique (Discours de M. le comte Guillaume Verspeyen rédacteur en chef du *Bien Public* de Gand, au jour de son 50^e—18 décembre 1910). — La chute de Lamennais (Article de la *Revue Française*—5 janvier 1911). — Les titres de M. Branly (Article du *Soleil* de Paris—8 janvier 1911). — Une invention pratique (Bloc-Notes du *Gaulois*—18 décembre 1910). — Les débuts d'un inventeur célèbre. — Edison (Bloc-Notes du *Gaulois*—26 septembre 1910). — L'incident Bourne-Bourassa au Congrès Eucharistique (Articles de *l'Express de l'Ouest*—de Nantes—11 janvier et 16 janvier 1911)p. 238

(SOMMAIRE DE MAI). — Choses canadiennes. — Le roi Georges V (Du correspondant londonien de *La Croix* de Paris—10 mars 1911). — La force de la race canadienne-française (Article du *Sun* de New York—mars 1911). — La récolte du sucre d'érable (Article de M Louis Arnould, dans *Franco-Amérique*—avril 1911). — Un souvenir du barde Botrel et de son passage au Canada (Extrait de la conférence du Père Hervelin, au Monument National à Montréal—19 avril 1911). — Un tableau canadien (Article de M. F.-J. Lamberet—*Le Canada*—4 février 1911). — Le *Tablet* et les mensonges du Dr Devine (Article des *Cloches de Saint-Boniface*—mars 1911).....p. 458

4o SOMMAIRES DES "ECHOS DES SCIENCES"

DE M. J. FLAHAULT

(SOMMAIRE DE FÉVRIER). — Le grisou. — L'influence des saisons sur les explosions minières. — Les dégagements soudains de gaz carbonique. — La houille et la navigation transatlantique. — Les paquebots à gros tonnage. — Les derniers exploits des dirigeables. — Les succès, les progrès et les dangers de l'aéroplane — La poste par voie aérienne.— Honneur aux morts! — Paris port de mer. — Un problème municipal: l'eau potable. — La stérilisation des eaux potables par les rayons ultra-violetts. — Le radium métallique. — Mme Curie, membre de l'Institut ?.....p. 158

(SOMMAIRE D'AVRIL). — *Os homini sublime dedit*... — Le besoin de lumière. — Le cinématographe et ses progrès récents. — Le chronophone Gaumont. — Du *Dreadnought* au *Thunderer*. — Le type *Bristol*. — La durée des navires de guerre. — La traverse en béton armé. — Le ligno-ciment.p. 346

(SOMMAIRE DE JUIN). — Les merveilles de la télégraphie sans fil. — Ondes hertziennes et radioconducteurs. — Fréquence des vibrations. — Résonance et syntonisation. — Concentration des ondes par les antennes recourbées. — Interférences et radiocompas. — Pilotage d'un navire par les ondes hertziennes. — Les signaux horaires de la tour Eiffel et l'heure nouvelle française. — Heure universelle, heure nationale ou bien municipale? — Le système des fuseaux horaires. — La détermination des longitudes en mer par signaux hertziens. — Pourquoi la France a-t-elle renoncé à l'heure de Paris? — Le système métrique et les nations réfractaires. — Définition du carat métrique.....p. 518

50. TABLE DES NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

	Pages
Abrégé du catéchisme de la doctrine chrétienne, par l'abbé Lemarié.	382
Ame (L') d'un grand catholique, par G. Cerceau.....	375
Apologétique (L'), par Mgr Donais.....	378
Artistes (Les) lyonnais, par A. Germain.....	279
Bible et protestantisme, par V. Franque.....	287
Bossuet et la société française, par E. Longuemare.....	284
Buchez, par G. Castella.....	284
Catéchisme (Le petit) de la première communion, par A. de la Valette-Monbrun.....	378
Catéchisme (Le) de la doctrine chrétienne, par l'abbé Lemarié....	382
Chanson des âmes blanches, par H. Colas.....	283
Chants (Les) du grillon, par L. Giblet.....	95
Chrétien et philosophe, par Ch. Périollat.....	190
Civisme et catholicisme, par E. Julien.....	189
Clergé (Le) gallo-romain à la fin du IVème siècle, par H. Couget...	282
Conservateurs (Les) et la 3ème république, par G. Hoog.....	286
Devoirs (Nos) envers nous-mêmes, par l'abbé Désers.....	96
Dogme (Le), par P. Charles.....	189
Education (L') sociale et les cercles d'études, par E. Beaupin.....	376
Eloquence et prédication, par Mgr Latty.....	188
Exposition de la morale catholique, la grâce, par E. Janvier.....	279
Famille (La) de Voltaire, par G. Chardouchamp.....	380
Frère (Le) Didace Pelletier, par P. Odoric-M. Jouve.....	379
Gobel, évêque constitutionnel, par G. Gautherot.....	381
Habitations à bon marché et caisses d'épargne, par H. Clément....	287
Hélène (Sainte), par M. Couzard.....	280
Histoire de l'Eglise, par David et Lorette.....	285
Histoire de l'Eglise du IIIe siècle, par A. Dufoureq.....	377
Histoire de Saint Alphonse de Liguori.....	95
Hugo (V.) apologiste, par E. Duplessy.....	93
Impérialisme (L') britannique de l'île à l'empire, par J. Bridge....	479
Jeunes (Les) filles françaises et le problème de l'éducation, par P. Fével.....	286

	Pages
Jeunesse et pureté, par H. Morice.....	93
Journalisme (Le) catholique, par le R. P. Chiandano.....	93
Labouré (Vén. Catherine), par E. Crapez.....	192
La Fayette (Mme de), par C. Lecigne.....	479
Léonard de Vinci, par C. de Vaux.....	281
Marillac (La vénérable L. de), par E. de Broglie.....	383
Martyrologe (Le), par J. Baudot.....	283
Montpensier (Melle de), par C. Lecigne.....	479
Nouveaux mélanges oratoires, par Mgr d'Hulst.....	379
Organiste en un mois, par l'abbé Ch. Danjou.....	188
Origines (Les) de la théologie moderne, par l'abbé A. Humbert.....	191
Paroles (Les) de Jeanne d'Arc, par Mme P. Froment.....	96
Patrice (Saint), par l'abbé Riguet.....	384
Pie V (Saint), et la défaite de l'islamisme, par P. Deslandres.....	377
Plans d'instructions	379
Psychologie (La) dramatique du drame de la Passion à Oberammer- gan, par M. Blondel.....	282
Réforme (La) de la prononciation latine, par C. Couillault.....	281
Résurrection (La) de Jésus-Christ, par MM. Jacques et Bourchany..	190
Rêver et vivre, par J. de la Brête.....	378
Rome et ses environs, par F. Gregorovius.....	190
Royaume (Le) de Dieu, par L. Perroy.....	380
Sand (Georges), par C. Lecigne.....	479
Sévigné (Mme de), par C. Lecigne.....	479
Soeur (La) Rosalie, par F. Laudet.....	378
Souvenirs d'un vieil athénien, par E. Gebhardt.....	285
Thomassin, par l'abbé J. Martin.....	376
Trinité (La sainte), par L. Berthe.....	283
Urbain V (Le bienheureux), par l'abbé Chaillan.....	383
Véronique (Sainte) Guiliani, par M. de Villermont.....	381
Vie (La) internatinoale, par C. de Lustrade.....	94
Vocation (La) au sacerdoce, par F.-J. Hurtaud.....	382

60 TABLE DES MATIERES PAR ORDRE ALPHABETIQUE

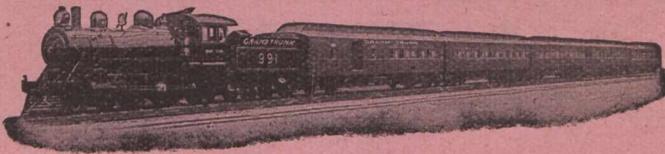
	Pages
Année (L') canadienne (poésie), par <i>W. Chapman</i>	5
Au passant (poésie), par <i>Agnès de Maxona</i>	97
A propos des évènements du Portugal, par <i>Alph. Gagnon</i>	116
A travers la nature, par <i>Luc Dupuis</i>	151
A travers les faits et les oeuvres, par <i>Thomas Chapais</i>	54, 172, 264, 360, 533
Bibliographiques (Notes), par ***	93, 188, 279, 374, 479, 562
Boeuf polaire (suite et fin), par <i>Fabien Vanasse</i>	45
Cache au Diable (La), par <i>Alonzo Nord</i>	37
Cage (Par delà les limites de notre), par <i>M. Tamisier</i>	230, 316, 444, 495
Cathédrale (La) de Nicolet, par <i>Elie-J. Auclair</i>	98
Chez les Trappistes de Chine, par <i>A. Van Biervliet</i>	205, 337
Chronique des Revues, par <i>Elie-J. Auclair</i>	69, 238, 458
Echos des sciences, par <i>J. Flahault</i>	158, 346, 518
Enfant (L') de la Madone (poésie), par <i>Wilfrid Lalonde</i>	193
Féministe (La) andoerne, par <i>Alph. Gagnon</i>	27
Femme (La) et les romans, par le <i>Père Hervelin</i>	392
Feu (Le) sacré des Grecs à Jérusalem, par <i>Hadji Cordier</i>	289
Frères (Les) des Ecoles Chrétiennes au Canada, par ***.....	217
Floteurs (Les) (poésie), par <i>W. Chapman</i>	385
Gérin (Mgr Denis), par <i>F.-L. Désaulniers</i>	509
Hirondelle (L') de France, par <i>Luc Dupuis</i>	429
Instruction (L') au Canada sous le régime français, par <i>Philippe Perrier</i>	197
Langues humaines (Le nom de Dieu dans les), par <i>Antonin Nantel</i>	128
Nicolet (La cathédrale de), par <i>Elie-J. Auclair</i>	98
Notations, par <i>Henri d'Arles</i>	18

	Pages
Notes bibliographiques, par ***.....	93, 188, 279, 374, 479, 562
Oiseaux de Carême, par <i>Luc Dupuis</i>	314
Passant (Au) (poésie), par <i>Agnès de Mazoua</i>	97
Par delà les limites de notre cage, par <i>M. Tamisier</i>	230, 316, 444, 495
Portugal (A propos des événements du), par <i>Alph. Gagnon</i>	116
Revue (Chronique des), par <i>Eliq-J. Auclair</i>	69, 238, 458
Romans (La femme et les), par le <i>Père Hervé</i>	392
Saint-Hyacinthe (Le Séminaire de) et les événements de 1837-1838, par <i>C.-Philippe Choquette</i>	408
Saint-Vincent-de-Paul (île Jésus), par <i>Eliq-J. Auclair</i>	482
Sciences (Echos des), par <i>J. Flahault</i>	158, 346, 518
Sucre d'érable (Histoire du), par <i>Benjamin Sulte</i>	303
Socialisme (Le) (III), par <i>Léonidas Perrin</i>	431
Trappistes (Chez les), par <i>A. Van Biervliet</i>	205, 337
Vision d'hôpital (poésie), par <i>Lionel Montal</i>	481

**GRAND
TRUNK
RAILWAY
SYSTEM**

Le réseau du Grand Tronc parcourt une route des plus populaires depuis l'Est du Canada jusqu'à Chicago.

Voies doubles, trains à grande vitesse, très beaux lits-salons, aménagement moderne. Wagons-restaurants de première classe. Toutes les garanties de confort et de sûreté.



L'ELOGE DU " GRAND TRONC "

Un des correspondants du *Times* de Londres décrivant son tour d'Amérique, dans un article, paru le 4 février dernier, disait entre autres choses :

" De beaucoup le plus charmant voyage que j'aie fait en Amérique, ça été sur le GRAND TRONC, de Montréal à Toronto. Le GRAND TRONC, c'est admis, a un système parfait de lits-salons. Nous courrions à 50 milles à l'heure sur l' " International Limited ", jouissant d'un confort qu'aucun train d'Angleterre ne peut procurer " .

Cet éloge d'un voyageur qui parcourt le monde, est tout à l'honneur des chemins de fer canadiens.

Pour plus amples informations, livrets illustrés, tarifs, etc., s'adresser à

W. E. DAVIS,
Pass. Traff. Mger,
Montréal.

G. T. BELL,
Ass. Pass. Traff. Mger,
Montréal.

GEO. W. VAUX,
General Pass. Agent,
Montréal.

Sirop d'Anis Gauvin

recommandé aux mères de famille pour la guérison
des Coliques, de la Diarrhée, des douleurs de la
Dentition, de la Coqueluche et du manque de
sommeil chez les enfants.

25 cents la bouteille.

. . . En vente partout.

LES CACHETS GAUVIN CONTRE LE MAL DE TETE

la Névralgie, le Surmenage agissent
rapidement, efficacement

25 cents la boîte.

. . . En vente partout.

J. A. E. GAUVIN

Pharmacien-Chimiste

850, SAINTE-CATHERINE EST,

MONTREAL

ED. ARCHAMBAULT

Pianos, Orgues, Phonographes

Instruments de Musique de toutes sortes

NOS PRIX DEFIENT TOUTE COMPETITION

312, RUE SAINTE-CATHERINE EST,

MONTREAL

Près de la rue Saint-Denis

Tél. Bell Est 1842.

RENAUD, KING & PATTERSON, Limitée

MEUBLES, LITERIE, TAPIS,
DRAPERIES, ETC., ETC.

COIN DES RUES SAINTE-CATHERINE ET GUY

Visiteurs cordialement invités.

MORENCY FRERES

346, SAINTE-CATHERINE EST,

346, rue Ste-Catherine Est, - Montréal

ENCADREURS, DOREURS.

Moulures, Cadres, Gravures, Peintures à l'huile, Consoles, Miroirs, Etc.

GRANGER FRÈRES Limitée

43, rue Notre-Dame Ouest, MONTREAL, QUE.

LIVRES ET OBJETS DE PIETE

Bréviaires et Missels
Statuettes, Crucifix, Médailles,
Imagerie artistique,
Souvenirs de première communion, etc.

ARTICLES DE BUREAU

Fournitures de classes
Objets de fantaisie
Papeterie—Impressions—Reliure.
Plumes fontaines de toutes marques.
Clavigraphes.

Cartes Postales Illustrées.

Articles pour dessin.
Albums à photographies, etc.

Marchandises en Cuir.

Portefeuilles, Porte-monnaie,
Nécessaires.

TAPISSERIE

Toile à chassis — Moulures

Jouets, Parfums, Spécialité d'articles
populaires pour marchands.

GRANGER FRERES, Limitée.

Importateurs. — Représentants des principales maisons Européennes et
Américaines, pour la vente en gros et en détail.

Soumission sur demande.
Ouvrage de première classe.

TEL. MAIN 7115

D. VAILLANCOURT

Entrepreneur-Menuisier

Résidence : 1ère Avenue, Ville Emard
MONTREAL

Visite sollicitée. Prompte exécution.

Bureau Main 1215. Résidence Main 7844

J. B. BARBEAU

Entrepreneur général
Contractor

234, Avenue Galt, Quartier St-Paul

MONTREAL

Messieurs les membres du clergé, sont invités à venir
visiter notre maison nouvelle d'Ornements d'Eglise. Nous avons
un grand choix de Calices, Ciboires, Hosties, Chapes, Chasubles,
Dalmatiques, Statues, Candelabres, Burettes, Médailles,
Chapelets, Cierges et Chandelles ; aussi un assortiment complet
de Chapeaux ecclésiastiques français.

Une visite est respectueusement sollicitée.

BERTRAND, FOUCHER, BELANGER INC. 26, rue Notre-Dame Ouest
MONTREAL

Bell Téléphone Main 7437

VINS DE MESSE

Marque "VATICAN"
Marque "SANCTUAIRE"

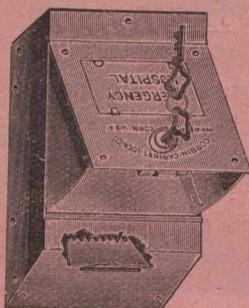
Ces vins se recommandent par leur qualité et les soins apportés à leur fabrication. Certificats d'authenticité approuvés par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal.

Nous recommandons aux convalescents et aux personnes faibles

LE VIN TONIQUE "BACCHUS" AU QUINQUINA

POUR LA TABLE :
Clarets et Sauternes : *Vigneau & Cambours, Bordeaux*
Vins de Bourgogne : *Morin Père & Fils, Beaune*

Laporte, Martin & Cie, Ltée Distributeurs 568, RUE SAINT-PAUL
MONTREAL



QUINCAILLERIE GENERALE

Troncs en acier, pour Eglises, pour Hôpitaux, Etc.

PRIX \$1.25

Serrures de sûreté inrochetables, de tous genres et pour tout usages.

Filtres à l'eau à l'épreuve des germes, s'adaptant au robinet, aussi filtres de table de toutes grandeurs.

L. J. A. SURVEYER

Importateur de Ferronnerie

52, Boulevard Saint-Laurent, Montréal



DESMARAIS & ROBITAILLE Limitée

Importateurs et fabricants

d'Ornements et Bronzes d'Eglises, Statues,
Articles Religieux, Etc.

SPÉCIALITÉ : Vin de Messe et Huile huit
jours "Nice".

19 et 21, NOTRE-DAME OUEST, MONTRÉAL, Can.



A. S. Lavallée MAGASIN DE CHAUSSURES

FOURNISSEUR DES COMMUNAUTES RELIGIEUSES

97 à 101, Boulevard Saint-Laurent, MONTREAL

Téléphone Bell : EST 1846.

Actif : \$277,107,868.46

Rapport pour l'année finissant le 31 décembre 1909

de la

METROPOLITAN LIFE INSURANCE CO.

(Société anonyme incorporée par l'Etat de New York)

“ Société du Peuple, par le Peuple, pour le Peuple ”

ACTIF

Débitures et actions de villes et de chemins de fer des Etats-Unis...	\$123,346,161.39
Débitures et hypothèques.....	105,183,172.02
Immeubles.....	23,311,215.72
Prêts à demande.....	172,930.00
Fonds en mains.....	5,420,043.42
Prêts aux porteurs de polices.....	11,193,245.61
Primes dues et en cours de perception.....	5,190,288.45
Intérêts et loyers.....	3,290,211.85
	<hr/>
	\$277,107,868.46

PASSIF

Dividendes payables en 1910 aux porteurs de polices avec participation Branche intermédiaire.....	\$ 1,599,645.00
Dividendes payables en 1910 aux porteurs de polices avec participation. Département ordinaire.....	134,508.71
NOTE. — Presque toutes les polices ordinaires de cette compagnie sont non participantes et émises à primes peu élevées.	
Partie de Bonus payable en 1910 sur polices industrielles.....	5,204,639.95
	<hr/>
	\$ 6,938,793.66
Fonds de réserve spécial et réassurance.....	237,213,384.00
Tout autre passif.....	3,053,470.82
Capital et surplus.....	29,902,219.98
	<hr/>
	\$277,107,868.46

AUGMENTATION PAR PERIODE DE DIX ANNEES

Revenu pour l'année			Actif à la fin de l'année		
Déc. 31, 1889	\$	8,725,196.47	Déc. 31, 1889	\$	8,597,468.77
“ 1899		28,798,714.45	“ 1899		51,070,840.74
“ 1909		84,796,175.27	“ 1909		277,107,868.46
Surplus à la fin de l'année			Nombre de polices en vigueur à la fin de l'année		
Déc. 31, 1889	\$	1,597,183.90	Déc. 31, 1889		1,852,432
“ 1899		7,653,479.68	“ 1899		4,980,704
“ 1909		29,902,219.98	“ 1909		10,621,679
Valeur des assurances à la fin de l'année					
Déc. 31, 1889	\$	204,816,521.00			
“ 1899		800,531,009.00			
“ 1909		2,041,951,700.00			

Vaisselle,
Verrerie,
Coutellerie

Lalac Brodeur

Porcelaines,
Faïence,
Cristaux

Trois magasins de détail à Montréal :

533, RUE STE-CATHERINE EST (près Amherst)

327, BOULEVARD ST-LAURENT (près Ste-Catherine)

1827, RUE STE-CATHERINE EST (Hochelaga)

MAGASIN DE GROS (Commission et importation)
86, RUE ST-PIERRE, MONTREAL

VAISSELLE avec écussons, monogrammes. Modèles spéciaux pour grandes maisons, salles à dîner, salles de banquet, clubs.

Nous avons le plus bel assortiment au Canada et vendons à des prix qui défont toute concurrence.

DUPUIS FRÈRES
Limitée . . .

447-449, RUE SAINTE-CATHERINE EST
MONTREAL

Le plus grand magasin à rayons de la partie Est de cette ville. La plus ancienne maison canadienne-française du genre. Etablie depuis plus de 41 ans. Occasions exceptionnelles à tous les rayons. Tout article vendu par nous est sujet à notre garantie. Entière satisfaction ou plein remboursement du prix de l'achat. Commandes par la poste, exécutées rapidement et avec soin

Attention spéciale aux commandes qui nous sont confiées par les membres du clergé ou par les maisons religieuses.